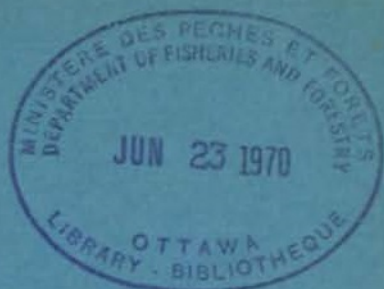


SH223
A111
1948/49
FR.



CANADA

FISHERIES LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DES PÊCHERIES

MINISTÈRE DES
PÊCHERIES

1948-1949

Dix-neuvième rapport annuel

*Quatre-vingt-deuxième rapport annuel
sur les pêcheries du Canada.*

*A Son Excellence le maréchal et Très Honorable Vicomte Alexander de
Tunis, K.G., G.C.B., G.C.M.G., C.S.I., D.S.O., C.M., LL.D., A.D.C.,
Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.*

Qu'il plaise à Votre Excellence,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, et au Parlement du Canada, le Dix-neuvième rapport annuel du ministère des Pêcheries, soit le Quatre-vingt-deuxième rapport annuel sur les pêcheries.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. D. Mayhew". The signature is fluid and cursive, with a prominent initial "R" and a long, sweeping tail.

Le ministre des Pêcheries.

*A l'honorable Robert W. Mayhew, député,
Ministre des Pêcheries,
Ottawa, Ont.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Dix-neuvième rapport annuel du ministère des Pêcheries, qui embrasse l'année financière 1948-1949 et qui constitue le Quatre-vingt-deuxième rapport annuel sur les pêches du Canada.

Votre obéissant serviteur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stewart Bale". The signature is written in a cursive, flowing style.

Le sous-ministre.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Les pêches en 1948-1949	7
Revue des travaux du Ministère	13
Division de l'Ouest	16
Division de l'Intérieur	36
Division de l'Est	40
Expansion de la pisciculture	48
Laboratoires d'inspection du poisson	59
Chasse du phoque aux îles Pribylov	65
Office technique et scientifique des pêches du Canada	66
Office des prix des produits de la pêche	74
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique	76
Commission internationale des pêcheries	81

ANNEXES

Annexe I: Rapport financier	85
Annexe II: Division de l'Ouest	101
Annexe III: Expansion de la pisciculture	123

LES PÊCHES EN 1948-1949

LANNÉE 1948 a été favorable à l'industrie de la pêche au Canada dans son ensemble en dépit de certains éléments adverses qui ont commencé de se manifester dans l'écoulement des produits d'exportation outre-mer.

La pénurie mondiale d'aliments allait en s'atténuant, car, dans toutes les régions importantes du monde, sauf les États-Unis et le Canada, les approvisionnements de nourriture ont été, en 1948-1949, plus considérables que l'année précédente. En 1948, les déchargements de poisson en Europe ont été de 700,000 tonnes métriques plus forts que ceux de 1947 et d'environ 1.1 million de tonnes métriques au-dessus de la moyenne d'avant-guerre. Bien que les approvisionnements généraux de vivres soient encore inférieurs aux niveaux d'avant-guerre en Europe et en Extrême-Orient, les besoins de la reconstruction ont occasionné une pénurie de dollars dont les effets se sont fait sentir dans le déclin des achats commerciaux de produits alimentaires de la part des zones à devises fortes. La restriction marquée des exportations de conserves de poisson du Canada aux régions situées sous le signe de la livre sterling remontant à 1947 s'est étendue à l'Afrique du Sud vers la fin de 1948, ce qui a eu pour effet de supprimer un marché qui avait absorbé un volume considérable de saumon et de sardine à qui on avait refusé l'accès d'anciens marchés importants comme le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Toutefois, en dépit de cette tournure défavorable des événements, un raffermissement des débouchés ouverts aux produits de la pêche de l'Amérique du Nord a permis d'opérer les accommodements indispensables dans le domaine des ventes. La consommation domestique s'est élevée de 11.5 livres (poids comestible) par personne, en 1947, à 12.2 livres, en 1948, et le marché domestique a absorbé pour une valeur de 48.6 millions de dollars de toutes sortes de produits de la pêche (y compris les huiles, etc.) en comparaison d'une valeur de 40 millions de dollars en 1947. Grâce à une augmentation de 16.5 millions de dollars dans les achats des États-Unis, le total des exportations a touché un nouveau sommet de 89.8 millions de dollars. Ce chiffre surpasse l'ancien record de 89.0 millions de dollars établi en 1946 et se trouve bien au-dessus des 84 millions de dollars atteints en 1947. Cette plus-value des exportations, par rapport à 1947, a été obtenue sans aide financière importante de la part de l'A.C.E., bien que certains envois de secours, faits pendant les premiers mois de 1948, en vertu du plan de distribution de vivres aux pays d'Europe postérieurs à l'ASRNU, y aient contribué.

Ainsi, la valeur totale écoulée de la production de 1948 a été de 138.5 millions de dollars au regard de 125 millions de dollars en 1947. Ce gain, de plus de 10 p. 100 s'explique d'une part, par l'augmentation des déchargements mentionnés ci-dessous et, d'autre part, par un relèvement général de la configuration des prix. L'indice des prix de gros (1935-1939=100) des produits de la pêche s'est maintenu à 243 durant le premier trimestre, est tombé à 230 au mois de juin, s'est élevé jusqu'à 258 pendant les mois d'automne et jusqu'à 264 à la fin de l'année. Dans l'ensemble, les prix ont été de 10 à 15 p. 100 plus élevés, saison pour saison, qu'ils ne l'ont été en 1947.

Production

Les premiers chiffres disponibles sur les déchargements canadiens en 1948 accusent un relèvement marqué sur ceux de l'année précédente. Les mises à terre totales des pêches maritimes se sont élevées à 1,285 millions de livres, par rapport à 1,153 millions de livres en 1947. En comparaison de l'année précédente, les accroissements les plus notables se sont produits dans les déchargements de hareng sur la côte du Pacifique et dans les captures de morue et d'aiglefin sur la côte de l'Atlantique. La prise de hareng en Colombie-Britannique s'est révélée particulièrement forte durant le premier mois de la pêche hivernale en 1948-1949; par conséquent, la quantité prise au cours de l'année civile 1948 a été de 386 millions de livres, soit 130 millions de livres de plus que celle de 1947. Les résultats combinés de la pêche de la morue et de l'aiglefin sur la côte de l'Atlantique ont été de 301.5 millions de livres, ce qui représente 40 millions de livres de plus qu'en 1947. Rappelons, cependant, que les déchargements de morue et d'aiglefin ont subi en 1947 une baisse artificielle occasionnée par un différend du travail au début de l'année et par un ralentissement des opérations de pêche motivé par l'état du marché.

En 1948, la côte du Pacifique a vu renaître l'industrie baleinière. Au cours de la campagne, l'industrie a surpassé les résultats de 1942 et 1943, les deux dernières années qui ont précédé la suspension de cette pêche, en capturant 184 baleines. La pêche au thon s'est accrue d'une façon remarquable en 1948. D'autre part, les déchargements de saumon et de flétan, bien que satisfaisants, ont été considérablement moindres que ceux de l'année précédente. En 1948, la Colombie-Britannique a pêché 578.0 millions de livres de poisson en comparaison de 480.6 millions de livres en 1947.

Le niveau des déchargements sur la côte de l'Atlantique a été généralement élevé en 1948, si l'on excepte la baisse subie dans les prises de hareng et de "sardine". La rareté du hareng, particulièrement en automne, a occasionné une pénurie de boëtte et il a fallu, à cette fin, faire venir du hareng de la Colombie-Britannique. La production de conserves de "sardine" s'est aussi révélée passablement inférieure à celle de 1947.

Le total des mises à terre sur la côte est s'est élevé à 707 millions de livres, au regard de 672.2 millions de livres en 1947.

Les premiers chiffres disponibles quant à la valeur au débarquement du poisson de mer, c'est-à-dire, sa valeur pour le pêcheur, établissent un record de 63.1 millions de dollars. Les 32.2 millions de dollars réalisés sur la côte ouest surpassent tous les chiffres des années précédentes et sont supérieurs à ceux de 1947. Le renchérissement des prix du saumon a été l'élément décisif du gain fait par les pêcheurs de cette région. Les accords de 1948-1949 sur les prix du hareng ont aussi relevé la valeur de l'espèce par rapport à la saison d'hiver précédente. Les pêches de la côte est ont atteint une valeur de 30.9 millions de dollars, soit 5.5 millions de dollars de plus qu'en 1947, en raison surtout de l'accentuation des prises de morue, d'aiglefin et de homard, et aussi de la fermeté générale des cours.

Au moment de la préparation du présent rapport, les chiffres définitifs portant sur les déchargements et sur la valeur au déchargement des pêches d'eau douce, en 1948, n'étaient pas encore disponibles. Il est toutefois hors de doute que ces chiffres seront supérieurs à ceux de 1947 alors que des déchargements de 80 millions de livres évalués à 9.7 millions de dollars ont été notés en ce domaine.

Emploi de la prise

Pour ce qui est de l'emploi de la prise, l'événement le plus remarquable a été la baisse occasionnée par un changement de la situation des marchés dans la production des conserves de poisson. Sur la côte du Pacifique, la production de conserves de hareng est tombée de 1,406,000 caisses, en 1947, à 415,500 caisses l'année suivante. Par contre, la production de farine de hareng a touché le chiffre sans précédent de 29,650 tonnes et celle d'huile de hareng, 24,480,000 livres. Sur la côte de l'Atlantique, la production de conserves de morue et d'espèces voisines est tombée de 193,200 caisses, en 1947, à 95,000 caisses l'année suivante. La production de conserves de maquereau, qui avait été de 60,800 caisses en 1947, a été, en 1948, de 25,000 caisses seulement. Les conserves de hareng ont aussi subi un décroissement considérable. Des chiffres provisoires révèlent une production de 115 millions de livres (poids net) de conserves, comparativement à 185 millions de livres en 1947. Néanmoins, la production de 1948 a été bien au-dessus des besoins ordinaires du marché et le surplus a été écoulé grâce au programme d'achat de conserves de poisson mis en oeuvre par l'Office des prix des produits de la pêche. Cet organisme a acheté 151,000 caisses de conserves de poisson en 1948 aux fins d'amortir le contre-coup que l'industrie subissait en perdant ses débouchés spéciaux, au cours de la transition entre la demande extraordinaire du temps de guerre et de la période de secours à celle d'un marché normal.

Sur la côte est, la production de filets de morue et d'aiglefin frais ou congelés, a fortement dépassé celle de l'année précédente. Les chiffres préliminaires accusent, à cet égard, une production de 48.2 millions de livres. Le rendement de l'industrie du poisson salé et séché a aussi surpassé celui de 1947 par environ 5 millions de livres. Sur la côte du Pacifique, si l'on excepte le changement déjà noté dans l'emploi du hareng qui a servi beaucoup plus à la fabrication de farine et d'huile qu'à la production de conserves, l'emploi de la prise s'est à peu près conformé au modèle de l'année précédente.

Exportations

L'accroissement des exportations, par rapport à 1947, a été le résultat d'une accélération dans l'écoulement du poisson frais et congelé ainsi que dans celui de produits divers, comme les huiles et les farines, qui a fait plus que compenser le retard dans l'expédition des conserves. Les exportations de poisson frais et congelé (presque toutes destinées aux États-Unis) sont montées de 29.5 millions de dollars qu'elles étaient en 1947, à 35.3 millions de dollars en 1948, en raison d'un relèvement de 2.8 millions de dollars dans la vente du poisson entier ou vidé et de 3 millions de dollars dans celle des filets. Les ventes de poisson salé, séché, fumé et autrement traité ont augmenté outre-mer de 12.3 millions de dollars en 1947 à 14.9 millions de dollars durant l'année en cours, à cause d'une chute de la production européenne en ce domaine. Cependant, les conserves de poisson sont tombées de 29 millions de dollars à 18.7 millions de dollars par suite d'un freinage progressif des exportations et de la fin des envois de secours. Les exportations de crustacés, sous toutes leurs formes, se sont élevées sur un marché ferme, de 11 millions de dollars à 12.4 millions de dollars. Les autres produits de la pêche ont bondi de 2.2 millions de dollars, l'année précédente, à 8.7 millions de dollars, en raison de l'emballement éprouvé par le marché des huiles et de la levée des restrictions sur les exportations de farine.

Les États-Unis, gros marché de soutien, ont acheté, en 1948, 61.9 millions de dollars de produits de la pêche, en comparaison de 45.4 millions de dollars l'année précédente. Avant la mise en vigueur des restrictions au mois de novembre, l'Afrique du Sud achetait, elle aussi, plus qu'en 1947, et ses importations totales pour l'année ont été de 3.5 millions de dollars au regard de 2.9 millions de dollars en 1947 et de rien du tout en 1946. L'Amérique latine a acheté pour 4.7 millions de dollars en comparaison de 3.1 millions de dollars en 1947, alors que le marché des Grandes Antilles demeurait fort et que les stocks de nourriture de remplacement étaient en baisse. Par contre, le Royaume-Uni a coupé ses importations de poisson du Canada de 13.3 millions de dollars en 1946, à 6.8 millions de dollars en 1947 et encore jusqu'à 1.8 millions de dollars en 1948. Les régions sous la dépendance du Royaume-Uni (surtout les Antilles anglaises) ont réduit leurs achats de 6.5 millions de dollars à 4.2 millions de dollars.

D'autres pays du sterling, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont pour ainsi dire supprimé ce commerce alors que les achats sont tombés radicalement de 3.2 millions de dollars en 1947 à \$158,000 en 1948.

La valeur des produits canadiens de la pêche, dirigés sur l'Europe occidentale et ses colonies, a été de 10.1 millions de dollars dont la moitié environ était composée d'envois de secours; le reste comprenait surtout des expéditions de saumon à la Belgique et à d'autres pays aussi solides du point de vue financier. Les dépendances américaines, dont Porto-Rico, ont acheté pour 2.3 millions de dollars de produits de la pêche et tous les autres pays en ont pris pour 1.3 millions de dollars, tandis qu'en 1947, ces deux groupes en avaient acheté ou reçu pour une valeur de 7 millions de dollars.

On voit, par ce qui précède, combien le marché d'exportation s'est modifié en 1948. Cependant, en vendant davantage sur le marché domestique et sur les marchés d'exportation disponibles, l'industrie a réalisé un total élevé de ventes en dépit de reculs éprouvés sur d'autres terrains. En général, l'industrie a dû compter relativement plus qu'autrefois sur la demande en Amérique du Nord, et les divers rajustements que la chose implique, comme par exemple, la concentration d'efforts en vue d'accroître la consommation domestique, ont été effectués, dans une certaine mesure, par l'initiative privée. La réussite intégrale d'un tel programme et l'assurance qu'il comporte de voir se maintenir et même s'améliorer le revenu des régions productrices ont soulevé, au Ministère, des problèmes d'organisation matérielle visant à favoriser la réalisation de ces objectifs.

Importations

La valeur total des produits de la pêche de tous genres importés au Canada en 1948 s'est élevée à 11.8 millions de dollars, ce qui représente un léger recul par rapport aux 13.2 millions de dollars de l'année précédente. Les importations de Terre-Neuve se sont élevées à 5.1 millions de dollars, soit \$350,000 de plus que celles de 1947. Les restrictions sur l'importation des huîtres et autres produits, motivées par la pénurie de dollars américains, ont abaissé quelque peu le chiffre de nos importations provenant des États-Unis, qui a été de 2.1 millions de dollars, en comparaison de 2.5 millions de dollars l'année précédente. Les expéditions du Royaume-Uni ont monté sensiblement par suite d'achats considérables d'huiles marines. Par contre, nos importations de la Norvège sont tombées à \$820,000 à cause de l'absence de grandes commandes d'huiles comparables à celles de l'année 1947.

Du point de vue des denrées, les importations de poissons frais et congelé ont atteint \$1,800,000, une hausse de \$500,000 par rapport aux chiffres de l'année antérieure. Nos commandes de poisson salé, séché et fumé, à \$900,000 ont été de 50 p. 100 supérieures à celles de l'année précédente, étant donné que les approvisionnements canadiens n'ont pas pu

répondre aux besoins du marché. Les importations de conserves ont, elles aussi, monté légèrement de 1.15 millions de dollars à 1.32 millions de dollars. La principale explication de cette hausse se trouve dans l'accroissement des expéditions de sardine européenne, d'anchois, etc., bien que nos importations de thon aient décliné, alors que la production de la côte ouest, à cet égard, prenait de l'importance. Les importations de testacés sont tombées de 1.07 millions de dollars en 1947 à 0.60 millions de dollars en 1948 à cause des restrictions imposées sur l'achat des huîtres et des conserves de crabe, de clam et de crevette. On note une baisse dans l'importation des huiles marines qui est passée de 7.2 millions de dollars en 1947 à 5.7 millions de dollars en 1948. L'importation de divers autres produits de la pêche accuse aussi une régression de 1.8 millions de dollars en 1947 à 1.5 millions de dollars en 1948, surtout par suite du déclin dans les achats de pelleteries marines non apprêtées, d'écaillés d'huîtres et de farine de poisson.

REVUE DES TRAVAUX DU MINISTÈRE

L'ANNÉE financière 1948-1949 a été marquée par un nouveau progrès dans l'exécution du programme dressé, il y a déjà deux ans, pour consolider les services du Ministère et pour amorcer de nouveaux mouvements visant au progrès de la pêche. Une augmentation considérable s'est produite dans le travail des services affectés à la conservation et à l'expansion des ressources de la pêche, à l'inspection, à l'éducation et aux renseignements ainsi qu'aux études et aux relevés économiques.

Un changement considérable s'est produit durant cette période au sein du Ministère dans le domaine de la pisciculture qui comprenait antérieurement l'exploitation d'un certain nombre de piscifactures et d'établissements auxiliaires. Un programme plus vaste d'expansion de la pisciculture, distinct de la conception précédente, embrasse maintenant l'aménagement et l'exploitation des cours d'eau, la fertilisation des eaux et la suppression des nuisibles.

Sur la côte du Pacifique, les équipes d'ingénieurs ont fait un relevé des niveaux d'eau, des obstructions et d'autres conditions particulières aux rivières à saumon. Au surplus, le Ministère projette une nouvelle expansion de ce travail. Les études du niveau des eaux fourniront la base de mesures destinées à faciliter les migrations du saumon. Sur la côte de l'Atlantique, des investigations poursuivies de concert avec l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, ont été commencées sur la question d'élever du poisson dans de petites masses d'eau, sur l'effet de la destruction du poisson commun par l'empoisonnement et sur le comportement de certaines espèces dans les eaux de l'intérieur. Dans le domaine des pêches d'eau douce, grâce à un certain nombre de réunions tenues avec les fonctionnaires provinciaux des quatre provinces de l'intérieur, des mesures ont été prises pour améliorer la qualité des produits du poisson provenant de ces régions. Il a été question d'accélérer les recherches sur le poisson blanc, et des dispositions ont été prises en vue d'établir une documentation de base sur les stocks et leur utilisation.

Les réunions de la Commission internationale des pêcheries (flétan), et de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, tenues à Ottawa, ont marqué un accroissement du travail dans le domaine de la conservation et de l'exploitation des ressources. Durant les trois jours qu'ont duré les séances, les plans affectant les pêcheries du flétan du Pacifique et la pêcherie de sockeye du Fraser ont été passés en revue.

Des séances de la Commission du saumon est sortie la motion sur l'exploitation d'énergie hydraulique au lac Chilko et dans le réseau de la Chilkotin. La motion en question insiste auprès des Gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'une enquête complète et impartiale se fasse "avant qu'aucune intervention affectant les remontes de saumon du Fraser ne soient permise, et avant qu'aucun changement direct ou indirect ne soit autorisé à l'égard de telles interventions".

Un grand progrès a aussi été réalisé à l'égard de la conservation des pêches du nord-ouest de l'Atlantique. La question a été débattue à Saint-Jean, Terre-Neuve, avant la Conférence internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, tenue à Washington au début de l'année 1949, et où le Canada était représenté par une délégation. A titre de membre de la Commission internationale, constituée en vue de poursuivre les recherches scientifique sur les ressources du nord-ouest de l'Atlantique, le Canada recommandera l'adoption des règlements nécessaires à la protection des pêches, si la conclusion des recherches le justifie.

Dans les eaux de la côte du Pacifique, le Ministère a inauguré un service expérimental de repérage du thon, qui a eu pour effet de favoriser la poursuite d'une pêche jusqu'à présent sans profit pour les pêcheurs de la Colombie-Britannique. La découverte de thon en quantités justifie l'exploitation commerciale et fournit une pêche secondaire susceptible d'être pratiquée avantageusement, surtout par les pêcheurs de flétan dont les bateaux sont inactifs après une courte campagne de pêche chaque été.

Le Ministère a modifié ses règlements de manière à étendre un service d'inspection déjà conçu pour relever le niveau de qualité des produits de la pêche. Pour contrôler la détérioration pendant l'entreposage, une nouvelle inspection du poisson saumuré, effectuée trente jours avant son exportation, complète l'inspection déjà faite au lieu de production ou d'assemblage. Au mois d'août 1948, le Ministère a été autorisé à mettre en vigueur l'inspection des conserves de poisson, mollusques et crustacés dans les provinces Maritimes et dans le Québec. En même temps, des normes plus élevées ont été établies pour l'exploitation des conserveries et pour les conserves de produits du poisson.

Le besoin d'accroître les services d'inspection au cours de 1948-1949 s'est fait sentir en raison de l'augmentation de fonctions prévue par les nouveaux règlements, tout particulièrement à l'égard des régions de l'intérieur, où la revision de la loi d'inspection visait à introduire le contrôle de la qualité de produits alimentant le commerce inter-provincial et étranger. L'inspection obligatoire du poisson blanc glacé et congelé, destiné à l'exportation, a fait ressortir l'urgence de ce besoin. Des plans ont été dressés en vue d'ajouter un surveillant adjoint et 26 inspecteurs à la division de l'Intérieur, qui a son bureau principal à Winnipeg et dont les cadres actuels se limitent à un surveillant en chef et à six inspecteurs. Pour faciliter l'inspection il a aussi été décidé d'ouvrir un bureau régional à Toronto. Le personnel de la division du Pacifique a été augmenté et

celui de l'Atlantique le sera prochainement. Au mois de février 1949, le Ministère a passé des contrats pour deux des quatre patrouilleurs qui doivent être construits et lancés sur l'Atlantique.

Le programme éducatif du Ministère se distingue par le soin qu'il met à renseigner le public sur le rôle de l'industrie de la pêche dans la vie nationale. A cette fin des pièces d'exposition ont été montrées à Ottawa, Toronto et Lunenburg. Durant le cours de l'année financière, deux films éducatifs, "Amélioration de la morue sans arêtes" et "Découpage et emballage de la morue sans arêtes" ont été faits en français et en anglais. Ces films sont les premiers d'une série éducative et documentaire destinée à compléter le programme en question.

Le Ministère a aussi lancé une nouvelle publication mensuelle intitulée "Trade News". Cette revue tient les pêcheurs au courant des travaux ordinaires du Ministère et fournit de plus des renseignements économiques sur les marchés du Canada et de l'étranger.

La Division économique du Ministère a étendu le champ de ses opérations, et un certain nombre d'enquêtes sur les problèmes de production et d'écoulement de l'industrie de la pêche et du commerce du poisson au Canada sont en cours. Quelques-uns des résultats obtenus à cet égard ont déjà été publiés. Un rapport sur la consommation des produits du poisson au Canada, le premier de ce genre, est paru au mois d'octobre 1948. Tôt en 1949, une étude supplémentaire de la consommation "régionale" du poisson au Canada, et une enquête sur l'emploi dans les pêches du Canada, ont été complétées.

Entre autres mesures d'aide à l'industries de la pêche, le Ministère a, au cours de l'année financière 1948-1949, adopté de nouveaux règlements visant à encourager l'établissement d'installations pour la congélation et l'entreposage de la boëtte, là où ces dernières font défaut ou sont insuffisantes. Au mois de décembre 1948, et de janvier 1949, le Ministère a financé le déplacement de plus de deux millions de livres de hareng congelé de la Colombie-Britannique, pour parer à une pénurie de boëtte sur la côte de l'Atlantique.

Le progrès réalisé au cours de la période à l'étude ne permet pas encore l'exécution intégrale du programme courant, mais les résultats nets obtenus jusqu'à ce jour mettent le Ministère en bien meilleure posture qu'autrefois pour accomplir les devoirs que le Parlement lui impose.

DIVISION DE L'OUEST

La valeur au marché de la production des pêches de la Colombie-Britannique pour 1948 a été de \$58,605,619, c'est-à-dire, à peine moins que celle de l'année record 1947 (\$58,764,950). Le maintien de prix élevés dans la valeur au débarquement de presque toute les espèces de poisson, aussi bien que le niveau élevé des frais de manutention et de conditionnement, ont contribué plus que toute autre chose à l'obtention de ce résultat quasi record. La production de saumon dépasse celle de toutes les années précédentes avec un total de \$36,671,140, soit \$978,515 de plus qu'en 1947, la meilleure de toutes les années précédentes. Le total réalisé en Colombie-Britannique est composé des éléments suivants:

	Valeur marchande
Saumon.....	\$36,671,140
Hareng.....	10,483,990
Flétan.....	4,654,350
Foies de poisson, etc.....	2,589,800
Sole.....	1,170,890
Thon.....	990,424

SAUMON

La prise totale de saumon en 1948 a été légèrement inférieure à la production moyenne et s'est élevée à 1,451,679 quintaux. La production des conserveries s'est élevé à 1,308,137 caisses de toutes les variétés de saumon, contre un total de 1,505,157 caisses en 1947 et une moyenne de 1,399,660 caisses au cours des cinq dernières années, ainsi qu'on pourra le constater d'après le tableau ci-dessous.

L'ensemble de la migration de saumon donne lieu aux observations suivantes: la remonte de saumon bossu s'est améliorée par rapport à l'année de génération 1946; la montaison du saumon-chien a été assez forte dans tous les cours d'eau, sauf ceux de la côte ouest de l'île de Vancouver; le retour du sockeye au régime Fraser a été tout particulièrement satisfaisant, grâce au programme de réhabilitation entrepris sous les auspices de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique; la montaison du sockeye dans la Skeena a manifesté une tendance satis-

faisante, ayant été considérablement supérieure à l'une ou l'autre des deux années de génération 1943 et 1944.

1929-1933	1,330,365 caisses
1934-1938	1,641,996 "
1939-1943	1,674,299 "
1944-1948	1,399,660 "

Sockeye — La production de conserves de sockeye en 1948 a été inférieure à la moyenne annuelle avec un total de 260,642½ caisses. La montaison remarquable dans le bassin de la Skeena a produit 101,267½ caisses de conserve. La mise en conserve du sockeye tiré de la montaison particulière au Fraser s'est élevée à 54,464 caisses. Ce chiffre est inférieur à la production de l'année de génération par suite de mesures réglementaires établies en vertu du traité du sockeye du Fraser. Ce traité a pour objet, entre autres choses, d'assurer la répartition aussi égale que possible de la prise entre le Canada et les États-Unis, et l'application de mesures de conservation particulières destinées à favoriser l'échappement des reproducteurs vers les frayères. Après l'excellente montaison de 1947, le retour du saumon à l'anse Rivers en 1948 a été désappointant. La production de conserves résultant de la prise combinée de sockeye aux anses Rivers et Smiths a été d'environ 48,122 caisses, au regard de 66,855½ caisses et de 40,859½ caisses à l'issue des années de génération 1943 et 1944.

Le tableau suivant fait voir le rendement moyen de conserves par groupe de cinq années depuis 1929:

1929-1933	318,562 caisses
1934-1938	383,515 "
1939-1943	384,610 "
1944-1948	333,298 "

Saumon argenté (Coho) — La production de conserves de saumon argenté s'est élevée à 186,809½ caisses en 1948, en comparaison d'une moyenne de 141,223 caisses au cours des trois dernières saisons. En plus de convenir tout particulièrement à la mise en conserve, l'espèce est aussi fort estimée comme poisson frais ou congelé et les quantités écoulées chaque année sous ces diverses formes varient considérablement selon la demande. La remonte du saumon argenté en 1948 peut à juste titre se classer comme moyenne; toutefois, la demande à l'égard des conserves ayant été assez considérable, il en est résulté une baisse dans l'emploi de l'espèce sous diverses autres formes y compris celles de poisson frais ou congelé. L'espèce est pêchée avec intensité chaque saison aux lignes à traîner, à la seine et aux filets maillants; la durée considérable de la migration qui, chaque année, s'étend souvent au delà de la période où la pêche commerciale cesse ordinairement, contribue sans doute pour beaucoup à la perpétuation de l'espèce.

Voici par groupes de trois ans, depuis 1934, la moyenne annuelle de caisses de saumon argenté produites par les conserveries:

1934-1936.....	208,130 caisses
1937-1939.....	194,855 "
1940-1942.....	263,274 "
1943-1945.....	184,427 "
1946-1948.....	141,223 "

Saumon bossu (Pink) — La production de conserves de saumon bossu, qui atteint cette année 321,721½ caisses, est nettement supérieure à deux fois la production de 116,607½ caisses obtenue durant l'année de génération 1946, la plus basse enregistrée jusqu'à ce jour. En 1946, lorsqu'il fut constaté que la remonte était très faible, les autorités imposèrent sans retard de sévères restrictions en vue de favoriser l'échappement des géniteurs vers les frayères. Il est en conséquence très encourageant de constater la tendance à la hausse des diverses remontes, manifestée par les rapports de 1948, même si ces remontes n'ont pas atteint partout l'intensité souhaitée. Une montaison satisfaisante, mais pas précisément forte, s'est produite dans la partie nord de l'archipel de la Reine-Charlotte, ainsi que dans les régions de la Skeena, de Butedale et de Bella-Bella. La montaison du bossu ne se produit dans le Fraser qu'aux années impaires, aussi n'y a-t-il aucune prise à signaler dans cette région. C'était aussi l'année stérile de certaines des remontes qui fréquentent diverses régions entre l'île de Vancouver et la terre ferme et la faiblesse de la prise réalisée avait été prévue dans son ensemble.

La moyenne annuelle de production de conserves de bossu depuis 1935 figure par groupes de deux ans au tableau ci-dessous:

1935-1936.....	553,249 caisses
1937-1938.....	493,226 "
1939-1940.....	417,253 "
1941-1942.....	349,194 "
1943-1944.....	459,940 "
1945-1946.....	471,059 "
1947-1948.....	460,802 "

Saumon-chien (Chum) — La montaison du saumon-chien a été satisfaisante et même supérieure aux prévisions. La production de conserves s'est élevée à 496,553 caisses et des quantités importantes de ce saumon ont alimenté le commerce du poisson frais et congelé. Ce poisson a aussi été exporté aux États-Unis en quantités considérables sous la forme congelée.

Les bancs de saumon-chien ont été exploités avec intensité dans toute les parties de la province. Dans le district numéro 2, une flottille de plus en plus nombreuse de pêche au filet maillant a poursuivi l'espèce dans des régions où la seine était antérieurement le seul engin en usage. La prise a été, dans une large mesure, obtenue à des endroits éloignés des cours d'eau de reproduction et, dans certain cas, on a craint que la quantité de poissons capturés soit plus considérable qu'elle ne l'aurait été, s'il avait été possible de déterminer plus tôt l'intensité générale de la remonte par les moyens ordinaires à la disposition des autorités. Il est à craindre que les cours d'eau de fraye dans les régions de Butedale, de Bella-Bella et de Bella-Coola n'aient pas été fréquentés par un nombre suffisant de reproducteurs.

Dans les eaux du district numéro 3, entre l'île de Vancouver et la terre ferme, l'exploitation des bancs de saumon-chien à la seine et au filet maillant a été là aussi trop intense et il a fallu interrompre la pêche plus tôt que d'habitude dans les diverses régions afin d'assurer la conservation de l'espèce. Il a fallu en faire autant dans le Fraser, car les remontes à destination de ce fleuve avaient, elles aussi, fait l'objet d'une exploitation serrée.

Les prix élevés qui avaient cours aux pêcheries ont singulièrement contribué à favoriser l'effort de pêche intense noté plus haut. La moyenne annuelle de production de conserves par groupements de quatre années se chiffre comme il suit:

1929-1932.....	297,213 caisses
1933-1936.....	453,476 "
1937-1940.....	504,860 "
1941-1944.....	544,827 "
1945-1948.....	471,168 "

Contrôle sanitaire des conserves de saumon

Voici le détail des inspections de conserves de saumon effectuées au cours de l'année par le laboratoire du Ministère, à Vancouver:

Nombre d'inspections.....	2,130
Nombre de caisses contrôlées.....	1,307,782 $\frac{1}{4}$
Nombre de caisses de qualité inférieure à la catégorie "A" ..	22,745 $\frac{1}{2}$
Nombre de caisses admissibles au certificat de la catégorie "A"	1,285,036 $\frac{3}{4}$
Conserves des États-Unis inspectées en entrepôt, non comprises ci-dessus.....	6,025

Détail du contrôle par espèces

Espèces	Nombre de caisses	Cais- ses inad- missibles au certificat de la catégorie "A"	Cais- ses admissibles au certificat de la catégorie "A"
Sockeye.....	260,054 $\frac{3}{4}$	4,870 $\frac{1}{2}$	255,184 $\frac{1}{4}$
Quinnat (Spring).....	16,174	479 $\frac{1}{2}$	15,694 $\frac{1}{2}$
Steelhead (truite).....	5,447 $\frac{1}{2}$	—	5,447 $\frac{1}{2}$
Dos-bleu (argenté, forme jeune).....	19,656	—	19,656
Argenté.....	197,978	1,864 $\frac{1}{2}$	196,113 $\frac{1}{2}$
Bossu.....	318,663 $\frac{1}{2}$	3,941 $\frac{1}{2}$	314,722
Saumon-chien.....	489,808 $\frac{1}{2}$	11,589 $\frac{1}{2}$	478,219
Totaux.....	1,307,782 $\frac{1}{4}$	22,745 $\frac{1}{2}$	1,285,036 $\frac{3}{4}$

Précisions sur le saumon inférieur à la catégorie "A"

Espèces	Au-dessous de la catégorie "B"	Catégorie "B"	Collets et queues, etc.	Fumé	Totaux
Sockeye.....	73 $\frac{1}{2}$	1,557 $\frac{1}{2}$	3,239 $\frac{1}{2}$	—	4,870 $\frac{1}{2}$
Quinnat.....	—	382	—	97 $\frac{1}{2}$	479 $\frac{1}{2}$
Argenté.....	344	80 $\frac{1}{2}$	1,440	—	1,864 $\frac{1}{2}$
Bossu.....	207	3,689 $\frac{1}{2}$	45	—	3,941 $\frac{1}{2}$
Saumon-chien ..	1,684	9,835	70 $\frac{1}{2}$	—	11,589 $\frac{1}{2}$
Totaux	2,308 $\frac{1}{2}$	15,544 $\frac{1}{2}$	4,795	97 $\frac{1}{2}$	22,745 $\frac{1}{2}$

Les droits recueillis pour le contrôle sanitaire des conserves de saumon, à raison d'un demi-cent la caisse, s'élèvent à \$6,581.35.

Écoulement des conserves de saumon

Pour la première fois depuis le commencement de la guerre, l'industrie de la conserve du saumon en Colombie-Britannique s'est trouvée en mesure de disposer de toute la production de la saison. Durant les années de guerre, la production de conserves de saumon était réquisitionnée pour le ravitaillement des Alliés; par la suite, cependant, des quantités limitées de conserves furent cédées aux consommateurs canadiens. Au début de 1947, toutes les restrictions exercées à cet égard par l'entremise du ministère des Pêcheries furent levées, mais en vertu d'ententes conclues entre le ministère britannique des Vivres et les conserveurs de saumon, 40 pour 100 de la production de 1947 fut réservée au Gouvernement britannique. Le reste de la production de 1947 a servi, par conséquent, à répondre aux

besoins du Canada et à ceux des marchés d'exportation disponibles à l'époque. Au début de la campagne de 1948, le marché canadien était dépourvu d'approvisionnements et grâce à la forte demande qui avait cours, il a été possible de placer les deux tiers de la production de 1948 sur le marché domestique. Vu la pénurie de dollars qui a sévi dans plusieurs pays autrefois forts acheteurs de nos conserves de saumon, il a été impossible de remettre notre commerce d'exportation sur le même pied qu'auparavant. L'historique marché britannique se trouvait complètement fermé par suite du manque de dollars qui l'empêchait d'acheter. Environ 25 p. 100 de la production de conserves seulement a été exporté, et tout laissait prévoir qu'un résidu d'environ 10 p. 100, des conserves de saumon-chien pour la plupart, resterait aux mains de l'industrie au début de la nouvelle saison.

**Saumon pris par les Indiens de la Province pour leur alimentation;
permis gratuit (nombre de poissons)**

District	Sockeye	Quinnat	Argenté	Bossu	Saumon- chien	Truite steelhead	Totaux
N° 1.....	65,265	3,726	2,965	—	4,469	1,722	78,147
N° 2.....	66,433	7,433	9,850	5,275	8,420	4,090	101,501
N° 3.....	10,220	4,020	6,660	3,700	54,335	2,350	81,285
Totaux	141,918	15,179	19,475	8,975	67,224	8,162	260,933

FLÉTAN

La pêche au flétan a commencé le premier mai en vertu des règlements de la Commission internationale des pêcheries (flétan). La date d'ouverture est la même depuis plusieurs années. La période de pêche dans la zone n° 2, comprenant les eaux de la convention au large de la Colombie-Britannique, a duré trente-deux jours seulement, la fermeture ayant été imposée le premier juin par la Commission, alors que les quotités prévues pour cette zone avaient été prises par les flottilles de pêche du Canada et des États-Unis. Dans la zone n° 3, qui embrasse les eaux de la convention au nord et à l'ouest du Cap Spencer, en Alaska, de même que celles du golfe d'Alaska, la pêche a été fermée le 11 juillet après soixante-douze jours d'opérations, en comparaison des cent onze jours qu'il a fallu en 1947 pour prendre la quantité de flétan autorisée dans cette zone. Les débarquements de flétan aux divers ports de la Colombie-Britannique ont atteint 212,709 quintaux, en comparaison de 262,230 quintaux débarqués l'année précédente. La prise supérieure de 1947 s'explique par le fait qu'une partie de la flottille de pêche américaine est restée au port durant près de la moitié de la saison, pour une querelle de prix, de sorte que les pêcheurs canadiens ont pu amener une partie plus forte de la quotité qu'à l'ordinaire.

Les quantités de poisson autorisées ont été prises plus vite qu'en aucune année antérieure. L'abondance croissante de flétan continue d'attirer pêcheurs et bateaux des autres pêches, de sorte que l'effort accompli par tous est très concentré, tandis qu'autrefois la pêche du flétan était pratiquée à l'année par une flottille spécialisée. Il va sans dire que des installations de manutention et d'entreposage frigorifique ont surgi à la côte pour recevoir la forte prise saisonnière de flétan.

Voici un relevé des déchargements de flétan aux divers ports et régions de la province depuis 1930:

Année	Vancouver et New- Westmin- ster	Prince- Rupert	Butedale- Namu	District no 3	Totaux
	qtx	qtx	qtx	qtx	qtx
1930.....	11,387	239,617	978	2,814	254,796
1931.....	8,498	167,757	3,727	2,123	182,005
1932.....	11,883	148,615	6,677	1,672	168,847
1933.....	13,436	144,065	10,431	2,440	170,372
1934.....	16,113	150,476	13,297	2,716	182,602
1935.....	22,351	129,586	15,713	3,493	171,143
1936.....	20,777	131,830	11,522	3,992	168,121
1937.....	23,334	147,638	12,676	3,777	187,425
1938.....	28,155	141,691	17,776	5,866	193,488
1939.....	30,225	173,857	18,651	4,455	227,188
1940.....	26,010	185,921	23,157	3,955	239,043
1941.....	22,057	166,513	30,946	10,142	229,658
1942.....	30,547	180,789	21,638	10,941	243,915
1943.....	44,201	180,507	12,003	13,323	250,034
1944.....	30,779	133,744	12,356	12,369	189,248
1945.....	21,151	152,828	13,326	7,458	194,763
1946.....	15,970	186,896	17,493	8,380	228,739
1947.....	40,780	181,571	23,176	16,703	262,230
1948.....	14,983	150,270	19,670	27,786	212,709

HARENG

La prise totale de hareng a été plus considérable qu'en aucune des années antérieures. Elle s'est élevée à 208,483.6 tonnes, soit 80, 000 tonnes de plus que le chiffre record de 1947.

Le principe de réglementation fondé sur le contingentement de la prise a encore été appliqué dans toutes les régions, sauf sur la côte ouest de l'île de Vancouver, où la pêche a été permise sans restriction, pour favoriser l'enquête à longue portée menée en ce lieu par la Station de biologie de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada sur la côte du Pacifique.

Les eaux dont provient le gros de la prise sont:

Côte est inférieure	—Chenal Trincomali Baie Nanoose
Côte est du centre	—Détroit de Baynes Baie Deepwater Baie Granite
Côte est supérieure	—Chenal Clio
Côte ouest de l'île de Vancouver	—Détroit de Barclay Anse Esperanza
Colombie-Britannique du nord	—Passe Klemtu Passe Body Chenal Ogden

Les éléments du succès de la campagne sont l'usage général de grands bateaux seigneurs, bien armés et munis de sondeurs pour le repérage des bancs de hareng, ainsi que de grandes seines à poche montées avec robustesse, le tout mis en oeuvre par des patrons et des équipages expérimentés et compétents. Le radiotéléphone et autres auxiliaires modernes de navigation sont d'emploi courant sur les vaisseaux de cette flottille dont le rendement est encore accru par des canots d'annexe et un service de transport très bien organisé.

La valeur au marché du hareng et de ses sous-produits durant l'année s'est élevée à \$10,483,990, c'est-à-dire à \$1,577, 010 de moins qu'en 1947. Cette baisse s'explique par une réduction de la mise en conserve du hareng qui, en 1948, s'est élevée à 408,700 caisses, d'une valeur de \$2,556,110, en comparaison d'une production de 1,411,636 caisses, évaluées à \$8,526,086, l'année précédente. Il était généralement prévu que la fermeture des débouchés de guerre et d'après-guerre pour le hareng en conserve entraîneraient une brusque interruption de la mise en conserve du hareng portée à un degré très élevé peu après le début de la guerre; il suit de là que le gros du hareng pris en 1948 a servi à faire de l'huile et de la farine.

Voici un tableau détaillant la prise du hareng et son utilisation:

	District n° 1	District n° 2	District n° 3	Total	Tonnage en vif
Prise.....qtx	1,055	1,365,605	2,803,013	4,169,673	208,483.60
<i>Production:—</i>					
A l'état frais...qtx	2,181	—	423	2,604	130.20
En conserve...caisses	340,275	9,988	58,437	408,700	14,404.00
Filets mi-saur (Kippered snacks).....caisses	6,792	—	—	6,792	
Mi-saur.....qtx	1,213	—	78	1,291	193.65
Extra-saur...qtx	127	—	—	127	12.70
Boëtte.....bls	24,892	21,323	8,170	54,385	5,438.50
Saumuré.....bls	17,152	—	—	17,152	1,858.90
Congelé.....qtx	7,965	—	868	8,633	431.65
Salé à sec...qtx	2,212	5,400	—	7,612	475.75
Beurre.....caisses	45	—	—	45	185,538.25
Solubles condensés...qtx	21,607	—	—	21,607	
Huile de corps liv.	9,613,811	4,314,367	9,913,604	23,841,782	107.75
Huile d'issues liv.	629,237	—	7,500	636,737	
Farine de corps ton.	10,749.35	6,535	12,243.9	29,528.25	
Farine d'issues ton.	64.75	—	43	107.75	

Production des conserveries de hareng de 1939 à 1948:

Année	Caisses
1939.....	233,046
1940.....	727,292
1941.....	1,013,329
1942.....	1,540,918
1943.....	1,372,775
1944.....	1,130,527
1945.....	1,372,614
1946.....	1,317,707
1947.....	1,411,636
1948.....	408,700

Contrôle sanitaire des conserves de hareng

Voici les résultats détaillés de l'inspection des conserves de hareng faite en 1948 au laboratoire du Ministère, à Vancouver:

Nombre d'inspections.....	178
Nombre total de caisses examinées.....	461,512
Nombre de caisses inadmissibles au certificat.....	11,047
Nombre de caisses admissibles au certificat.....	450,465

Détails relatifs au contrôle

Format	Nombre de caisses examinées	Nombre de caisses inadmissibles au certificat	Nombre de caisses admissibles au certificat
<i>Ordinaires:</i>			
Boîtes hautes d'une livre	97,614½	3,104	94,510½
Boîtes ovales d'une livre	193,519	1,036	192,483
Boîtes ovales d'une demi-livre	—	—	—
Total	291,133½	4,140	286,993½
<i>sauce tomate:</i>			
Boîtes hautes d'une livre	11,268	6,907	4,361
Boîtes ovales d'une livre	131,940	—	131,940
Boîtes ovales d'une demi-livre	27,170½	—	27,170½
Total	170,378½	6,907	163,471½
Total pour l'année	461,512	11,047	450,465

Détails relatifs aux conserves de hareng inférieures à la catégorie "A"

Format	Caisses inférieures à la catégorie "B"	Caisses de la catégorie "B"	Total
<i>Ordinaires:</i>			
Boîtes hautes d'une livre	548	2,556	3,104
Boîtes ovales d'une livre	1,036	—	1,036
	1,584	2,556	4,140
<i>A la sauce tomate:</i>			
Boîtes hautes d'une livre	422	6,485	6,907
Total pour l'année	2,006	9,041	11,047

Les droits d'inspection du hareng perçus à raison d'un demi-cent la caisse se sont élevés à \$2,548.75.

SARDINE

Tout comme en 1947, les remontes de sardine ont été nulles; au fait, il ne s'est pas pris de sardine du tout en 1948 et, l'année précédente, la capture réalisée dans l'anse Effingham n'a été que de 485½ tonnes de sardine dite *homesteader* ou sardine de dérive.

Les recherches biologiques faites à l'égard de cette pêche, de la Californie à la Colombie-Britannique, laissaient du reste prévoir un tel résultat.

Au surplus, rien n'indique le retour prochain des conditions qui, durant plusieurs années ont assuré de bonnes prises au large de la Colombie-Britannique. Ce poisson avait servi à fabriquer de la farine et de l'huile, ainsi qu'à produire une petite quantité de conserves.

AIGUILLAT

Le tableau suivant comporte des détails relatifs à la pêche de l'aiguillat en 1948, comparativement à la production des autres années depuis 1940.

La diminution du nombre de foies écoulés en 1948 provient d'un fléchissement dans l'abondance de l'aiguillat sur les lieux de pêche, par rapport aux quantités présentes il y a plusieurs années, et aussi d'un décroissement du nombre de pêcheurs intéressés à la capture de ce squal.

Année	Permis délivrés	Quantités de foies déchargés	Prix moyen aux pêcheurs
		(liv.)	(cents)
1940.....	406	1,566,500	6
1941.....	897	3,552,576	9
1942.....	1,233	4,241,286	16
1943.....	2,041	5,121,186	25
1944.....	3,052	7,769,574	34
1945.....	2,165	5,821,849	31
1946.....	2,405	2,844,217	31
1947.....	1,456	3,759,282	29
1948.....	1,103	3,033,547	37

CLAMS

Un report considérable de clams en conserves produites l'année dernière a été la cause première du fléchissement dans la pêche de ce mollusque en 1948. Le rendement des conserveries a été de 1,399 caisses seulement, en comparaison de 34,225 caisses l'année précédente. La production écoulée

au cours des dernières années à l'état frais ou travaillée sous forme de conserves figure au tableau ci-dessous:

Année	Vente à l'état frais	Mise en consERVE
	(qtx)	(caisses)
1939.....	21,601	5,431
1940.....	20,785	7,151
1941.....	25,402	12,783
1942.....	8,278	17,808
1943.....	8,397	13,626
1944.....	9,869	12,474
1945.....	39,834	4,693½
1946.....	15,456	23,867
1947.....	9,523	34,225
1948.....	17,638	1,399

THON

La quantité de thon albicore déchargée aux ports de la Colombie-Britannique a été de 2,174,700 livres, chiffre qui dépasse tous les précédents. La concurrence a été vive et les pêcheurs ont touché jusqu'à \$650 la tonne. La valeur au marché, qui dépasse de beaucoup celle de toutes les années antérieures, a été de \$990,424.

La prise obtenue a été particulièrement satisfaisante. Elle était en quelque sorte espérée par le Ministère qui avait pris l'initiative d'affecter l'un de ses bateaux de police des pêches à la surveillance et à l'étude des déplacements du thon au large de la Colombie-Britannique. L'histoire de la pêche au thon en Colombie-Britannique depuis ses débuts, en 1939, accuse des écarts considérables en plusieurs domaines, notamment dans ceux du temps, des lieux et des résultats de la pêche, etc., et, tout en aidant à établir de nouvelles données sur les déplacements et les caractères distinctifs de l'albicore au large de la Colombie-Britannique, le Ministère avait compté qu'il serait possible de créer une pêche secondaire digne d'intérêt, non seulement du point de vue économique, mais aussi pour atténuer l'effet d'un effort excessif portant sur d'autres pêches. Considérant de plus le caractère hauturier de cette exploitation, les autorités ont estimé que le vaisseau du Ministère, en plus de radiotéléphoner plusieurs fois par jour à la flottille de pêche des données utiles sur la température de l'eau, les indices de la présence du thon, sa nourriture, etc., pourrait porter secours aux petits thoniers désemparés ou aux membres des équipages victimes d'accidents ou de blessures. Un membre du personnel de l'Office des pêches a participé aux explorations en vue de recueillir des données techniques et d'étendre le champ des connaissances scientifiques à l'égard du thon albicore.

La première exploration au large de la partie sud de la côte a été faite le 22 juin et le premier thon a été capturé le 8 juillet, à 77 milles au sud-

ouest de la pointe Esteban. La première exploration au large des îles de la Reine-Charlotte eut lieu le 29 juillet et, ce jour-là, les thons furent capturés à 40 milles au sud-ouest de Tasoo. Toute la prise a été faite au moyen de lignes à traîner semblables à celles qu'utilise la flottille de pêche au saumon, sauf que ces lignes étaient montées sans plombs afin que les leurres soient présentés à la surface de l'eau. Ces derniers, tous munis d'hameçons sans barbillons, étaient faits de plumes, de bois ou d'os. Ce sont les leurres à plumes qui ont remporté le plus de succès. Le poids moyen des sujets capturés était de 15 livres, mais il y avait parmi eux des thons de 25 livres. Les essais de pêche aux grandes lignes et au filet maillant sont restés infructueux.

Les conclusions premières tirées des études scientifiques et biologiques faites par la Station de biologie du Pacifique comprennent ce qui suit: Le thon albacore peut se pêcher dans des eaux dont la température est inférieure à 60°F. En général, les thons ont été rencontrés dans le voisinage immédiat de l'eau bleue qui, d'ordinaire, épouse le contour du plateau continental. Le long de la côte, la température moyenne de l'eau était de 52°, mais plus au large, les températures s'élèvent, tout particulièrement ou bord du plateau continental où le réchauffement est assez marqué. La température de l'eau a varié avec la saison et au fur et à mesure où cette dernière avançait, elle s'est élevée dans le voisinage de la côte. La profondeur de l'eau chaude est d'environ 50 pieds, au-dessous de quoi la température décroît rapidement. L'examen du contenu stomacal des thons révèle que ces derniers descendent à des profondeurs considérables pour se nourrir. Les pêcheurs feraient bien par conséquent de ne pas limiter leurs efforts au voisinage de la surface. Il est bon de laisser refroidir les captures sur le pont avant de les glacer, car la température du thon est assez élevée au sortir de l'eau. Aucun des 140 poissons marqués en 1948 n'a été repris.

L'industrie ayant accordé un appui complet au Ministère, ce dernier a manifesté son intention de continuer les mêmes opérations en 1949.

Les prises de thon albacore débarquées aux ports de la Colombie-Britannique durant les dix dernières années figurent ci-dessous:

Année	Quantité (qtx)	Valeur au débarquement (\$)
1939.....	2,838	14,190
1940.....	45	225
1941.....	760	6,840
1942.....	—	—
1943.....	288	5,760
1944.....	4,636	79,676
1945.....	14,287	297,983
1946.....	4,316	85,113
1947.....	7,965	211,650
1948.....	21,747	598,357

ANCHOIS

Une baisse marquée s'est manifestée dans la production d'anchois en 1948, ainsi qu'on pourra le constater d'après le tableau du rendement et de la valeur au marché. Au cours des dernières années, presque toute la prise a été mise en conserve et, grâce au concours de la Station expérimentale de pêche du Pacifique à Vancouver, les compagnies intéressées au conditionnement de ce produit ont perfectionné leur technique à cet égard.

En collaboration avec la Station de biologie du Pacifique à Nanaïmo le Ministère s'est aussi efforcé de favoriser la pêche de l'anchois en autorisant la conduite d'opérations de pêche expérimentales, dont l'objet était d'aider aux conserveurs à obtenir le volume de poisson voulu pour la mise en conserve et, en même temps, de recueillir les données scientifiques indispensables à l'accroissement de la connaissance de la vie et des moeurs de l'anchois qui fréquente les eaux côtières de la Colombie-Britannique.

En dépit de beaucoup d'efforts et de dépenses, la pêche de 1948 n'a pas été heureuse et la prise a été très inférieure à celle des deux années précédentes.

Année	Nombre de caisses*	Valeur au marché
1939.....	—	—
1940.....	14,331	79,818
1941.....	2,181	15,617
1942.....	3,070	11,900
1943.....	2,099	11,483
1944.....	13,221	261,160
1945.....	4,957	82,545
1946.....	29,946	610,586
1947.....	26,040	536,850
1948.....	4,901	88,305

*Exprimé en unités de 48 livres, quoique le produit soit emballé d'ordinaire en caisses de 48 boîtes de 4 onces.

CONSERVES DE PRODUITS SPÉCIAUX

Au cours des dernières années, l'industrie de la mise en conserve du poisson et des testacés s'est attachée à produire et à vendre un bon nombre de conserves de fantaisie. A cet égard, aussi bien que dans le cas des conserves d'anchois, la Station expérimentale de pêche du Pacifique à Vancouver, sous l'autorité de l'Office technique et scientifique des pêches, n'a pas manqué de prêter son secours.

Dans l'ensemble, ces produits spéciaux sont bien accueillis sur le marché canadien et il y a tout lieu de croire que cette addition à l'économie de nos pêches continuera de prendre de l'expansion.

Voici une liste partielle des produits spéciaux actuellement en fabrication:

Beurre d'anchois	Soupe aux huîtres
Beurre de hareng	Saumon fumé en tranches
Clams entiers	Darnes de saumon fumé
Clams hachés	Beurre de saumon
Crabes	Beurre de saumon fumé
"Kippered snacks"	Beurre de saumon et de crevette
Filets fumés	Sardines
Huîtres	Crevettes
Huîtres fumées	Boulettes de poisson à la norvégienne
Ragoût d'huîtres	Nectar de clams

RÉGIES D'EXPORTATION — SAUMON FRAIS ET CONGELÉ

Des régies spéciales d'exportation ont été appliquées durant la guerre et durant la période qui la suivit immédiatement, afin d'assurer aux Alliés les approvisionnements de conserves de saumon nécessaires à la poursuite de la guerre. En 1947, l'exportation du saumon frais et congelé, sauf dans le cas du saumon de printemps (quinnat) rouge et blanc, n'a pas été permise avant le 25 septembre, date à laquelle l'exportation du saumon rose (bossu) a été autorisée. Plus tard à compter du 15 octobre 1947, les restrictions imposées à l'égard de toutes les variétés et formes de saumons du Pacifique, y compris la truite de mer (steelhead), ont été abandonnées.

En 1948, sous l'empire des dispositions de la Loi des Pêcheries des restrictions ont été encore imposées quant à l'exportation de certaines variétés de saumon frais ou congelé, durant des périodes déterminées. L'objet de ces mesures était d'assurer les approvisionnements de poisson voulu à la production des conserveries et à d'autres productions indispensables au maintien du marché canadien et du marché d'exportation outre-mer; en assurant une telle production, ces mesures rendaient possible l'exploitation d'importantes usines de traitement du poisson, fournissaient du travail à un grand nombre d'employés de conserveries et à d'autres ouvriers intéressés directement ou indirectement à ces opérations ou à la production des fournitures et du matériel requis à cet égard.

Les restrictions suivantes ont été appliquées en 1948.

Sockeye et bossu: exportation du poisson frais ou congelé interdite toute l'année.

Argenté: exportation du poisson frais interdite après le premier septembre (exportation du poisson congelé admissible toute l'année).

Saumon-chien: exportation du poisson frais interdite; exportation du poisson congelé interdite jusqu'au premier septembre (exportation du poisson congelé admissible à compter du premier septembre).

Des quantités considérables de saumon-chien congelé ont été exportées aux États-Unis et, dans une bonne mesure, mises en conserve en ce pays. Une abondance imprévue de l'espèce dans les eaux de la Colombie-Britannique a été la principale cause de ce qui précède.

DESTRUCTION DES OTARIES

Le personnel du Ministère a encore été autorisé à détruire et à disperser les otaries à divers endroits du littoral où il était évident que ces mammifères constituaient un danger pour les peuplements de poisson ou nuisaient à la pêche elle-même. Le nombre d'otaries tuées, ainsi qu'on peut le voir ci-dessous, n'est pas aussi considérable que par les années passées; ceci s'explique, du moins en partie, par le fait que le troupeau d'otaries qui fréquentait d'ordinaire l'anse Knight, avait quitté les parages peu avant l'arrivée du parti de chasseurs.

Région	Nombre d'otaries détruites
Passe Discovery.....	16
Goulet de Barclay.....	12
Goulet de Fife.....	58
Sooke.....	7
Anse Seymour.....	1
Ile de Solander.....	18
Anse Cumshewa.....	1
	113

DESTRUCTION DES PHOQUES COMMUNS

Une prime a encore été payée en 1948 pour la destruction des phoques communs. La prime en question, établie à \$5, est payable sur présentation du museau de chaque phoque comme preuve de la mort de l'animal. La prime a été réclamée à l'égard de 2, 693 phoques détruits; voici le détail des versements effectués:

Région	Montant
Siège de l'administration en C.-B.....	\$ 315.00
Région n° 1, C.-B.....	365.00
Région n° 2, C.-B.....	8,485.00
Région n° 3, C.-B.....	4,300.00
Total.....	\$13,465.00

On se plaint encore vivement des ravages causés par les phoques communs dans les pêcheries de saumon et autres poissons comestibles en certains endroits de la côte et aux estuaires de divers cours d'eau.

Les pêcheurs au filet maillant de la rivière Skeena se plaignent tout particulièrement que les phoques endommagent le saumon pris dans leurs filets et leur causent des pertes considérables. Le Ministère ayant appris des investigateurs de l'Office technique et scientifique des pêches, que la colonie de phoques en ce lieu était jusqu'à un certain point sédentaire, a désigné deux de ses fonctionnaires, chasseurs et navigateurs expérimentés pour chasser et détruire le phoque commun dans l'estuaire de la Skeena à la fin du printemps, au moment de la mise bas. Ces deux hommes furent munis de matériel spécial, et au cours des cinq semaines que dura leur affectation, ils tuèrent 132 phoques et en blessèrent grièvement un bon nombre d'autres. Les opérations ont été fort entravées par les inondations exceptionnelles du printemps de 1948. Cependant, les résultats obtenus donnent lieu d'espérer qu'en des circonstances plus favorables, il sera possible de détruire un plus grand nombre de phoques. Le Ministère a permis la continuation de l'arrangement ci-dessus afin de savoir si ce mode d'attaque parviendra éventuellement à réprimer et à contenir les phoques à cet endroit.

CONTRAVENTIONS

En 1948, 231 poursuites ont été intentées par des fonctionnaires du Ministère, à la suite de contraventions aux divers règlements de pêche. Des amendes s'élevant à \$9,042 ont été imposées et la vente du matériel de pêche confisqué a produit la somme de \$11,065.08. Voir les détails au relevé ci-dessous:

	District n° 1	District n° 2	District n° 3	Totaux
Actions en justice..	36	60	135	231
Amendes.....	\$ 681.50	\$ 3,949.50	\$ 4,411.00	\$ 9,042.00
Ventes.....	\$ 682.48	\$ 7,681.58	2,701.02	\$11,065.08
Total: amendes et ventes.....	\$1,363.98	\$11,631.08	\$7,112.02	20,107.08

EXCELLENCE DE LA PÊCHE ET DU CONDITIONNEMENT

La tendance au perfectionnement des bateaux et des engins de pêche, de la technique de manutention et du matériel de conditionnement, se manifeste d'une façon de plus en plus saisissante dans tous les domaines de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique. Pour peu qu'il soit pratique, tout nouvel auxiliaire de pêche est adopté dès sa création. La

construction des nouveaux vaisseaux est supérieure et, si l'on excepte les petites embarcations, le radiotéléphone, le radiogoniomètre et le sondeur par le son font dorénavant partie du gréement normal de tout bateau de pêche. Le logement des équipages et les diverses commodités à leur usage s'améliorent constamment.

Une évolution qui a pris beaucoup d'ampleur au cours de l'année a été l'invasion, par un bon nombre de pêcheurs de saumon au filet maillant, d'eaux regardées jusqu'ici comme pêchables à la seine à poche seulement. Il s'agit des eaux de la région centrale du District n° 2, du détroit de Johnstone, de la passe Discovery et du détroit de Broughton. Des prix plus élevés payés pour le poisson d'automne, comme par exemple le saumon-chien, ont provoqué cet envahissement qui, n'eut été l'amélioration récente des bateaux et du matériel des pêcheurs aux filets maillants, aurait été impossible il y a quelques années. Les montaisons de saumon disponibles se trouvent par conséquent divisées entre un nombre toujours plus grand de pêcheurs. Il s'ensuit que le Ministère doit réagir promptement pour assurer la reproduction du poisson en dépit d'une pêche aussi intense.

AMÉLIORATION DES RIVIÈRES À SAUMON

Parmi les nombreuses fonctions des inspecteurs de pêche en Colombie-Britannique, celle de la surveillance des rivières à saumon revêt une importance toute particulière. Durant le frai, ils doivent s'assurer du nombre de reproducteurs des diverses espèces dans chaque cours d'eau et signaler toutes conditions jugées adverses à la montaison ou à la survivance de la ponte. Grâce au nombre de fonctionnaires disponibles, ainsi qu'aux commodités et au matériel affecté à leur usage, la surveillance des cours d'eau de la Colombie-Britannique a été d'une façon générale, plus complète en 1948 que jamais auparavant.

Ces fonctionnaires, avec l'aide des équipages de bateaux de patrouille, des gardiens de pêche et autres membres du personnel de campagne, ont poursuivi la tâche utile qu'ils accomplissaient déjà depuis plusieurs années en supprimant de petits embâcles de billes et des amoncellements de débris qui, vu les conditions particulières à la Colombie-Britannique, sont en quelque sorte une caractéristique inévitable des cours d'eau de cette province. Dans certains cas, ces accumulations peuvent arrêter complètement la montée du saumon; dans d'autres cas, elles deviendraient vraisemblablement des obstructions totales si elles n'étaient supprimées sur-le-champ. Les fonctionnaires en question sont maintenant munis du matériel de campagne voulu pour accomplir ce travail sans retard. Enfin, les obstructions plus graves sont promptement signalées à l'ingénieur du Ministère.

Un ingénieur de pêche a été nommé à la Division de la Colombie-Britannique au début de 1948. La situation était vacante depuis le commencement de la guerre. Un programme d'aménagement et d'étude des rivières

à saumon a été immédiatement préparé avec la coopération du personnel d'inspection du Ministère et des membres de la Station de biologie du Pacifique. Sept partis de campagne, composés chacun d'un étudiant en génie et d'un autre en biologie venant d'universités canadiennes, ont été engagés et organisés pour étudier et faire rapport sur des projets spéciaux à divers cours d'eau situés dans chacune des régions suivantes:

Partie sud de l'archipel de la Reine-Charlotte
Grenville-Principe
Butedale
Bella-Bella
Baie Alert
Quathiaski-Havre de Pender
Goulet de Barclay-Canal d'Alberni

Un camp central (baraque préfabriquée) a été établi pour chaque parti de campagne à portée des cours d'eau et des lieux où il y avait des travaux à faire, et chaque groupe a été muni d'un canot-automobile et du matériel de campagne voulu.

Le rapport du Service technique, Division de l'Expansion de la pisciculture, traite en détail des travaux accomplis en exécution du programme spécial mentionné ci-dessus.

SAUVETAGE DU FRAI DE SAUMON

Les inspecteurs de pêche et autres membres du personnel de campagne du Ministère dans les régions où la difficulté se présente, ont encore consacré beaucoup de temps et se sont donné beaucoup de peine pour sauver le frai de saumon isolé dans des mares. Ces mares se forment à la suite du recul des eaux consécutif à des crues rapides ou encore, au cours de la période saisonnière d'eau basse; si le frai échoué dans ces mares n'est pas libéré promptement, il meurt lorsqu'elles finissent par s'assécher. Ce travail constitue une contribution précieuse à la perpétuation des espèces.

PÊCHE SPORTIVE

Les domiciliés de la province ainsi que les pêcheurs en visite et les touristes continuent de s'intéresser et de participer à la pêche sportive en général dans les eaux à marée. Depuis la guerre, le littoral de la province a vu surgir un grand nombre d'hôtels, de pavillons de pêche, de chalets pour touristes, de campements d'automobilistes et de hangars à canots de louage, exploitant l'aspect sportif et récréatif de la pêche du saumon et de celle d'autres espèces.

PERSONNEL ET SERVICES

Au cours de l'année, un groupe de treize candidats à des postes d'inspecteur de pêche ont suivi un cours de formation spéciale. Ces

derniers devaient remplir les cadres du personnel d'inspection en Colombie-Britannique. Après une première affectation destinée à leur faire acquérir de l'expérience sur place, certains membres du personnel de la Station de biologie du Pacifique et de la Station expérimentale de pêche du Pacifique leur firent des conférences sur les aspects biologiques et technologiques de la pêche, sur tous les points d'administration de la pêche et sur certains sujets particuliers ayant trait aux fonctions et aux services de l'inspecteur de pêche. Les candidats, tous jeunes anciens combattants, ont rempli les conditions voulues pour être nommés et ont été par la suite dûment affectés à leurs postes de campagne.

Divers détails visant au progrès des services d'inspection et de surveillance ont été améliorés. Des radiotéléphones et des sondeurs par le son, semblables à ceux qu'utilise la flottille de pêche, ont été installés sur plusieurs nouveaux bateaux de patrouille du Ministère. Le matériel et les embarcations de patrouille sont maintenant parvenus à un plus grand degré d'excellence que jamais auparavant.

La possibilité d'obtenir les services d'hydravions, tout comme avant la guerre, a été d'un grand secours au personnel de campagne du Ministère. Durant toute la période critique de la campagne de pêche au saumon, deux hydravions ont été disponibles pour les besoins du service et pour la mise en vigueur des règlements. Le Ministère a utilisé au total 398 heures et 29 minutes de vol.

Annexes au présent rapport:

	Page
Production annuelle de conserves de saumon en C.-B., 1938-1948.....	102
Production de la Naas, conserves de saumon, 1938-1948.....	103
Production de la Skeena, conserves de saumon, 1938-1948.....	104
Production des anes Rivers et Smiths, conserves de saumon, 1938-1948.....	105
Production du district du Fraser, conserves de saumon, 1938-1948.....	106
Production de Puget-Sound, É.-U., conserves de saumon, 1938-1948.....	107
Déchargements de flétan en C.-B., 1938-1948.....	107
Production de conserves de sardine en C.-B., 1938-1948.....	107
Production d'huile et de farine de poisson en C.-B., 1938-1948.....	107
Baleines mises à terre en C.-B., 1938-1948.....	108
Permis délivrés en C.-B.: conserveries de saumon et engins de pêche, 1938-1948...	108
Conserves de sockeye provenant des remontes du Fraser, 1938-1948.....	109
Production de conserves de saumon, 1938-1948, avec classement.....	109
Relevé des permis de pêche en C.-B., 1948.....	110
Permis d'usines délivrés par le provincial, campagne de 1948.....	111
Saumon pris à la seine à poche en 1948.....	112
Espèces de saumons et procédés de capture, campagne de 1948.....	113
Foies et viscères de poisson, 1948.....	113
Le frai du saumon en C.-B., 1948.....	114

DIVISION DE L'INTÉRIEUR

PROVINCES DES PRAIRIES

EN vertu de l'accord fédéral-provincial de 1944, tout le poisson blanc produit dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest est, du point de vue de sa qualité, assujéti à l'inspection. Tous les lacs où se pratique la pêche commerciale du poisson blanc sont examinés aux fins d'établir la qualité de la production et, dans certains cas, un nouvel examen annuel est exigé. Les inspecteurs provinciaux, qui, à cet égard, ont le statut de fonctionnaires fédéraux, font les relevés aussi bien que les inspections premières, sous la direction du fonctionnaire fédéral en chef et délivrent des certificats à l'égard du poisson blanc de la qualité voulue. Nul poisson blanc ne peut être expédié des provinces des Prairies ou des Territoires du Nord-Ouest sans un tel certificat.

Vu que les principaux lacs à poisson blanc ont fait l'objet d'examens durant la période de 1944 à 1947, peu de nouveaux lacs ont été examinés durant 1948. Cependant, quelques lacs déjà examinés l'ont été de nouveau et un relevé du travail accompli figure ci-dessous:

	Nombre de lacs examinés			Nombre de poissons examinés			Poids (livres)		
	1944-1946	1947	1948	1944-1946	1947	1948	1944-1946	1947	1948
Manitoba	86	15	38	18,146	8,434	6,887	51,885	26,456	22,662
Saskatchewan	124	39	21	16,618	7,226	2,589	54,869	22,879	7,268
Alberta	61	3	9	9,180	2,219	715	30,018	6,344	2,036
Territoires du Nord-Ouest	3	1	1	469	999	500	1,246	2,674	1,483
	274	58	69	44,413	18,878	10,691	138,018	58,353	33,449

L'inspection d'envois de poisson blanc, commencée en 1947, s'est poursuivie durant l'année, du consentement même des expéditeurs, et a contribué pour beaucoup au maintien et à l'amélioration de la qualité. Voici un relevé des inspections faites à cet égard:

Nombre d'expéditions	Nombre de caisses	Poids des expéditions (lbs)	Nombre de poissons examinés	Poids (lbs)
180	31,882	2,857,639	5,591	15,038

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ainsi qu'on l'annonçait au dernier rapport, l'achèvement d'un chemin praticable en toutes saisons, de Grimshaw, Alberta, jusqu'à Lower-Hay-River, T.N.-O., en 1948, a donné un essor considérable à la pêche commerciale au Grand lac des Esclaves. Les compagnies de pêche ont réussi à transporter leurs prises sur les 389 milles de parcours du chemin, jusqu'à la tête de ligne, en un temps variant de 12 à 18 heures, ce qui assure une production fraîche aussi bien en été qu'en hiver. Il a été possible au cours de l'année de transporter le poisson par camion et chemin de fer, des filets du pêcheur dans le Grand lac des Esclaves au consommateur de Chicago, dans le temps remarquablement court de cinq jours. Grâce à d'aussi bons moyens de transport, l'industrie a pu dans l'ensemble écouler un produit de haute qualité. De plus, le progrès de la pêche a eu des répercussions économiques dans la région. En effet, vers la fin de 1948, le nombre d'habitants de Lower-Hay-River avait augmenté de 200 à 1,000 âmes. Tant que l'industrie ne sera pas stabilisée, il y a lieu de prévoir une expansion encore plus considérable de la population.

La pêche commerciale d'hiver a été permise du 1er janvier au 31 mars 1948 avec limite de prise fixée à 1,500,000 livres de truite et de poisson blanc vidés. La prise suivante, exprimée en poids entier et en poids vidé, a été signalée:

	Poids entier	Poids vidé
Poisson blanc	918,400	766,700
Truite	173,125	142,200
Inconnu	111,053	84,400
Total	1,202,578	993,300

La pêche d'été s'est faite en grand dans la partie nord du lac et une opération de moindre importance a débuté sur la côte sud, au large de Lower-Hay-River. La prise était limitée à 2,500,000 livres de truite et de poisson blanc vidés et le rapport des captures se chiffre comme il suit:

	Poids entier	Poids vidé
Poisson blanc	952,180	809,317
Truite	1,373,037	1,139,621
Inconnu	87,736	66,680
Doré	4,354	3,700
Total	2,417,307	2,019,318

Une production très considérable a été amorcée à Lower-Hay-River, le 1er décembre 1948 sous l'empire d'une limite de prise de 1,500,000 livres de poisson blanc et de truite. On signale les captures suivantes pour le mois en question:

	Poids entier	Poids vidé
Poisson blanc	771,865	652,600
Truite	201,443	166,700
Inconnu	109,211	83,000
Brochet	11,176	9,500
Total	1,093,695	911,800

Le résumé de la production du Grand lac des Esclaves pour l'année civile 1948 se chiffre comme il suit:

	Poids entier	Poids vidé
Poisson blanc	2,642,445	2,228,617
Truite	1,747,605	1,448,521
Inconnu	308,000	234,080
Doré	4,354	3,700
Brochet	11,176	9,500
Total	4,713,580	3,924,418

Durant l'année, l'écoulement de la pêche s'est fait comme ci-dessous:

	Frais vidé	Vidé et congelé	Frais entier	Congelé entier	Filets congelés
Poisson blanc	684,100	1,074,900	16,500	7,900	226,400
Truite	260,400	887,600	1,800	600	120,200
Inconnu	83,200	181,000	—	—	—
Doré	—	600	3,000	—	400
Brochet	—	9,200	—	—	—
Total	1,027,700	2,153,300	21,300	8,500	347,000

La campagne d'hiver, du 1er janvier au 31 mars, a donné du travail à 113 pêcheurs utilisant 71,700 verges de filet maillant. Durant la campagne d'été, 99 pêcheurs ont utilisé 65,000 verges de filet maillant et 30 bateaux de pêche. On relève une augmentation considérable du nombre de pêcheurs au mois de décembre, alors que 301 titulaires de permis ont tendu 214,700 verges de filet maillant.

Tous les moyens de transport pour ainsi dire, y compris attelages de chiens, autos-neige, tracteurs, aéronefs, péniches de rivières, camions, canots et lignes de chemin de fer, ont servi à transporter la prise du lac aux usines à terre et de là, aux marchés d'exportation.

Pour remédier au manque de personnel qualifié, quatre inspecteurs ont été provisoirement déplacés de la Division de l'Est à celle de l'Intérieur aux fins d'inspection et de protection. En dépit de l'aide fournie par ces hommes, l'augmentation du nombre d'inspections des envois et l'expansion de la pêche commerciale dans les Territoires du Nord-Ouest ont pesé lourdement sur le petit personnel de campagne de la Division.

L'acquisition, au mois de décembre, d'une auto-neige au Grand lac des Esclaves, a grandement facilité les fonctions de patrouille. Vu les nombreuses bases susceptibles de surgir autour du Grand lac des Esclaves, il est aussi urgent d'avoir un bon bateau si l'on veut à l'avenir surveiller convenablement la pêche durant les campagnes d'été. On espère constituer à la longue un personnel d'inspection et de protection bien formé à Lower-Hay-River. Il n'est pas toujours facile de trouver des hommes compétents qui acceptent de travailler dans des conditions de température et de terrain aussi rigoureuses que celles qui ont cours dans les Territoires du Nord-Ouest.

DIVISION DE L'EST

LE résultat de la pêche hauturière au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard accuse, en 1948, une augmentation d'environ 6.4 p. 100 par rapport à 1947, alors que la valeur au débarquement s'élève de son côté par environ 2 p. 100. Les chiffres non révisés de l'année 1948 indiquent une production totale de 609,410,000 livres dont la valeur au débarquement est de \$27,758,000, en comparaison d'une prise de 572,557,000 livres de poisson, dont la valeur au débarquement était de \$23,031,235 en 1947. Les prix se sont maintenus assez bien durant toute l'année. Il y a eu, au cours des mois d'été, un fléchissement suivi d'une reprise et, à la fin de l'année, les prix étaient fermes et assez élevés. Les prix des espèces formant le gros de la pêche constituent une bonne mesure pour juger du tableau d'ensemble et, en 1948, le prix de la morue a été en moyenne de \$3 le quintal. Le prix de la sardine, à \$25 le tonneau, est demeuré assez constant, alors que le homard s'est payé un peu plus cher, soit \$27.60 le quintal en comparaison d'une moyenne de \$2.75 pour la morue, de \$15.25 pour la sardine et de \$25.70 pour le homard en 1947. Les débarquements provenant des bancs du large ont augmenté jusqu'à environ 26 p. 100 de la prise totale, au regard de 20 p. 100 l'année précédente. L'emploi de petits chalutiers se généralise pour l'exploitations des pêches côtières ainsi que l'indiquent les 33 permis délivrés en 1948 par rapport aux 18 de l'année précédente.

Le marché a fait bon accueil aux filets frais ainsi qu'au poisson légèrement fumé, vert-salé et salé et séché. Le poisson séché s'est particulièrement bien vendu et les prix sont demeurés fermes. On note une diminution marquée dans la production des conserves de poisson et bien que les commandes de secours aient aidé un peu, toutes les variétés mises en conserve accusent une diminution par rapport à l'année précédente. Au fur et à mesure que le tableau d'ensemble du commerce mondial devenait plus clair, l'industrie a pu manifester de plus en plus de confiance dans le domaine de la production et de l'écoulement et, somme toute, l'année 1948 a été, pour l'industrie de la pêche, une année heureuse et prospère.

Prises et valeur au débarquement par provinces*

Nouvelle-Écosse.....	1947	324,135,900 livres	\$15,155,593
	1948	359,293,500 "	18,282,097

Nouveau-Brunswick	1947	216,740,200 livres	\$5,995,553
	1948	220,110,500 "	7,331,886
Ile du Prince-Édouard	1947	31,681,500 "	1,880,089
	1948	30,011,400	2,144,652

*Chiffres non révisés.

Foies

Nouvelle-Écosse	3,080,800 livres	\$136,603
Nouveau-Brunswick	1,084,200 "	56,661
Ile du Prince-Édouard	319,900 "	6,438
	<hr/>	<hr/>
	5,484,900	\$199,702

Algues comestibles, goémon et mousse d'Irlande, etc.

Nouvelle-Écosse	4,427,900 livres	\$37,844
Nouveau-Brunswick	36,000 "	5,626
Ile du Prince-Édouard	2,800,400 "	34,407
	<hr/>	<hr/>
	7,264,300	\$77,877

Pêches de l'intérieur

Nouveau-Brunswick	577,400 livres	\$34,891
-----------------------------	----------------	----------

VALEUR TOTALE TOUTES PROVINCES \$28,070,470

HOMARD

C'est de la capture de ce crustacé que les pêcheurs côtiers obtiennent le plus fort revenu. La quantité de homard mis à terre a été de 336,000 quintaux d'une valeur de \$9,278,288, en comparaison de 300,003 quintaux évalués à \$7,928,283 en 1947. Si l'on compare les années allant de 1942 à 1948, on constate que le sommet de la production a été atteint en 1946 avec 357,540 quintaux et que la prise de l'année courante est un peu inférieure à ce chiffre. Au cours de la même période, la prise en Nouvelle-Écosse a atteint le record de 190,287 quintaux, l'année la plus basse étant celle de 1942 avec un total de 128,471 quintaux. Au Nouveau-Brunswick, le sommet a été atteint en 1946,—91,358 quintaux,—mais la prise de 1948,—80,566 quintaux,—vient en second lieu pour la même période. Dans l'Ile du Prince-Édouard, la prise de pointe, soit 81,158 quintaux, s'est faite en 1945, alors que, pour l'année courante, on relève un total de 65,136 quintaux, chiffres comparables au niveau de la période 1942-1944.

Tout comme en 1947, le homard pris a été utilisé dans les proportions suivantes: expédié en carapace ou consommé de cette manière, 56 p. 100; préparé sous forme de chair fraîche ou de chair fraîche congelée, 13 p. 100; mis en conserve, environ 31 p. 100. Durant l'année les prix sont restés fermes et un peu plus hauts qu'en 1947. En effet, le prix moyen de toute

la prise a été légèrement inférieur à \$27 le quintal, en comparaison de \$25.70 le quintal en 1947.

MORUE

La prise totale dans la Division a été de 1,997,847 quintaux de morue d'une valeur au débarquement de \$6,711,808. Environ 63 p. 100 de ce poisson a été pêché sur les fonds hauturiers. En 1947, la prise était de 1,799,987 quintaux évalués au débarquement à \$5,195,631. Le gros de la pêche se fait en Nouvelle-Écosse et la quantité totale débarquée dans cette province a été de 1,694,144 quintaux. Bien que ce chiffre soit supérieur à celui de 1947, il est considérablement inférieur à la quantité prise en 1946, alors que le total des captures atteignait 2,172,576 quintaux. La quantité de morue prise au Nouveau-Brunswick a augmenté de 205,666 quintaux à 263,539 quintaux, cet accroissement étant dû à l'addition de sept petits chalutiers à la flottille de la région Caraquet-Shippigan. Dans l'île du Prince-Édouard, les débarquements fléchissent un peu et passent de 74,513 quintaux en 1947 à 60,206 quintaux pour l'année courante.

AIGLEFIN

Cette pêche se concentre en Nouvelle-Écosse et la prise a augmenté considérablement en passant de 310,041 quintaux en 1947 à 503,940 quintaux pour l'année envisagée. Les débarquements sont les plus élevés depuis un certain temps et l'augmentation paraît due à la présence d'une quantité supérieure de ce poisson, aussi bien sur les fonds côtiers que sur les fonds hauturiers. Le total des débarquements, pour toute la Division, a atteint 515,397 quintaux d'une valeur de \$2,342,315, en comparaison de 315,374 quintaux évalués à \$1,369,333 l'année précédente. Tout le poisson débarqué a fait l'objet d'une bonne demande et les prix, dont la moyenne a été de cinq cents la livre, ont été fermes à tous les ports.

SARDINE

Les débarquements de sardine accusent une diminution considérable par rapport à l'année 1947. La quantité prise a été de 896,341 quintaux ou 448,170 barils, évalués à \$2,209,473, en comparaison d'une prise de 1,009,025 quintaux ou 504,512 barils, évalués à \$1,540,021 en 1947. La prise de 1947 a été la plus considérable de toutes les prises réalisées au cours de la période allant de 1942 à 1948 et cela s'explique, dans une bonne mesure, par le fait que le seinage pratiqué au cours des derniers mois de l'année a été particulièrement heureux. La Nouvelle-Écosse a produit une petite quantité de sardine, soit 13,399 barils. Cette prise a été faite dans les pêches à fascines des comtés d'Annapolis et de Digby.

HARENG

La pêche du hareng accuse une diminution considérable, la quantité débarquée étant de 989,113 quintaux évalués à \$1,127,618, en compa-

raison d'une prise totale de 1,073,987 quintaux évalués à \$1,278,807 en 1947. Une baisse marquée de la prise s'est produite en Nouvelle-Écosse, tandis que, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Édouard, il y a eu une légère augmentation. Le fléchissement observé en Nouvelle-Écosse a été général, car le hareng ne s'est pas présenté aussi nombreux que d'habitude le long du littoral de l'Atlantique.

MAQUEREAU

La prise du maquereau accuse une diminution considérable dans les trois provinces. En 1947, elle était de 213,884 quintaux évalués à \$688,001, tandis qu'en 1948, elle n'a été que de 162,190 quintaux évalués à \$659,792. C'est en Nouvelle-Écosse que le fléchissement a été le plus marqué, mais la prise du Nouveau-Brunswick, aussi bien que celle de l'Île du Prince-Édouard, a été sensiblement inférieure à celle de 1947.

MERLUCHE

On note une légère augmentation dans les débarquements de merluche qui se sont élevés à 261,492 quintaux évalués à \$481,113, au regard de 217,515 quintaux évalués à \$418,115 en 1947. L'augmentation s'est produite en Nouvelle-Écosse, tandis que le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard accusent tous deux des baisses. Bien qu'une certaine quantité de ce poisson ait été vendue sous forme de filets frais, le gros de la prise a été salé et promptement écoulé sous forme de poisson salé et séché. La pêche de la merluche se pratique surtout sur les fonds côtiers et la proportion des captures faites au large, soit de 4 à 6 p. 100, est assez faible.

COLIN

La pêche du colin se concentre surtout en Nouvelle-Écosse, mais il s'en prend de petites quantités sur la côte sud du Nouveau-Brunswick. La prise totale a été de 211,358 quintaux d'une valeur au débarquement de \$387,184, en comparaison de 205,020 quintaux évalués à \$362,351 en 1947. La Nouvelle-Écosse accuse une prise de 181,384 quintaux, chiffre considérablement moindre que celui de l'année record de 1946, alors qu'il s'en était capturé 247,863 quintaux. Cette pêche est sujette à des fluctuations saisonnières et sa réussite dépend d'un certain nombre d'éléments variables comme, par exemple, l'apparition du hareng en certains endroits, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre des poissons disponibles. Le colin se vend d'ordinaire salé, soit entier, soit, dans certains cas, travaillé sous forme de filets sans arêtes ou presque sans arêtes.

PÊCHE SPORTIVE

D'une manière générale, la pêche sportive dans les lacs et les cours d'eau a été meilleure qu'en 1947. On attribue ce changement à une température plus favorable et à un meilleur état des eaux durant les mois

de printemps et d'été. La pêche au saumon atlantique a été satisfaisante et une augmentation du nombre de prises a été signalée, tant pour le Nouveau-Brunswick que pour la Nouvelle-Écosse. Cette année, il s'est pris au Nouveau-Brunswick, 41,088 poissons en comparaison de 30,151 l'année précédente. De ce nombre, 10,021 charognards ou saumons noirs ont été pris durant la saison printanière en comparaison de 5,486 le printemps précédent. Ces charognards, ou "saumons maigres", se pêchent en vertu d'un permis spécial et se capturent surtout dans la rivière Miramichi. La remonte de poissons géniteurs au cours de 1947, a paru bonne.

En Nouvelle-Écosse, il s'est pris à la ligne 8,261 saumons durant l'année, en comparaison de 3,476 durant l'année précédente. Cette augmentation considérable s'explique, dans une certaine mesure, par le fait que les prises réalisées dans certaines petites rivières qui n'avaient pas auparavant fait l'objet de rapports sont maintenant comprises dans le total. D'autre part, il ne faut pas oublier que le niveau supérieur de l'eau et de meilleures conditions de pêche comptent aussi pour quelque chose dans cet accroissement.

On ne rapporte aucune prise de saumon à la ligne dans l'Île du Prince-Édouard.

La capture du saumon sébago ou de l'intérieur au Nouveau-Brunswick se chiffre par 635 poissons et, en Nouvelle-Écosse, par 415. Aucun élément comparatif n'est disponible pour l'année précédente.

On signale que la pêche à la truite de mer, aussi bien qu'à la truite ordinaire dans les lacs et dans les cours d'eau, a été bonne dans toutes les provinces. Voici un dénombrement des prises: Nouvelle-Écosse, 173,612; Nouveau-Brunswick, 203,655; Île du Prince-Édouard, 68,484. La pêche à la truite arc-en-ciel est limitée aux eaux qui ont été peuplées et, dans certains cas, l'espèce paraît s'acclimater parfaitement lorsqu'elle est placée dans des localités propices. Les seuls rapports, à cet égard, proviennent de la Nouvelle-Écosse où 6,231 poissons ont été pris durant l'année en cours, au regard de 2,350 l'année précédente.

ADMINISTRATION

Exception faite de la pêche illégale du homard pratiquée dans le comté de West-Prince (I. P.-É.), et sur la côte est du Nouveau-Brunswick, ajoutée à la pêche illégale du saumon dans la Miramichi, les périodes d'interdiction ont été, dans l'ensemble, bien observées. Les Associations pour la protection du poisson et du gibier dans toutes les provinces soutiennent de mieux en mieux chaque année les autorités, et leur aide en tout temps a été d'une grande valeur. Sauf les écarts mentionnés ci-dessus, on peut dire que le public en général observe convenablement les périodes d'interdiction.

L'étude de la pollution des cours d'eau par du bran de scie et des déchets de moulin fait partie des travaux de protection des eaux de l'inté-

rieur. Très peu de cas ont été signalés et ceux qui l'ont été n'étaient pas graves. L'épreuve de l'eau utilisée aux usines de chair fraîche de homard et de mollusques est effectuée par le Laboratoire d'inspection du poisson et cette épreuve précède obligatoirement la délivrance du permis d'exploitation.

La répression de la pêche illégale exige une attention constante. Il faut, pour protéger les eaux de l'intérieur, employer en divers endroits un bon nombre de gardes-pêche spéciaux afin d'aider les inspecteurs dans leur travail. Il y a lieu d'améliorer ce service et des plans bien arrêtés seront mis à exécution l'année prochaine.

Un service de patrouille aérienne a été institué dans l'Île du Prince-Édouard au cours de l'année au moyen d'un avion fourni par Paul's Service, à Charlottetown. Cette innovation a été satisfaisante et a rendu le travail des fonctionnaires plus efficace. Le pilote de l'avion, accompagné d'un inspecteur de pêche, a conduit son appareil de façon à permettre le repérage sous l'eau de stocks de homards capturés illégalement et, dans certains cas, de casiers. On espère que ce service prendra de l'expansion durant l'année à venir et qu'il s'appliquera à la côte est du Nouveau-Brunswick afin de corriger la mauvaise situation qui existe dans cette région.

La tâche de l'inspection des produits du poisson a beaucoup augmenté. En 1948, tout le poisson séché ou semi-séché par divers procédés devait être inspecté avant l'exportation. Le nombre de lots examinés a été d'environ 10,000, ce qui représente 62,370,000 livres de poisson et de produits du poisson, 111,403 récipients à poisson saumuré et 38,521 barils pour huîtres.

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas l'examen du poisson saumuré aux lieux d'exportation, car ce dernier se fait sur demande.

L'emploi d'indicateurs d'humidité s'est généralisé et a rendu de grands services aux inspecteurs qui peuvent ainsi déterminer avec plus de précision la teneur en humidité de tout lot de poisson.

L'inspection des locaux d'écaillage de testacés s'est faite pour assurer la production de marchandise de bonne qualité.

La production totale de conserves de poisson s'est élevée durant l'année à 1,213,416 caisses. Les fonctionnaires du Ministère ont prélevé des échantillons sur 992 lots de conserves, comprenant 434,823 caisses de diverses variétés, pour les faire classer et examiner par les laboratoires d'inspection du poisson.

Un ingénieur a été nommé à la Division au cours de l'année. Au Nouveau-Brunswick, des réparations importantes ont été faites à l'échelle à poissons de St. George sur la Magaguadavic et ces dernières seront terminées au début de l'année prochaine. Une nouvelle échelle à poissons a été érigée sur la rivière Bartholomew, tributaire du réseau de la Miramichi. Les résultats de cette installation ne seront connus que l'année prochaine car la construction a été faite à la fin de l'année.

Un examen plus complet de toutes les échelles à poissons de la Division sera entrepris durant l'année prochaine et de nouveaux plans seront dressés par l'ingénieur divisionnaire.

La désobstruction des cours d'eau n'a compris que quelques travaux secondaires dans la rivière Sydney, ainsi qu'à un ou deux autres points situés sur de petits cours d'eau de l'île du Cap-Breton. Aucun travail d'importance n'a été entrepris à cet égard.

Trois cent quatre-vingt-huit gardes-pêche spéciaux ont été employés durant l'année pour la protection des eaux côtières, des eaux de l'intérieur et pour la surveillance des viviers à homard. Le nombre de surnuméraires employés dans chaque province a été comme il suit: Nouvelle-Écosse, 253; Nouveau-Brunswick, 124; Ile du Prince-Édouard, 11.

PERSONNEL

Le bureau de la Division, antérieurement situé à Halifax, a été déménagé à Moncton, N.-B., le 10 janvier 1948.

Une étude des fonctions des inspecteurs montre que la spécialisation serait avantageuse. Par conséquent, un plan a été dressé pour l'amélioration du service, tant du point de vue de l'inspection que de celui de la protection. Le programme de culture des eaux de l'intérieur a aussi été étudié pour améliorer la protection de ces eaux et aussi pour obtenir des renseignements sur les peuplements de poisson, les prises faites à la ligne et la convenance des milieux aux déversements d'alevins de piscifactures.

SERVICE DES BATEAUX DE SURVEILLANCE

Le Service de surveillance et de protection de la Division comprend le *navire garde-côte Cygnus*, onze bateaux loués de divers frétteurs et neuf bateaux appartenant au Ministère et mis en service par ses soins. Le *N. G.-C. Cygnus* a croisé le long de la côte de l'Atlantique, surtout à l'ouest de la Nouvelle-Écosse, au cours des mois d'hiver et dans la région du golfe durant les mois d'été et d'automne, surtout à l'ouest de l'Île du Prince-Édouard. Le vaisseau a fait route sur Pictou en octobre et, après son radoub annuel dans ce port, a repris son service sur la côte de l'Atlantique.

Le service des bateaux de surveillance en Nouvelle-Écosse comprend le *Capelin* qui a travaillé à l'ouest de la Nouvelle-Écosse, le *Gilbert* qui a patrouillé les comtés de Shelburne et de Lunenburg jusqu'à la limite du comté d'Halifax, le *Andrew-Halkett* qui a surveillé la côte est de la terre ferme et, enfin, le *Venning* qui s'est occupé de la zone des détroits.

Les bateaux du Ministère employés au Nouveau-Brunswick ont été le *Fundy-Rover* et le *Gannet-Rock II* sur la côte sud, dans les eaux de la baie de Fundy. Sur la côte est, un seul bateau a été utilisé, le *Straits-Rover* avec port d'attache à Newcastle.

Dans l'Île du Prince-Édouard, les bateaux appartenant au Ministère sont le *Capitol*, le *Hazel M* et le *M-201*. Le *Capitol* a servi continuellement

sur la côte sud, de Georgetown à Victoria. Le *Hazel M*, petite vedette à moteur, a servi à la protection de la pêcherie d'huîtres dans la baie Hillsborough et ses tributaires.

La flottille de bateaux du Ministère pour la province s'est accrue d'une unité lorsque l'ancien ravitailleur d'aviation *M-201* a été acheté et réparé. Malheureusement, ce bateau a pris feu alors qu'il était mouillé au quai de Cascumpeque le 1^{er} octobre, et il a été si gravement avarié que le Ministère a décidé de ne pas réparer la coque. Le gréement, y compris les moteurs, les arbres et les hélices ont été récupérés et sont disponibles.

Comme la nécessité d'étendre le service des bateaux de surveillance devenait de plus en plus évidente, il a été décidé, au cours de l'année, de remplacer deux des plus grosses unités, le *Halkett* et le *Capelin*, par des bateaux neufs, modernes et plus rapides. On compte que ces deux nouveaux bateaux seront livrés durant l'année prochaine. De plus, le Ministère a passé des contrats pour la construction de cinq vedettes à moteur rapides destinées à divers endroits de la Division pour compléter le service de surveillance actuel et, là où la chose serait possible, pour remplacer les bateaux affrétés par d'autres qui donneraient un meilleur service.

EXPANSION DE LA PISCICULTURE

LES cadres de la Division de la pisciculture du Ministère ont été étendus en 1948 de manière à comprendre le travail ordinaire des pisciculteurs et autres aspects de la pisciculture, comme, par exemple, l'aménagement des cours d'eau par la désobstruction, la construction d'échelles à poissons, l'amélioration des lacs pour la pêche sportive par l'empoisonnement des poissons communs et la fertilisation, ainsi que la lutte contre les nuisibles et le sauvetage des alevins. La Division est tout particulièrement chargée de veiller à l'application des découvertes de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada. M. A.-L. Pritchard, D.Ph., premier biologiste de la Station de biologie du Pacifique, à Nanaimo, C.-B., a été nommé directeur de l'Expansion de la pisciculture et, en conformité de la nouvelle ligne de conduite administrative, les travaux ostréicoles du Ministère dans les Maritimes, ainsi que les Services techniques des Pêcheries relèvent aussi de M. Pritchard.

Les travaux piscicoles de la Division en 1948 au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'île du Prince-Édouard, ont comporté l'exploitation de treize piscifactoreries principales, de six stations d'élevage, de six viviers à saumon et de plusieurs camps pour la récolte des oeufs.

Le rendement total de ces établissements s'est élevé à 29,173,715 sujets, dont les 80 p. 100 ont été distribués aux stades de fretin ou de poisson plus âgé. Plus de 1,000 lacs et cours d'eau divers ont été empoisonnés.

Des distributions de saumon atlantique et sébago, de truites brune, mouchetée, arc-en-ciel et grise, ont été faites à divers stades de croissance. Outre les espèces exotiques mentionnées ci-dessus, des achigans à petite bouche géniteurs ont été libérés dans les lacs Lily (Hants), N.-É., et Clark's (Saint-Jean), N.-B.

Les preuves de réussite à l'égard des repeuplements d'espèces indigènes ne répondent pas toujours aux résultats obtenus. Lorsqu'il s'agit d'espèces exotiques, l'appréciation est beaucoup plus facile. Cette année, des signes très probants, pour ne pas dire de véritables preuves de succès, ont marqué certains repeuplements au sujet desquels voici des détails:

La truite brune et la variété Loch-Leven de l'espèce ont été abondantes dans le régime des rivières Mispic et Little, comtés de Saint-Jean et de Kings, N.-B. La truite brune qui remonte de la mer,—elle est très estimée des pêcheurs domiciliés ou de passage qui tentent fortune dans les eaux des rivières Guysborough et Salmon (Guysborough), N.-É.,—a été signalée en assez grande abondance. Les plus gros sujets capturés

pesaient 9½ livres. Le lac Rumsey (Annapolis), N.-É., est bien peuplé de truites arc-en-ciel et, au début de la saison, il s'est pris chaque semaine plusieurs centaines de ces truites.

On signale aussi que la prise dans la Big-Salmon (Saint-Jean), N.-B., et ses tributaires, a été assez bonne. Les gros sujets, pour une bonne part, avaient frayé au printemps.

Peuplements de truite mouchetée

La truite mouchetée mise dans le lac Round ou Cook's (Saint-Jean-Kings), N.-B., en 1947, après l'élimination totale du poisson dans les eaux de ce lac, en 1946, a survécu d'une façon bien satisfaisante et, d'après les indices recueillis, une forte proportion de ce peuplement fraiera cette année. La croissance du poisson a été bonne. Au mois de septembre, la longueur moyenne des sujets était de 7.6'' et le maximum de 11''. La truite mouchetée mise dans le lac West (Kings), N.-B., en septembre 1947, est abondante. Un relevé indique que soixante pour cent du peuplement fraiera vraisemblablement à l'automne. La longueur moyenne de ces poissons est de 9.4'' et le maximum de 12''.

Le saumon de l'intérieur capturé pour fins de reproduction cet automne dans les lacs Chamcook était du poisson d'élevage marqué dans la proportion de 25.8 p. 100. Le recensement des prises faites par les pêcheurs dans les mêmes eaux indique que, sur un total de 301 sujets, le poisson marqué est repêché dans la proportion de 25 p. 100.

Le saumon atlantique libéré dans le lac Clear (Charlotte), N.-B., a fourni d'excellents coups de ligne. On signale en effet qu'un certain nombre de sujets d'un poids inconnu, mais censés mesurer 30'' de longueur, y ont été capturés. Le saumon libéré dans cette eau ne peut pas en sortir, aussi peut-on le considérer comme enfermé dans les terres.

La pêche de l'achigan a petite bouche a été bonne dans toutes les eaux qui ont fait l'objet de rapports. Le lac Wheaton (ou Bocabec) fait toutefois exception, car on signale que, bien qu'assez fort en nombre, l'achigan semble perdre du terrain au chapitre de la taille.

Un total de 4,422 saumons atlantique géniteurs ont été enfermés dans les viviers ordinaires. La moyenne de ponte par femelle a été de 7,843 oeufs, tandis que chaque vivier a fourni le rendement moyen suivant: Morell 7,501, New-Mills 7,148, Miramichi 7,004, Rivière-Philip 8,228, Sackville 4,785 et Margaree 10,356. Grâce au concours de l'Association riveraine de la Restigouche, 1,929,650 oeufs de saumon atlantique ont été obtenus dans cette rivière et déposés à la piscifaculture de Charlo.

Les quantités suivantes d'oeufs de bonne qualité ont été recueillies: truite mouchetée 28,902,300, saumon atlantique 24,097,300, saumon de l'intérieur ou sebago 313,800 et truite arc-en-ciel 12,000. Les approvisionnements domestiques ont été augmentés par l'importation de 110,000 oeufs de truite brune, de 205,000 oeufs de truite arc-en-ciel et de 100,000 oeufs de truite grise (*Cristivomer namaycush*).

Quarante épreuves de nourrissage avec 20 régimes comportant 10 ingrédients ont été faites à l'égard surtout d'alevins de truite mouchetée. De leur côté, les géniteurs ont fait l'objet de neuf épreuves avec six régimes comportant neuf ingrédients. Certains de ces régimes ont donné des résultats prometteurs du triple point de vue de la survivance, de la croissance et du coût de la nourriture requise pour produire une livre de poisson. On se propose d'en poursuivre le contrôle.

L'élevage sélectif de la truite mouchetée se continue toujours en vue d'augmenter la robustesse et la fécondité, de hâter la croissance et la saison de ponte, ainsi que d'embellir la coloration et l'apparence générale. La progéniture des couples accusant le meilleur taux de survie est conservée pour la reproduction et sélectionnée périodiquement tant que les sujets demeurent bons producteurs d'oeufs.

Les déplacements et la survie du poisson ont été étudiés au moyen du marquage pratiqué sur 71,000 sujets par la suppression d'une ou plusieurs nageoires et sur 309 autres par la fixation à la nageoire dorsale d'une étiquette métallique numérotée. Au cours de l'année, 308 poissons à nageoires rognées et sept portant des étiquettes ont été repris.

Aide à l'Office technique et scientifique des pêches

Le Ministère a secondé les travaux de l'Office technique et scientifique des pêches en lui fournissant au besoin du poisson marqué pour la rivière Pollett, le lac Grand et les eaux adjacentes, les lacs Crécy et Gibson, ainsi que les rivières West et Ellerslie. De concert avec l'Office, il a aussi entrepris la destruction d'espèces nuisibles dans le lac Cassidy (N.-B.), au moyen de "Fishtox".

Parmi les constructions d'importance exécutées au cours de l'année, on note l'érection de nouveaux barrages d'étangs à saumon, à New-Mills (N.-B.), celle d'une digue sur la rivière Rawdon, à Grand-Lake (N.-É.), la continuation des travaux aux étangs d'élevage de Haley-Brook, l'installation d'appareils frigorifiques aux piscifactoreries de Grand-Falls, Florenceville, Saint-Jean, Cobequid et Margaree, l'achèvement de deux vastes étangs circulaires en béton, à Saint-Jean, et le prolongement de la prise d'eau de Lindloff dans le lac, à une profondeur suffisante pour obtenir l'approvisionnement voulu d'eau froide.

Des poissons vivants de divers âges et espèces ont été montrés aux expositions de Lunenburg, North-Sydney, Caledonia, Saint-Jean et Moncton.

Les chemins de fer National-Canadien, Pacifique-Canadien et Dominion-Atlantique ont continué de collaborer aux travaux du Ministère en transportant gratuitement des poissons de sport et des oeufs de poissons, aussi bien que les personnes préposées au soin de ces envois.

Les inspecteurs de pêches, les membres des Sociétés pour la protection du poisson et du gibier, les gardes-pêches, les guides et autres personnes

ont aidé au choix des lieux les plus propices à l'empoissonnement et aux distributions d'oeufs et d'alevins.

Tous les surintendants de piscifacures, d'étangs d'élevage et de viviers à saumon, ainsi que leurs aides, ont accompli leur travail avec soin, en dépit des dangers auxquels les stocks de poisson ont été exposés par suite de l'eau basse et des températures élevées qui ont régné durant l'été et au début de l'automne, sans compter que des réparations importantes et des nouvelles constructions, effectuées dans bien des cas par les surintendants, s'ajoutaient aux travaux ordinaires de surveillance de la production, d'entretien et de distribution du poisson et des oeufs.

DIVISION TECHNIQUE

Colombie-Britannique

Pendant plusieurs années, les inspecteurs du Ministère, sous l'autorité du surveillant en chef, ont donné beaucoup d'attention à l'examen des cours d'eau de fraye du saumon et d'autres poissons. L'un des principaux objets de cet effort a été d'assurer l'accessibilité des frayères aux remontes. Chaque année, il a été d'usage de supprimer plusieurs obstructions de faible importance, telles que billes, petits embâcles et le reste, et de veiller que les flotteurs de bois et autres personnes utilisant les chenaux les tiennent libres de tout obstacle. En 1948, des débris de toute nature ont été enlevés dans plus de 90 cours d'eau. Si l'on envisage la portée de ce travail, grâce auquel la formation de plusieurs barrières qui auraient pu devenir infranchissables a été évitée, on ne saurait en mésestimer l'importance. L'exécution de ces études générales et de la désobstruction par des fonctionnaires familiers avec le milieu font voir les conditions telles qu'elles sont et fournissent l'assurance relative que les principales zones de fraie sont accessibles.

Au printemps de 1948, un ingénieur divisionnaire a été affecté au bureau de Vancouver. Un plan général d'étude a été dressé et 14 étudiants-ingénieurs nommés pour l'été ont participé à son exécution. Sept équipes ont été formées et chacune a été affectée à un sous-district particulier. Des relevés aux instruments ou de simple reconnaissance ont été effectués aux endroits suivants:

(1) *Région sud de l'île de la Reine-Charlotte* —

Les ruisseaux Pallant, Mathers, de l'anse Crescent, du havre de l'Echo, de la baie Sedgewick et de l'anse Dana.

(2) *Région de Grenville-Principe* —

Le lac East-Arm, l'anse Exposed, la rivière Frieda, en particulier les chutes Frieda, dans la localité de l'anse Klewnugget.

(3) *Région de Butedale* —

La rivière Kitimat et ses tributaires, les rivières Hirsch, Wadeene, Petite-Wadeene et Dala, les ruisseaux Bisch, Village et Campbell, ainsi que la rivière Indian à Graham-Reach.

(4) *Région de Bella-Bella* —

La rivière et le lac Ingram, ainsi que les rivières Pine et Neekis.

(5) *Région de la baie Alert* —

La rivière Nimpkish et ses tributaires avec inspection seulement de la rivière Cluxewe et des ruisseaux Hyde et Bear.

(6) *Région de Quathiaski — Pender-Harbour* —

La rivière Brem, les ruisseaux Forbes, de la baie Deep et Arthea, les rivières Theodosia et Bear, île de Vancouver.

(7) *Région du canal d'Alberni* —

Le bassin hydrographique du lac Sproat et les chutes Sproat.

Bien que les relevés mentionnés ci-dessus varient quant à la somme de détails obtenus, tous fournissent des renseignements fondamentaux sur l'ensemble des problèmes et des difficultés à prévoir pour l'avenir.

Provinces Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Ile du Prince-Édouard). Les travaux techniques dans les Maritimes peuvent arbitrairement se diviser en trois catégories:

- (1) Projets à réaliser en collaboration avec l'Office technique et scientifique des pêches du Canada.
- (2) Aménagement des cours d'eau.
- (3) Entretien et réparation des piscifactures.

Les projets à réaliser de concert avec l'Office technique et scientifique des pêches du Canada comportent la construction de bassins d'expérimentation dans l'île du Prince-Édouard, relativement aux recherches sur la truite poursuivies à la Station de biologie de l'Atlantique. Ces étangs sont conçus de manière à créer un milieu meilleur et plus stable où la truite abondante dans la région, deviendra plus grosse que dans les nombreux petits cours d'eau qui s'y trouvent et fournira une pêche concentrée, plus agréable à pratiquer et plus facile à diriger. Un barrage a été érigé à l'étang Andrew à cette fin et un autre, conçu pour l'étang Stephenson, a été commencé. Un autre petit barrage a été construit sur la rivière Rawdon, à Grand-Lake, en Nouvelle-Écosse, pour favoriser les études sur le saumon poursuivies en ce lieu. Ce dernier a été établi de manière à permettre la production de crues artificielles dont l'effet sur les déplacements du poisson sera étudié.

L'aménagement des cours d'eau a été limité par le manque de personnel, mais la liste suivante fera connaître les principaux travaux exécutés:

- (a) Installation d'une échelle à poissons au barrage de Nashwaak sur la Bartholomew, près de Blackville, N.-B.
- (b) Examen de la région du mont Stewart, I. P.-É., et tracé d'un projet d'échelle à poissons, à la demande du directeur des pêches de la province intéressée.
- (c) Réparation de l'échelle à poissons sur la Magaguadavic, près de St. George, N.-B.

- (d) Échelle à poissons au barrage Harrington, rivière Salmon (Digby,) N.-É., construite par le propriétaire d'après les plans et sous la surveillance de la Division technique.
- (e) Suppression d'un ancien barrage sur la rivière Salmon à Head-of-Jeddore (Halifax), N.-É.
- (f) Tracé de plans pour une échelle à poissons et surveillance des travaux au barrage B.E.S.C.O. sur la Sydney, N.-É.
- (g) Étude des chutes Ruth, rivière de l'Est, Sheet-Harbour, et dessin d'une échelle à poissons *ad hoc*.

Bien que surveillés par la Division technique, les travaux d'entretien et de réparation des piscifactures ont été, pour la plupart, effectués par le personnel de ces établissements.

Voici la liste des principaux travaux:

Antigonish (N.-É.), Piscifature de.—Des réparations considérables ont été faites à la digue d'approvisionnement d'eau où il a fallu construire un caisson hydraulique et rajuster la conduite principale.†

Bedford (N.-É.), Piscifature de.—Réparations à la digue et au système d'alimentation d'eau, y compris la construction d'un nouveau réservoir d'amont; réparations au logement et installation d'une nouvelle pompe et d'un nouveau calorifère.

Cobequid (N.-É.), Piscifature de.—Modifications importantes aux salles d'entreposage frigorifique et installation d'un appareil de réfrigération mécanique. Réparations générales aux bassins et aux édifices de la piscifature.

Kejimikujik (N.-É.), Étangs de.—Réparations à la digue et aux bassins de béton; hivernisation partielle du bungalow pour travaux d'hiver.

Lindloff (N.-É.), Piscifature de.—Pose d'une nouvelle canalisation de 16" en remplacement de l'auge; nouvelles fondations sous l'écurie, aménagement du terrain et suppression d'une côte près de la piscifature.

Margaree (N.-É.), Piscifature de.—Achèvement du garage, de l'entrepôt frigorifique et de l'atelier; installation de l'appareil de réfrigération; construction de huit nouveaux réservoirs d'élevage et d'un nouveau fossé de 500 pieds menant aux étangs d'élevage; réparations générales aux étangs.

Florenceville (N.-B.), Piscifature de.—Achèvement de l'entrepôt frigorifique, de la salle de nourrissage et d'un atelier muni d'un grenier d'entreposage; installation de l'appareil de réfrigération. Réparations importantes aux bassins rectangulaires.

Grand-Falls (N.-B.), Piscifature de.—Achèvement du nouveau garage et de l'entrepôt frigorifique, y compris l'installation de l'outillage.

Haley-Brook (N.-B.), Étang de.—Érection d'une cuisine et d'une maison pourvue de couchettes, construction partielle d'un barrage d'approvisionnement d'eau, d'un garage double et d'un logement.

Miramichi (N.-B.), Piscifactory de.—Installation d'une nouvelle canalisation de la digue à la piscifactory, alimentation électrique et réparation de la demeure.

New-Mills (N.-B.), Vivier à saumon de.—Construction de deux nouveaux barrages. Structure en béton d'environ 227 pieds de longueur au pied du vivier et digue de bois à la tête.

Saint-Jean (N.-B.), Piscifactory de.—Réparation de quatre bassins rectangulaires, construction de deux nouveaux bassins circulaires, mesurant respectivement 35 et 50 pieds de diamètre, construction partielle d'un hangar d'entreposage et achèvement d'une nouvelle glacière.

Morell (I. P.-É.), Vivier à saumon de.—Déménagement des locaux d'habitation au haut de la côte; réparation. Déménagement du logis du gardien derrière le quai; agrandissement.

Outre ce qui précède, des travaux d'importance moindre, tels que réparation d'étangs, de canalisations, de piscifactories et de demeures, ont été exécutés aux Étangs d'élevage de Coldbrook, au Vivier à saumon de Margaree, aux Étangs d'élevage de Mersey, au Vivier à saumon de Rivière-Philip, à la Piscifactory de Yarmouth et aux Étangs d'élevage de Grand-Lake, en Nouvelle-Écosse; au Vivier à saumon de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux Étangs d'élevage de Cardigan et à la Piscifactory de l'Étang-Kelly, dans l'Île du Prince-Édouard.

INDUSTRIE HÛÎTRIÈRE ET OSTRÉICULTURE

Le ministère des Pêcheries et l'Office des pêches coopèrent à la conduite de recherches visant à améliorer la situation de l'industrie ostréicole dans les provinces Maritimes. Les travaux de l'Office relèvent du directeur de la Station de biologie de l'Atlantique, à St. Andrews, N.-B., et ceux du Ministère dépendent du directeur de l'Expansion de la pisciculture. La surveillance des travaux sur place se fait par l'entremise de la Station de biologie de l'Île du Prince-Édouard, à Ellerslie, sous l'autorité de la Station de biologie de l'Atlantique.

Le Ministère a continué de fournir ses services ordinaires à l'industrie. Ceux-ci comprennent l'examen et l'arpentage de nouvelles concessions ainsi que l'exécution de nouveaux arpentages destinés à préciser les limites de gisements déjà loués, la fourniture de naissain en quantités limitées et la prédiction des dates de fixation des larves. Le Ministère a reçu de nombreuses demandes sur les méthodes de culture et il s'est occupé de recevoir et de transmettre le revenu tiré des redevances et du loyer des baux.

A Ellerslie, la Division s'est efforcée de réduire les frais de la technique ostréicole efficace mais coûteuse, actuellement en usage. La possibilité

de consacrer des gisements entiers à la production de petites huîtres à élever plus tard par les ostréiculteurs a été encore étudiée. La Division a aussi fait l'essai d'un épandeur mécanique de chaux vive pour la destruction de l'astérie, principale ennemie de l'huître.

Le Ministère a acheté un cottage à Shippigan, N.-B., pour en faire un centre d'expérimentation ostréicole dans le genre de ceux d'Ellerslie, de Malagash et d'Orangedale, N.-É. Les méthodes d'ostréiculture recommandées par l'Office pour le district à la suite d'une étude antérieure qui a duré cinq ans ont été essayées sur un pied commercial.

A Malagash, en Nouvelle-Écosse, il s'est fait d'autres travaux visant à l'utilisation de platins à marée pour l'élevage de sujets de semence et d'huîtres marchandes. Une partie des stocks de semence produits à la Ferme d'expérimentation des lacs Bras-d'Or, à Orangedale, a été de nouveau expédiée à la lagune de Tracadie, au Nouveau-Brunswick, afin de poursuivre la tentative d'améliorer les peuplements d'huîtres en ce lieu.

Saison de frai et de croissance de 1948

Comme période de frai et de croissance, la saison de 1948 a été à peu près normale. On relève toutefois deux exceptions marquantes: la première a été un défaut total de fixation des larves à Malagash et la seconde, un défaut partiel de fixation à Orangedale. Ce n'est pas, toutefois, parce que l'eau aurait manqué de se réchauffer assez pour favoriser le frai que la fixation a fait défaut. Les larves ont été produites en abondance et ont atteint la taille voulue pour se fixer mais, pour des raisons encore inconnues, elles sont disparues subitement. A Ellerslie, la fixation a été tardive (le 1^{er} août), mais la croissance subséquente a été considérable et satisfaisante. A Shippigan, où l'on tentait pour la première fois de faire une récolte considérable de naissain, la fixation sur les collecteurs du Ministère a été excellente mais, par malheur, le naissain a été complètement étouffé par des bernacles qui, ultérieurement, se sont fixées en grande abondance dans les espaces libres des collecteurs et qui ont, à la longue, délogé les huîtres. Des travaux effectués aux États-Unis sur l'emploi du D.D.T. pour empêcher les bernacles de s'attacher aux écailles d'huîtres fournissent un bon espoir de faire disparaître ces ennuis à Shippigan en 1949.

Vu la récolte phénoménale de naissain opérée à l'Île du Prince-Édouard en 1947, les ostréiculteurs de l'île n'ont pas posé de collecteurs en 1948. Du point de vue biologique, ils ont probablement commis une erreur, car la classe de toute une année manquera plus tard à leur récolte. Cependant, vu que presque toute la classe de 1947 devra passer une deuxième année sur les plateaux avant d'être distribuée sur les gisements et qu'une récolte heureuse en 1948 aurait forcé les ostréiculteurs à acheter d'autres plateaux, ils n'ont pas voulu s'imposer ce surcroît de dépenses.

La croissance des huîtres a été bonne et elles ont engraisé assez tôt. Celles qui ont été pêchées à la fin d'octobre et au mois de novembre ont paru être en parfait état et, sauf quelques exceptions imputables sans

doute à une manutention défectueuse, elles se sont bien conservées en entrepôt durant l'hiver.

La saison de pêche de 1948

La prise des huîtres en 1948 a été plus considérable que celle des années antérieures de 1945, de 1946 et de 1947, et elle s'est élevée d'environ 50 p. 100, par rapport à la prise de 1947. Ceci est presque complètement attribuable à la demande plutôt qu'aux approvisionnements. Tard dans l'année 1947, l'importation d'huîtres écaillées des États-Unis était prohibée entre autres mesures adoptées par le Gouvernement canadien pour la conservation du numéraire. L'embargo a été maintenu pendant toute l'année 1948. Aucune des usines d'écaillage d'huîtres au Canada ne pouvait répondre à la demande de ce produit sur le marché national. Les deux catégories supérieures d'huîtres, "forme de luxe" et "forme de choix" ont trop de valeur sur l'écaille pour intéresser le commerce des huîtres écaillées; mais les deux catégories inférieures, "forme normale" et "forme sous-normale" n'en ont pas autant. Ces deux dernières sont d'ordinaire presque invendables et elles ne sont pas, par conséquent, pêchées avec autant d'intensité que les premières. Elles ont, cependant, été en grande demande au cours de la saison de pêche de 1948 et l'augmentation de la prise totale est attribuable à ce fait. Vu que l'embargo a été levé, une diminution de la prise est prévue pour 1949.

Outre cette demande exceptionnelle, le marché s'est maintenu bon et les prix élevés. L'entreposage n'a pas occasionné de pertes considérables et les commerçants n'ont eu à se plaindre de rien autre chose que de l'indigence des approvisionnements. Bien que Montréal soit pour ainsi dire le seul marché huîtreur créé par les producteurs de l'Atlantique, il n'est pas douteux que cette ville a besoin d'une plus grande quantité d'huîtres. Vu que d'autres marchés sont encore à exploiter convenablement, le danger de surproduction est mince. Par conséquent, le programme du Ministère vise surtout pour le moment à stimuler la production et à améliorer le classement.

Collaboration du ministère aux travaux de l'Office

Les efforts du Ministère et de l'Office en ce domaine sont si intimement liés qu'il n'est pas facile de les séparer. Grâce à ses travaux de recherche, l'Office assume, d'une façon générale, la tâche de découvrir de nouvelles méthodes et, de son côté, le Ministère lui fournit les moyens d'en éprouver la valeur commerciale sur une grande échelle. Les travaux d'entretien et tout le processus administratif ordinaire ayant trait à l'ostréiculture relèvent aussi de l'autorité du Ministère.

Des essais visant à découvrir une autre méthode d'exposer des collecteurs de carton à Ellerslie, sans recourir à un coûteux matériel flottant ont échoué. Des collecteurs ordinaires du genre boîte à oeufs ont été revêtus d'une couche très épaisse d'un mélange de sable, de chaux et de

ciment. Ils ont ensuite été empalés sur des pieux. Ces collecteurs se détremperent, recueillirent de la vase et devinrent de luxuriants jardins d'algues marines, mais ne furent d'aucun usage pour récolter du naissain.

Le Ministère a continué de nettoyer et de peupler de naissain les gisements d'amont de sa réserve en vue d'en écouler le produit sous forme de petites huîtres (de deux à deux pouces et demi de longueur). Il est de plus en plus manifeste que le naissain ne convient guère comme stock de peuplement pour le petit amodiatiaire. Ce naissain exige une saison supplémentaire de croissance sur des plateaux flottants et ce matériel coûte si cher à l'heure actuelle que peu de petits amodiatiaires peuvent se le payer. Il en résulte que le naissain est placé directement sur les gisements tenus à bail, où il supporte fort mal les déprédations de l'astérie et l'effet des tempêtes. Cette méthode faisant défaut, le locataire compte exclusivement sur la cueillette de petites huîtres le long du rivage pour peupler "sa batture", ce qui constitue un auxiliaire de peuplement utile mais insuffisant. Il est encore trop tôt pour communiquer les résultats des "semis" de naissain que le Ministère a fait sur des fonds débarrassés d'astéries.

Rendement général de la production huîtrière (à la centaine de barils près)

Région productrice	1945	1946	1947	1948
MARITIMES	35,600	35,300	38,200	55,000
Nouveau-Brunswick	23,100	21,800	25,000	35,600
††Comté de Gloucester	10,000	8,700	8,700	10,200
*Comté de Northumberland ...	9,800	10,500	13,200	19,300
*Comté de Kent	2,900	2,300	2,900	5,000
†*Comté de Westmorland	400	300	200	1,100
Ile du Prince-Édouard	7,200	9,600	10,200	15,400
††Comté de Prince	6,000	7,700	6,500	10,000
††Comté de Queens	1,100	1,500	3,700	5,300
††Comté de Kings	100	400	—	100
Nouvelle-Écosse	5,300	3,900	3,000	4,000
††Lac Bras-d'Or	2,100	800	600	500
††Déroit de Northumberland ...	3,200	3,100	2,400	3,500

Sources des recettes

VENTES D'HUÎTRES POUR LE REPEULEMENT:

Naissain @ 70c le gallon	\$ 516.40
Petites huîtres @ \$3.00 et @ \$3.50 le baril	188.81
Huîtres de qualité inférieure @ 75c—\$2.00 le baril	47.75

VENTES D'HUÎTRES MARCHANDES AUX PRIX SOUMIS:

Forme de luxe.....	288.80
Forme de choix.....	874.20
Forme normale.....	535.50
Forme sous-normale.....	113.50

SERVICES:

Râclage des collecteurs.....	6.00
------------------------------	------

LOYERS DES GISEMENTS CÉDÉS À BAIL:

Nouveau-Brunswick.....	1,055.51
Ile du Prince-Édouard.....	1,889.69
Nouvelle-Écosse.....	369.43

REDEVANCES:

Nouveau-Brunswick.....	.80
Nouvelle-Écosse.....	1.10

DIVERS:

Vente imprévue de barils.....	11.00
-------------------------------	-------

Total..... \$5,898.49

*Pêche publique, entièrement ou pour une bonne part.

†Pêche publique et gisements tenus à bail.

‡Location à bail sous l'autorité du Gouvernement fédéral; sauf dans le cas du comté de Westmorland où une partie seulement du territoire relève de l'autorité fédérale.

On peut estimer qu'environ la moitié de la production annuelle des Maritimes provient de gisements amodiés.

On trouvera ce qui suit en annexe au présent rapport:

Espèces de poisson distribués.....	124
Poisson marqué.....	124
Saumon atlantique marqué repris.....	124
Poisson marqué par le rognage des nageoires.....	125
Poisson à nageoires rognées repris.....	126
Récoltes locales d'oeufs et lieux d'incubation.....	127
Transports entre piscifactories.....	128
Autres transports.....	129
Rendement des piscifactories, par province.....	130
Espèces de poisson distribuées par les piscifactories et les stations d'élevage....	131-132
Expositions de poisson.....	133
Oeufs, frai, alevins, saumoneaux, truitelles et poissons plus âgés disponibles.....	134
Distributions de poissons par les piscifactories.....	135

LABORATOIRES D'INSPECTION DU POISSON PACIFIQUE

LES travaux courants exécutés en 1948 se sont écartés considérablement de ceux des dernières années car très peu de lots de conserves de hareng ont été soumis à l'examen. Par contre, beaucoup plus d'épreuves visant à déceler la détérioration postérieure à la mort ont été faites à l'égard des lots de conserves de saumon soumis à l'inspection.

Ce manque tant soit peu général de fraîcheur du saumon mis en conserve à certaines usines au cours de 1948 a considérablement accru le travail du Laboratoire. Par exemple, une enquête spéciale a été commencée à la demande du Ministère en vue de déterminer l'état de certains lots chiffrés de saumon seinés au large de la côte ouest de l'île Vancouver et mis en conserve au mois d'août.

D'autres épreuves relatives à la détérioration postérieure à la mort ont dû être faites tôt en 1948 à l'égard d'un nombre exceptionnel de lots de conserves de saumon faites de poisson congelé et gardé en entrepôt frigorifique avant la mise en conserve. L'action de la diastase se manifeste même à des températures basses en même temps que la croissance de certains organismes. Il en résulte des odeurs et autres signes de détérioration postérieure à la mort ressemblant à l'altération qui se produit dans des conditions normales, de sorte qu'il a fallu soumettre un grand nombre de ces échantillons à des épreuves avant de savoir si les odeurs délétères présentes n'étaient pas dues à des avaries antérieures à la congélation.

Le nombre accru d'épreuves sur la détérioration postérieure à la mort a grandement abrégé le temps susceptible d'être consacré aux recherches, surtout aux deux études portant sur la qualité du saumon pris dans le golfe de Georgie et dans la région du Fraser, c'est-à-dire, sur la Partie II de l'étude entreprise en vue de déterminer la qualité du sockeye pris dans le golfe de Georgie, en comparaison de celle du saumon provenant du Fraser, ainsi que les autres études commencées en 1947 sur la qualité du saumon bossu. Cependant, l'avancement du travail a été entravé par d'autres motifs, tels que changements de personnel et autres études plus ou moins spéciales, ou encore par les travaux occasionnés par de telles études. Par exemple, un certain temps a été consacré à exécuter des analyses spéciales d'échantillons de conserves de hareng pour la Commission d'enquête sur la conserverie SEA-LAND. Les résultats obtenus ont été très précieux car ils ont permis à la Commission de faire la distinction entre deux lots dont l'origine était douteuse par suite du marquage inexact

des caisses, et de déterminer avec précision jusqu'à quel point le traitement des boîtes faisant partie de ces lots avait été poussé.

Le Laboratoire a aussi effectué une étude spéciale sur des échantillons de conserves de hareng envoyées par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Zélande.

Vu les aléas de temps et de personnel susceptibles d'affecter les recherches en 1948, il a été décidé de différer provisoirement l'étude sur la qualité du sockeye et de poursuivre les recherches sur le saumon bossu. Il s'agissait de préparer un compte rendu du travail après l'achèvement de la moitié des analyses, c'est-à-dire, lorsque les analyses de trois poissons tirés à diverses époques des diverses zones auraient été terminées. Cependant, des changements de personnel ayant encore retardé les travaux, il a été décidé de dresser un compte rendu des analyses de deux poissons seulement tirés des groupes mentionnés ci-dessus. Deux échantillons de saumon bossu ont été pris chaque semaine durant une période de six semaines commençant le 26 août 1947 dans les zones A, B, C et D, utilisées à l'égard de l'enquête sur le sockeye. Les résultats préliminaires de l'enquête sur le bossu se distinguent des résultats de l'enquête sur le sockeye en accusant une différence marquée dans la fermeté des échantillons provenant des zones A et B, c'est-à-dire des régions de Sooke et du Golfe, en comparaison de ceux qui ont été pris dans la région du Fraser, c'est-à-dire, dans les zones C et D. Le poisson tiré des zones A et B était aussi légèrement meilleur que celui du Fraser quant à la teneur en eau. Mais, en général, les résultats préliminaires en question ne révèlent que fort peu de différence dans la couleur et la teneur en graisse des échantillons pris dans le golfe de Georgie par comparaison avec ceux du Fraser. Selon toute apparence, le facteur saisonnier est de beaucoup le plus important quant à la teneur en eau et en graisse.

Une courte étude a été commencée dans l'intention d'établir un rapport entre les valeurs relatives de vitamine A déterminées par la méthode de dilution suivie au cours des analyses antérieures, c'est-à-dire, par le mesurage de la couleur bleue développée au trichlorure d'antimoine, à l'aide d'un colorimètre photo-électrique, avec les valeurs absolues déterminées par la spectrophotométrie, à l'aide du nouveau spectrophotomètre Beckman. A toutes fins pratiques, le travail est maintenant achevé et il établit que 0.20 unités de l'échelle relative de vitamine A utilisée au cours de l'étude sur le sockeye égalent presque tout à fait 60 unités internationales de vitamine A. Le procédé de dilution, bien que précis aux dilutions utilisées dans l'étude sur le sockeye, est beaucoup plus lent que la méthode spectrophotométrique directe.

Les épreuves d'incubation, surtout d'échantillons de conserves de saumon, poursuivies en 1948 ont donné des résultats analogues à ceux des années précédentes, c'est-à-dire, qu'aucune boîte non-stérile n'a été découverte. Les preuves accumulées depuis 1942, date où les essais

d'incubation ont été commencés au Laboratoire, indiquent donc que les lots de saumon et de hareng mis en conserve en Colombie-Britannique sont, en général, très supérieurs à cet égard. Les cas de non-stérilité qui peuvent exister dans des lots de saumon et de hareng mis en conserve en Colombie-Britannique doivent, par conséquent, découler surtout de défauts mécaniques, comme par exemple, de coutures inétanches ou de boîtes autrement endommagées.

Le Laboratoire a effectué un nombre considérable d'examens spéciaux. Ces examens sont un service que le Laboratoire est heureux de rendre à la condition que le travail qu'ils comportent n'empiète pas trop sur le temps disponible pour les recherches et autres travaux spéciaux exigés par le Ministère.

Un temps considérable a été consacré aux travaux requis par la Commission d'enquête sur la conserverie SEA-LAND aux mois de septembre et d'octobre 1948, ainsi qu'à une étude née de discussions entre le personnel du Laboratoire, les membres de la Commission et ceux de la Sous-commission du poisson au mois de janvier 1948. Le rapport de la Commission d'enquête sur la conserverie SEA-LAND établit très nettement qu'on ne peut pas, d'une façon pratique, faire une inspection satisfaisante de la non-stérilité au moyen d'épreuves d'incubation sur des échantillons relativement petits tirés de lots de conserves de poisson, et qu'il serait fort préférable à cet égard, c'est-à-dire, pour assurer la perfection du traitement, de munir l'autoclave où les boîtes sont traitées des appareils enregistreurs voulus, thermomètre, manomètre, cadran, etc., et de conserver un dossier exact des températures et du temps consacré au traitement de chaque lot désigné par un chiffre. Le rapport de cette Commission fait voir une fois de plus la grande supériorité des épreuves à base de caractères métriques valides sur celles dont les conclusions s'établissent en fonction de signes organoleptiques.

L'étude entraînée par les discussions mentionnées ci-dessus a été entreprise pour mettre en évidence les possibilités prometteuses résultant de l'emploi de multiples mesures visant à déterminer l'importance de la détérioration postérieure à la mort à l'égard des produits de la pêche. Un rapport sur l'étude en question et un rapport sur l'étude effectuée en 1936 quant à l'effet de la durée du traitement sur la résistance à l'écrasement des vertèbres de hareng en conserve a été incorporé au rapport du Comité canadien sur la conservation des denrées alimentaires pour 1939.

ATLANTIQUE

La baisse dans la production des conserves de poisson sur la côte est, par rapport à la production du temps de guerre, s'est manifestée dans la diminution des quantités de conserves soumises au Laboratoire pour être classées. La moyenne de 345,053 caisses pour les trois années allant de 1945-1946 à 1947-1948 est tombée à 193,064 caisses au cours de l'année,

ce qui représente une réduction de 44 p. 100. Ces conserves comprennent surtout du hareng, du maquereau, du "chicken haddie" et des miettes de poisson.

La quantité de conserves de poisson "inspectées", composées surtout de sardine, de thon et de "kippered snacks", a été à peu près la même que l'année dernière.

La qualité des conserves de poisson classées a été meilleure qu'au cours des années précédentes, 82 p. 100 de ces dernières tombant dans la "qualité de luxe" en comparaison d'une moyenne de 67.5 p. 100 pour les trois années précédentes. D'autre part, les sardines de la "catégorie B" sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

Six technologues de la mise en conserve ont été engagés. Après avoir reçu une formation spéciale, ces derniers ont été affectés à des zones déterminées et chargés de visiter périodiquement les conserveurs afin de leur aider à résoudre leurs difficultés techniques, ainsi que le problème du contrôle de la qualité.

Le Laboratoire biologique ambulante chargé du contrôle sanitaire de l'industrie coquillière s'est révélé de plus en plus précieux au cours de l'année. Les projets visant à l'établissement d'un tel laboratoire pour chacune des provinces Maritimes, à temps pour la saison de 1949, sont en bonne voie. Grâce à ces unités, il sera possible de rapprocher les visites des établissements coquilliers, ainsi que de resserrer le contrôle de leur fonctionnement et de leurs produits qui, pour la majeure partie, alimentent les marchés d'exportation.

A. Conserves de poisson

Il a été délivré un total de 659 certificats de classement.

Le ministre ayant fait droit aux appels interjetés à cette fin, 30 lots de conserves de poisson comprenant 12,983½ caisses ont été reclassés. A l'égard de 13 lots comprenant 4,893 caisses, le classement initial a été confirmé, tandis que 16 lots, comprenant 7,590½ caisses, ont été classés dans une qualité supérieure et qu'un lot de 500 caisses a été classé dans une qualité inférieure. Le revenu net provenant des droits de reclassement s'est élevé à \$290.

Des certificats d'inspection ont été délivrés à l'égard de 393 lots de conserves de poisson. Quatre lots de sardine de la "catégorie B", comprenant 2,754 caisses, ont été inspectés une deuxième fois. A l'égard de 1,452 caisses, le classement initial dans la "catégorie B" a été confirmé, et 1,302 caisses ont obtenu des certificats de "bonne qualité moyenne".

Trente-six lots comprenant 11,644½ caisses de diverses sortes de conserves de poisson ont été jugés de poids insuffisant, d'après les spécimens présentés au classement.

Les décisions prises à l'égard de 17 lots comprenant 7,024½ caisses, soumises à un nouvel examen, ont été confirmées à l'égard de 2,780 caisses et infirmées à l'égard de 4,244½ caisses qui ont été libérées comme étant de poids exact.

Des éprouves de poids ont été faites à l'égard de 28 lots provenant d'échantillons soumis par les inspecteurs de pêche. Seize de ces lots ont été jugés de poids insuffisant et 12 ont été libérés comme étant de poids exact.

Cent un conserveurs de diverses sortes de poisson ont été avertis que des conserves manquant de poids avaient été trouvées dans des échantillons courants tirés de leur production.

Quatorze lots de conserves de poisson, en tout 2,891 caisses, ont été jugés impropres à la consommation. Le nouvel examen effectué à l'égard de 2,480 de ces caisses a contraint les autorités à maintenir la décision prise dans le cas de 770 caisses, tandis qu'il leur a permis de ranger les 1,710 autres dans des catégories supérieures.

Après examen, les autorités ont dressé des rapports à l'égard de 454 échantillons d'au moins trois boîtes chacun, soumis par les conserveurs eux-mêmes en tout temps de l'année ou recueillis par les inspecteurs de pêche à la demande du Laboratoire. Ces rapports renseignent les usiniers sur le degré d'excellence de leurs marchandises et de leurs méthodes de travail, surtout au début de la saison, mais aussi lorsqu'ils abordent la mise en conserve de nouveaux produits.

Vu qu'il n'existe guère de données sur la qualité des conserves de poisson importées, un contrôle systématique de tous les lots de telles conserves entrant au Canada durant l'année a été entrepris avec l'aide du ministère du Revenu national. Les douaniers de tous les ports d'accès ont prélevé des échantillons qu'ils ont soumis au Laboratoire d'Halifax aux fins d'examen. Trois cent trente-quatre lots, comprenant 159,912 caisses, ont été échantillonnés de la sorte.

Trois mille six cent vingt-deux caisses de thon et de morue lingue ayant été jugées impropres à la consommation, il a été refusé de les admettre au Canada. Environ 32,680 caisses ont été mises en doute, du point de vue de l'étiquetage, du poids et de la qualité.

Le Laboratoire saisonnier de Shédiac (N.-B.), a fonctionné du 5 avril au 29 octobre, et celui de Charlottetown (I. P.-É.), a été ouvert du 11 mai au 30 septembre. Quatre voyages ont été faits à Grindstone (I. M.), et six autres à Grande-Rivière (P.Q.), afin de classer des lots de conserves de poisson sur les lieux. Six nouveaux techniciens de la mise en conserve ont reçu une formation spéciale et sont entrés en fonctions à titre d'experts conseils auprès des conserveurs. Le directeur et les fonctionnaires chargés des Laboratoires régionaux ont aussi visité plusieurs conserveries.

Une séance de découpage du poisson en conserve du pays et de l'étranger a été donnée au cours de la réunion annuelle de la *New Brunswick Fish Canners and Assemblers Association*, à Frédérickton (N.-B.).

Recherches sur la mise en conserve

De nouvelles expériences portant sur la purée de tomate employée pour la mise en conserve du hareng ont révélé que les purées propres à cette fabrication doivent accuser une gravité spécifique d'au moins 1.050, que le traitement à basse température (230° F.) est désirable afin de prévenir le noircissement de la purée et que l'addition d'un émulsif (gomme adragante) aussi bien que l'acidification de la sauce tomate à un pH allant de 4.5 à 5.0 assurent la production d'une sauce rouge vif de bonne qualité.

Contrôle sanitaire de l'industrie coquillière

Le Laboratoire bactériologique mobile a visité tous les établissements d'écaillage de clams, de pétoncles et de frigorification du homard de la Division au cours des diverses saisons de pêche, afin de contrôler la pureté des approvisionnements d'eau et les produits de ces établissements, aussi bien que de contribuer à l'assainissement général des usines. Soixante-treize inspection d'usines et 230 examens bactériologiques d'approvisionnements d'eau et de chair de coquillages ont été effectués.

Le travail du Laboratoire mobile a fait l'objet de séances de démonstration durant l'exposition de pêche de la Nouvelle-Écosse, à Lunenburg, du 14 au 18 septembre.

Poisson salé et fumé

Au cours de l'année, 57 échantillons de poisson salé et séché ont été soumis au Laboratoire pour en faire établir la teneur en humidité. Une étude sur le rapport existant entre la taille du poisson salé et séché et la proportion de parties comestibles et non-comestibles révèle que la proportion est constante dans toutes les tailles, mais que la proportion des parties comestibles est plus élevée (77 et 78 p. 100) dans le cas du colin et de la merluche que dans le cas de la morue (73 p. 100).

Les épreuves préliminaires sur le rapport entre la contexture et la teneur en humidité du hareng bouffi (bloaters) révèlent que, du point de vue de la contexture, le poisson renfermant plus de 30 p. 100 d'humidité est considéré comme allant de moyennement mou à mou et que celui qui a moins de 30 p. 100 d'humidité est jugé comme allant de moyennement dur à dur et trop fumé. Le poisson renfermant plus de 8 p. 100 de sel est considéré trop salé.

CHASSE DU PHOQUE AUX ÎLES PRIBYLOV

L'ACCORD provisoire de 1942 sur le phoque à fourrure, conclu entre le Canada et les États-Unis, a remplacé le traité quadripartite de 1911 sur la chasse pélagique aux phoques, et en vertu de cet accord, le Canada reçoit 20 p. 100 des peaux de phoque à fourrure de l'Alaska prises annuellement aux îles Pribylov. La conservation et la protection de ces animaux incombent au Gouvernement des États-Unis et la prise annuelle de pelleteries provenant de l'excédent du troupeau se fait sous sa surveillance.

Au cours de leur migration printanière, des eaux méridionales du Pacifique aux îles Pribylov vers le nord, ces animaux longent la côte de la Colombie-Britannique sous la protection de la flotte de surveillance et de police du Ministère. Les inspecteurs de pêche à terre aident aussi à ce travail en contrôlant le nombre d'animaux qu'il est permis aux indigènes de tuer sous l'empire du Traité.

Le Canada a reçu cette année 14,028 peaux crues et salées; ces dernières ont été envoyées à Londres dans la proportion de 20 p. 100 pour y être apprêtées; le reste a été expédié à Saint-Louis. On prévoit qu'il sera bientôt possible de faire apprêter et teindre les peaux de phoque au Canada, car la maison de Londres se prépare à envoyer une partie de son personnel spécialisé et de ses machines au Canada pour y établir l'industrie ici même.

Les peaux reviennent au Ministère apprêtées et traitées, prêtes à être taillées sans autre traitement et, au cours de la présente année financière, 15,000 peaux ont été offertes à six enchères publiques tenues à Montréal, respectivement, le 1^{er} juin, le 27 octobre, le 17 novembre, le 21 décembre, le 23 février et le 21 mars. Des représentants de l'industrie, y compris des acheteurs des États-Unis, ont assisté en grand nombre à toutes ces ventes. Les administrateurs profitent de chaque vente pour annoncer la date de la suivante, ainsi que le nombre de peaux disponibles, afin de tenir les fourreurs au courant des perspectives.

Les peaux de phoque sont mises en vente en lots classés d'environ 40 peaux et les prix les plus élevés touchés cette année ont été de \$85 l'unité pour les peaux teintes à Londres et de \$109 pour les peaux teintes à Saint-Louis. Les prix moyens ont été, pour les peaux de Londres, de \$35 à \$65 et, pour les peaux de Saint-Louis, de \$56 à \$79. La recette totale des ventes s'est élevée à \$902,000, ce qui, après déduction des frais d'apprêtage, de vente, de transport et autres, laisse une recette nette de \$556,100.

A la fin de l'année, les pelletiers détenaient encore près de 16,000 peaux rendues à divers stades des opérations d'apprêtage.

L'OFFICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DES PÊCHES DU CANADA.

L'OFFICE technique et scientifique des pêches du Canada, anciennement appelé l'Office de biologie, a compté en 1948, sa cinquantième année de recherches scientifiques visant à perpétuer et à améliorer la pêche au Canada.

L'Office est constitué de quinze membres nommés pour cinq ans par le ministre des Pêcheries. Neuf de ces membres sont des savants tirés du personnel d'universités ou d'autres institutions, deux représentent le ministère fédéral des Pêcheries et quatre autres représentent l'industrie de la pêche.

Trois stations de biologie poursuivent des recherches dont l'objet est de fournir des renseignements destinés à étayer la gestion des ressources du Canada dans le domaine de la pêche. La Station de biologie de l'Atlantique a son siège à St. Andrews (N.-B.), celle du Pacifique à Nanaïmo (C.-B.), et la Station centrale de recherches sur les pêches est établie à Winnipeg (Man.).

Les recherches technologiques visant à accroître la connaissance des moyens de conserver, de traiter et de récupérer les sous-produits du poisson et d'autres organismes marins se poursuivent dans trois laboratoires: la Station expérimentale des pêches de l'Atlantique, à Halifax (N.-É.), la Station expérimentale des pêches de la Gaspésie, à Grande-Rivière (P.Q.), et la Station expérimentale des pêches du Pacifique à Vancouver (C.-B.).

INVESTIGATIONS BIOLOGIQUES

Les études biologiques de l'Office fournissent des renseignements sur les moeurs, le taux de croissance, la reproduction, la distribution, les ennemis, les maladies, etc., des poissons, mollusques et crustacés, aussi bien que des mammifères marins du Canada.

Saumon — Le rapport qui vient d'être complété à la suite d'une étude quinquennale portant sur la rivière Skeena dans le nord de la Colombie-Britannique, révèle que le cas du sockeye en ce lieu, en est un de décroissement progressif depuis 1904, représenté pour toute la période par une réduction d'environ 59,000 caisses dans la moyenne de production annuelle. Le saumon bossu ne s'est jamais remis de l'échec général et profond de

la ponte de 1932 en Colombie-Britannique du nord. Les peuplements de quinnat et de saumon-chien ont sans doute diminué, par rapport à leurs niveaux primitifs, mais, au cours des dernières années, ces décroissements ont ralenti et presque tout à fait cessé. Le saumon argenté semble se maintenir.

Avec l'action constante de la pêche, d'autres éléments ont contribué à empêcher le relèvement des stocks. Tels sont la pêche pratiquée par les naturels pour leur alimentation (surtout parce que, toute proportion gardée, elle pèse lourdement sur les remontes peu nombreuses), les conditions défavorables de température, les obstructions formant obstacle à la migration, le colmatage des frayères, les déprédations des loups-marins à l'aval des rivières et, jusqu'à un certain point, celles d'autres poissons.

Le rapport de la Skeena porte avis qu'il faudrait tenter de restaurer les remontes de sockeye en favorisant, par une réduction de la pêche, l'échappement des géniteurs vers les frayères. Outre cela, il faudrait s'occuper constamment, et avec grand soin, de l'aménagement des cours d'eau, de la répression des loups-marins, et, grâce à des discussions et à des arrangements avec les ministères intéressés, veiller à diminuer les mauvais effets de la pêche pratiquée par les Indiens. L'Office doit coopérer avec le ministère fédéral des Pêcheries pour la mise en vigueur des limites proposées et l'appréciation des résultats obtenus, tout en continuant ses recherches sur d'autres sujets particuliers.

Une étude sur la production du saumon dans les cours d'eau situés entre la Skeena et le Fraser se poursuit à l'heure actuelle. Il a été prouvé dans certains cas intéressant le saumon bossu et le saumon-chien que les conditions naturelles des cours d'eau étaient si défavorables qu'il en résultait une production extrêmement faible. Des expériences bien suivies de repeuplement par oeufs dans certaines parties choisies du fond des rivières et dans des endroits où le débit de l'eau est réglé font entrevoir la possibilité de relever la production à ce stade du cycle vital.

Les peuplements de saumon atlantique ont été dernièrement plus bas que jamais, non seulement dans les provinces Maritimes, mais aussi bien en Europe dans les parties méridionales de l'habitat de ce poisson. Les recherches de l'Office tendent à montrer qu'il existe un rapport entre les fluctuations en abondance et la précipitation atmosphérique. On a constaté que l'eau basse au temps du frai en automne avait de graves conséquences locales sur la reproduction. Il a été prouvé que des oiseaux ichtyophages avaient, dans certaines rivières, dévoré une grande partie des alevins de saumon, surtout par temps sec alors que l'eau était basse et limpide.

Hareng — Les recherches sur le hareng ont pour objet d'expliquer les causes des fluctuations dans l'abondance des stocks et, si possible, d'en prédire l'importance, ainsi que de découvrir combien il peut en être pêché sans crainte de les voir diminuer. L'une des principales causes des variations en abondance se trouve dans les écarts de survie du frai

des diverses classes annuelles. Les alevins résultant de la ponte de certaines années éclosent et survivent en proportion beaucoup plus forte que ceux d'autres années. La prise est en fonction non seulement de l'abondance réelle dans la mer, mais aussi des conditions océanographiques qui déterminent les déplacements et les concentrations du poisson. Les savants de l'Office ont remporté une certaine mesure de succès en prédisant, pour le plus grand bien de l'industrie, l'abondance probable du hareng.

Poissons de fond — L'un des buts poursuivis par l'Office dans ses recherches sur les poissons de fond (c'est-à-dire, la morue, l'aiglefin, le flétan, les plies, les soles et autres poissons plats) a été de compiler sur les peuplements des espèces en cause, des renseignements qui permettront aux chercheurs de déceler les diminutions entraînées par une pêche excessive par opposition aux fluctuations naturelles. Ces recherches ont aussi pour objet de repérer de nouveaux stocks et d'accroître le rendement de la pêche. Ce dernier objet suppose la pratique de pêches d'expérimentation. Des essais faits avec la seine danoise laissent entrevoir les possibilités de cette méthode pour la pêche côtière de la plie. Des expériences visant à éprouver l'utilité des mouillages courts et de la récupération mécanique des palangres ont aussi été commencées.

Sardine — La cause immédiate du déclin dans la prise de la sardine serait qu'une classe d'année suffisamment réussie manque de paraître pour remplacer le poisson pêché, aussi bien que celui qui est éliminé par des causes naturelles. Par suite de changements survenus dans les conditions océanographiques, il est possible, bien que peu probable, que la sardine soit encore fort abondante, mais qu'elle ne se soit pas montrée au cours des dernières années dans les régions où les pêcheurs avaient accoutumé de la trouver. L'Office continue ses efforts en vue de découvrir jusqu'à quel point ces fluctuations sont attribuables à une pêche excessive et à des causes naturelles.

Éperlan — Une autre pêche qui accuse un déclin progressif est celle de l'éperlan sur la côte est du Canada. Une partie considérable de la prise se fait dans l'estuaire du Miramichi et l'Office cherche à découvrir la cause de cette diminution. L'enlèvement d'obstructions construites artificiellement ou produites par la nature dans les ruisseaux de fraye a entraîné une augmentation là où l'éperlan se reproduit. Le dégagement des oeufs qui a suivi a amené une production plus élevée de larves, mais l'investigation n'est pas encore suffisamment avancée pour prouver jusqu'à quel point cette augmentation de l'abondance des larves accroîtra le nombre des adultes. L'éperlan de la Colombie-Britannique n'est pas de la même espèce que celui de l'Atlantique et, en général, il est aussi moins important, bien qu'une variété, celle de l'eulakane, soit abondante dans certaines régions. Afin d'asseoir la gestion de la prise sur une base solide, l'Office recueille et analyse des statistiques qui permettront de déceler la pêche excessive.

Thon — Des études préliminaires sur le thon ont été entreprises dernièrement sur les deux côtes. Les moeurs de ce poisson et les causes de ses déplacements sont peu connues. La pêche commerciale et la pêche sportive du thon se pratiquent sur la côte de l'Atlantique depuis un certain temps. A l'été de 1948, le thon s'est aussi présenté au large de la côte canadienne du Pacifique, et même jusqu'au niveau de l'Alaska vers le nord, en nombre suffisant pour constituer une pêche importante.

Crustacés — On a tenté en plusieurs circonstances d'acclimater le homard de l'Atlantique dans les eaux du Pacifique. Sur la côte de l'Atlantique, en déterminant l'augmentation saisonnière de la taille du homard, d'une année à l'autre, et le rapport qui existe entre la taille des homards capturés et l'espace des lattes dans les casiers, il a été possible de rectifier les règlements de manière à assurer aux pêcheurs une recette optimum.

Ostréiculture — L'industrie huître, qui devient de plus en plus considérable, s'appuie dans une large mesure sur le résultat des recherches faites par la Station de biologie de l'Atlantique. Bien que l'huître se présente sur la côte de l'Atlantique et sur celle du Pacifique, l'espèce de l'Atlantique est de beaucoup la plus précieuse. Pour ce qui est des clams, les investigations de l'Office sur le taux de croissance, la distribution et la densité des peuplements ont été utiles, aussi bien au Gouvernement fédéral qu'à l'industrie elle-même, pour réglementer les bêcheages de façon à toujours obtenir un rendement optimum de ce mollusque.

La poursuite d'études sur les peuplements de pétoncles, leur taux de croissance, leurs ennemis et le rapport entre la dimension de la maille des dragues à la taille des pétoncles capturées, fournira des renseignements susceptibles de servir à l'amélioration des règlements. Dans la région de Digby, où la pêche aux pétoncles est intense, les approvisionnements ont accusé dernièrement un certain déclin.

Des pêches exploratives de crevettes ont été faites le long de la côte extérieure de la Nouvelle-Écosse. En Colombie-Britannique, l'Office surveille la prise des chalutiers à crevette et pratique aussi le marquage du crabe le long de la côte nord de l'île Graham (archipel de la Reine-Charlotte) afin de déterminer l'importance des peuplements, les habitudes migratoires de ce crustacé et l'effet de la pêche intense qui se pratique à l'heure actuelle.

Poisson blanc — La Station centrale de recherches sur les pêches, établie à Winnipeg, a été ouverte en tout premier lieu pour faciliter l'étude du poisson blanc, le poisson marchand d'eau douce le plus important du Canada. En 1948, l'Office a poursuivi ses travaux sur les problèmes ayant trait au poisson blanc, ainsi que d'autres importantes investigations intéressant les pêches en eau douce.

Truite mouchetée de l'Est — L'un des plus précieux poissons de sport du Canada, la truite mouchetée de l'Est, est indigène à l'est de l'Amérique du Nord et ne se présente pas naturellement à l'ouest de la rivière Nelson,

dans le nord du Manitoba, bien que, grâce à la pisciculture, l'espèce ait été acclimatée en plusieurs endroits du Canada et d'autres pays. Les investigations de l'Office sur la truite ont fait ressortir le contraste qui existe entre le très faible rendement des lacs d'ancienne formation géologique au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et la grande productivité des cours d'eau de l'Île du Prince-Édouard.

L'omble arctique, un proche parent de la truite mouchetée de l'Est et de la truite de lac ou omble grise, joue un rôle considérable dans certaines régions de l'Arctique et l'Office accumule les renseignements sur cette espèce au fur et à mesure des occasions.

Goldeye — Grâce aux travaux de la Station centrale de recherches sur les pêches, une population inexploitée de goldeye, susceptible d'un rendement annuel estimé à 250,000 livres, a été découverte au lac Claire, dans le parc Bison-des-Bois en Alberta. Des études sur les moeurs et l'habitat de l'espèce ont contribué à mieux faire comprendre les conditions indispensables à la réussite des peuplements de goldeye.

Baleine — Ce mammifère marin se rencontre autour de Terre-Neuve et au large de la Colombie-Britannique. Dans la partie canadienne de l'Arctique, la baleine a été presque complètement exterminée, mais certains signes portent à croire qu'elle se rétablit. Terre-Neuve faisant maintenant partie de la Confédération, il se peut qu'il soit désirable de dresser un programme de recherches visant à conserver les peuplements de baleine. Des observations préliminaires ont été faites l'été dernier sur le bélouga (marsouin blanc) dans la baie d'Hudson. Il se fait des observations biologiques sur les baleines prises au large de la Colombie-Britannique. Suspendue en 1943, la pêche à la baleine a été reprise dans ces eaux en 1948.

Phoque — L'Office entreprend une étude plus approfondie que par le passé sur le phoque. L'importante et précieuse industrie de la pêche au phoque de Terre-Neuve décline et, dans l'est de l'Arctique, le décroissement très accentué des populations de mammifères marins a eu des répercussions sérieuses pour les Esquimaux qui tirent du phoque nourriture, vêtements, combustible et de quoi nourrir leurs chiens. Il a été démontré que le loup-marin de la côte de l'Atlantique est porteur d'un ver nématode destructif et que celui du Pacifique est un ennemi du saumon.

Herbes marines — Les recherches menées par l'Office ont favorisé l'établissement de l'industrie de la mousse d'Irlande, en particulier sur l'île du Prince-Édouard. La Station de l'Atlantique, de concert avec le ministère des Pêcheries, fait une étude de la qualité et de la manutention de la mousse d'Irlande et poursuit une campagne éducative visant à améliorer la qualité par l'inspection volontaire de ce produit.

Investigations dans les territoires du Nord-Ouest — Les recherches effectuées par l'Office ont amené l'établissement d'une pêche commerciale au Grand Lac des Esclaves, et les études faites au cours de l'été dernier

ont motivé la recommandation d'élever la limite de prise du poisson dans ce lac.

Investigations marines dans l'est de l'Arctique — Ces recherches ont deux principaux objets: (1) obtenir une connaissance des causes de la diminution actuelle des peuplements de mammifères marins, dont les conséquences sont si graves pour les Esquimaux et, (2) découvrir, si possible, de nouvelles sources d'aliments marins dont les indigènes pourraient apprendre à se servir. Au cours de l'année dernière, le "Calanus", construit à cette fin, est parti vers le nord à destination de Fort-Chimo où, après avoir fait la pêche et des observations hydrographiques, il a été halé à sec et mis en hivernement.

Océanographie — L'océanographie est d'importance primordiale dans toute tentative de comprendre l'abondance et la distribution de la flore et de la faune dans la mer. L'Office coopère aux travaux de la Marine canadienne et du Conseil national de Recherches dans l'exécution d'un programme d'études océanographiques poursuivies par le comité conjoint d'Océanographie.

INVESTIGATIONS TECHNOLOGIQUES

Une fois sorti de la mer le poisson est un de nos aliments les plus périssables. Des changements peu désirables se produisent presque aussitôt et, si rien ne les arrête, le poisson se détériore rapidement. Au cours de l'année, les trois laboratoires poursuivant des recherches techniques ont contribué de façon marquée à la solution des divers problèmes qui se posent. Partant de principes fondamentaux, plusieurs projets à longue portée ont été menés jusqu'aux applications pratiques dans la manutention du poisson.

Poisson frais — Les causes profondes de la détérioration et de l'avarie du poisson ont été étudiées sous plusieurs aspects. Un moyen d'isoler les cales de vaisseaux et de compléter le glaçage par la réfrigération mécanique a été conçu et mis à l'épreuve sur des vaisseaux en exploitation. Il a été prouvé de cette façon qu'il était possible de débarquer du poisson uniformément frais. Il a aussi été démontré que les importantes bactéries du mucus ne pénètrent pas ordinairement la peau du poisson et qu'il est possible d'en enlever la plus grande partie par un procédé de lavage et d'enlèvement du mucus. Un appareil pratique pour l'enlèvement du mucus a été perfectionné.

Poisson congelé — Les recherches sur le poisson congelé ont progressé au cours de l'année et amené plusieurs applications pratiques d'importance, en particulier la démonstration d'une congélation efficace dans le courant d'air de "congélateurs à vent" (Blast freezers).

Il est connu de longue date que la température est l'élément le plus important dans la conservation prolongée du poisson congelé. Comme

moyen d'aider à conserver le poisson congelé durant longtemps, l'Office a terminé au cours de l'année, ses travaux sur les bains inhibiteurs d'oxydation et sur la production de glaçures ayant les mêmes propriétés. Après de nombreux essais portant sur diverses substances, dont plusieurs ont été synthétisées, il a été établi que les bains d'acide ascorbique ou les glaçures de même substance améliorent la qualité du poisson congelé conservé longtemps.

Les entrepôts frigorifiques sur les côtes sont maintenant équipés en vue de l'entreposage à basse température. En coopération avec le Conseil national de recherches et les chemins de fer, des essais ont été faits dans les wagons frigorifiques actuels en vue d'abaisser la température par l'addition de nitrate d'ammoniaque aux divers mélanges de glace et de sel. Les résultats obtenus ont été bons mais pas tout à fait proportionnés aux besoins. Une deuxième façon de résoudre la question,—cette dernière est déjà à l'étude,—serait la création de wagons de chemin de fer à réfrigération mécanique. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont très prometteurs.

Poisson salé — Il s'est fait beaucoup de bon travail à l'égard du salage du poisson, de la qualité du sel et de sa pénétration, des modifications chimiques que produit le salage dans la protéine des muscles du poisson et aussi de certains types de micro-organisme, en particulier de la bactérie halophile du rouge et de la moisissure du brun (dun). Au cours de l'année, les travaux se sont adressés surtout à la morue légèrement salée, traitement de Gaspé, afin d'établir ce procédé sur une base scientifique et d'améliorer la qualité et l'uniformité du produit. Il a été établi que le salage en saumure se règle plus facilement, mais est moins efficace que le salage au sel sec. Au fait, ce traitement en saline, qui est censé exiger une grande adresse, se maîtrise aisément.

Poisson séché — Le séchage du poisson a aussi fait l'objet de nombreux travaux au cours des dernières années. Un séchoir à courant d'air qui fonctionne parfaitement a été conçu et il est aujourd'hui très utilisé sur la côte de l'Atlantique. Des contributions importantes touchant les températures de l'air et l'humidité relative dans l'utilisation des séchoirs ont été apportées au cours de l'année. Il a aussi été établi durant la même période que le poisson légèrement salé de Gaspé peut être séché dans ces appareils à courant d'air avec une grande amélioration de la qualité et de l'uniformité.

Poisson fumé — Les fumoirs à poisson, du genre tunnel, perfectionnés dans les laboratoires technologiques sont maintenant d'usage général. Un nouveau générateur de fumée a été créé et un assez grand tunnel de fumage à fonctionnement continu a été mis en exploitation commerciale.

Conserves de poisson — La mise en conserve a fait l'objet d'études approfondies pendant les premières années et plusieurs opérations, maintenant en usage, sont fondées sur les travaux en question. La conservation

des poissons d'eau douce a surtout retenu l'attention des chercheurs. Des méthodes de mise en conserve du poisson blanc congelé et d'autres espèces qui donnent un bon produit ont été conçues. Ces procédés sont mis en oeuvre par les conserveries établies dans les provinces centrales. Les travaux techniques ayant trait au refroidissement sous pression des autoclaves de conserveries nécessaires à certaines opérations ont été terminés.

Valeur nutritive du poisson — Une somme considérable de renseignements a été accumulée sur la valeur nutritive des diverses espèces de poisson du Pacifique pour la consommation humaine par rapport à d'autres sources de protéines. Les données recueillies confèrent à la plupart des espèces de poissons un taux très élevé de valeur nutritive.

Huiles marines — L'une des études technologiques des plus considérables et des mieux réussies a trait aux huiles marines, en particulier aux huiles à vitamines. Plusieurs espèces de poissons marchands d'eau douce ont été examinées. Des sources précieuses d'huile ont été mises à jour. La reprise des opérations baleinières sur le Pacifique a fourni l'occasion d'étudier les huiles de foies de baleines. Ces foies, en particulier ceux du gibbar et du cachalot, renferment des huiles dont la teneur en vitamine A est élevée.

Des travaux importants ont été exécutés à l'égard de diverses huiles marines industrielles, en particulier d'huiles de phoques. Les expériences visant à déterminer les propriétés physiques et chimiques, ainsi que les procédés de décoloration, de désodorisation et de sulphonation sont avancées. Un procédé entièrement nouveau d'extraction d'huiles à vitamines des foies de poisson a été perfectionné à un point qui laisse prévoir d'importantes possibilités commerciales.

Liaison avec l'industrie — Les directeurs et les savants des trois stations technologiques se sont tenus, dès les débuts, en rapports étroits avec les techniciens du conditionnement du poisson dans l'industrie. Ces rapports ont été avantageux aux uns et aux autres. Pendant les années de guerre, sous le poids d'une production accrue et de la nécessité d'améliorer la qualité, des relations encore plus étroites ont été entretenues, en particulier sur la côte de l'Atlantique, où la station a employé un technologiste expérimenté dans le domaine de la pêche, à titre d'ingénieur de liaison. La présence de ce fonctionnaire a fourni un lien plus intime, grâce auquel les résultats des travaux du laboratoire sont communiqués directement à l'industrie et les problèmes les plus pressants de cette dernière sont soumis sans retard au laboratoire. Plusieurs difficultés ont de la sorte été résolues. Seule l'industrie pourrait estimer la valeur des contributions de l'Office, mais une tournée d'inspection des usines de pêche dans les provinces Maritimes permettrait de relever une abondance de signes indiquant jusqu'à quel point les résultats des recherches menées par les stations ont fait l'objet d'applications pratiques.

OFFICE DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

AFIN de mettre sur pied un mécanisme administratif susceptible de contrebalancer, dans une certaine mesure, l'effet de tout retour éventuel du désastreux effondrement de prix consécutif à la première Grande Guerre, le Gouvernement a adopté, en 1944, la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche. Cette loi a été mise en vigueur en 1947 et, ainsi qu'il est mentionné au deuxième rapport annuel de l'Office (on peut en obtenir des exemplaires en s'adressant à l'Imprimeur du Roi, à Ottawa), l'organisme en question a réglé de nombreux problèmes d'écoulement et recommandé l'adoption de mesures positives en deux circonstances.

Dans le premier cas, survenu durant l'été de 1948, l'Office a fourni de l'aide aux pêcheurs qui vendaient leurs produits à l'industrie de la conserve sur la côte de l'Atlantique, à la suite d'un exposé de faits établissant que cette branche de l'industrie avait été encouragée à étendre sa production pour répondre aux besoins du temps de guerre et de la période de secours postérieure à la guerre et que, vu la disparition de cette demande spéciale, l'industrie en question avait besoin d'aide pour revenir aux conditions ordinaires du temps de paix. De plus, l'industrie de la pêche sur la côte de l'Atlantique avait, dans l'ensemble et par rapport aux chiffres de 1946, subi en 1947 un recul de 33 p. 100 dans la valeur totale des débarquements. En vertu de ce programme, l'Office entreprit d'acheter à prix prescrits jusqu'à 190,000 caisses de diverses conserves de poisson désignées. L'Office fit donc l'acquisition d'environ 151,000 caisses de conserves de maquereau, de hareng et de *chicken haddie*. Les deux tiers ou à peu près de ce poisson ont été donné par le Gouvernement à titre de contribution au secours des personnes déplacées et autres dans le Moyen-Orient. Presque tout le reste a été distribué à des institutions publiques et à des oeuvres de bienfaisance au Canada. Le projet a répondu au double but d'aider aux pêcheurs et aux conserveurs en pleine période de réorganisation, ainsi que de secourir une partie des populations éprouvées de la terre en mettant à leur disposition les denrées dont elles avaient grand besoin.

La deuxième mesure positive instituée par l'Office a été amorcée à la fin de l'année financière au Manitoba, alors que, par suite de l'état défavorable du marché, les pêcheurs se trouvaient dans l'impossibilité d'écouler le poisson gelé qu'ils avaient pris durant l'hiver dans les lacs du nord de

la province. En vertu de ce projet, l'Office s'est porté acquéreur d'environ 3½ millions de livres de poisson congelé, comprenant du poisson blanc, du doré noir, du brochet, du doré, de la truite et du tullibee. L'intervention de l'Office a permis aux pêcheurs et aux négociants de mettre ce poisson en entrepôt frigorifique convenable à Winnipeg et, par conséquent, d'éviter la détérioration d'une denrée qui, jusque là, s'était conservée grâce au froid naturel.

Outre ces mesures directes prises en vue de soutenir les prix des produits de la pêche, l'Office a exécuté un certain nombre de programmes de recherches visant à aider l'industrie de la pêche en lui facilitant la compréhension des problèmes de la production. Il lui a, de plus, fourni un flot ininterrompu de renseignements sur les marchés, aussi bien ceux du pays que ceux de l'étranger.

Pour ce qui est des marchés de l'intérieur, l'Office, de concert avec le Bureau fédéral de la statistique, a poursuivi une étude approfondie de la consommation par tête du poisson, par espèces et par régions. Cette étude fait ressortir clairement qu'il existe une variation significative dans le taux de consommation du poisson entre les régions côtières, où l'on trouve toujours du poisson excellent, et les régions de l'intérieur, où seul du poisson de qualité indifférente est disponible. Dans les grandes villes intérieures de Montréal et de Toronto, la consommation, bien que relativement faible, se compare plus favorablement avec celle des provinces côtières, car, du moins dans une certaine mesure, l'industrie s'est efforcé de mieux servir ces deux marchés. L'Office projette de faire, en les détaillant davantage, d'autres études du même genre.

Dans le domaine des marchés étrangers, le personnel de l'Office, en collaboration avec la Division des exportations et les Services du commerce étranger du ministère du Commerce, a suivi de près les marchés mondiaux. Il a analysé des renseignements sur la situation économique des marchés importants, aussi bien que des données précieuses sur le transport des produits de la pêche. Les opérations des autres pays producteurs et exportateurs ont aussi fait l'objet d'études attentives dont les résultats ont été transmis à l'industrie par l'intermédiaire du journal mensuel des Pêcheries, intitulé "Trade News", et d'autres publications spéciales portant sur l'état des marchés.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES DE SAUMON DU PACIFIQUE

SOUS l'empire de la Convention relative à la pêche du saumon sockeye, ratifiée en 1937 par les États-Unis d'Amérique et le Canada, la prise de ce poisson dans le réseau fluvial du Fraser a fait l'objet de recherches et de réglementation internationales. Huit années d'études biologiques et statistiques, allant de 1937 à 1945 inclusivement, ont abouti à la recommandation de règlements de pêche imposés pour la première fois à l'occasion de la campagne de 1946. Durant la période de recherches, diverses mesures de protection relevant du génie ont été étudiées, recommandées et mises en oeuvre. Certaines mesures de caractère biologique ont aussi été adoptées en exécution des engagements convenus. L'un de ces derniers a trait à l'établissement d'une station d'expérimentation sur place qui a été érigée dans le régime Quesnel en vue de découvrir quelques méthodes pratiques d'acclimater des races de sockeye en certains endroits qui en étaient antérieurement dépourvus.

Les règlements de pêche préparés pour les quatre premières années (1946-1949) ont pour objet:

1. d'assurer dans toute la mesure possible une protection rigoureuse aux races les plus épuisées;
2. d'accroître l'échappement vers les frayères dans toutes les régions;
3. de permettre le maintien de l'industrie par une pêche à peu près normale des races les plus abondantes; et
4. d'assurer autant que possible aux nationaux des deux pays intéressés une participation égale à la prise.

Le 14 janvier 1948, à Vancouver (C.-B.), la Commission a étudié les règlements de pêche prévus pour la campagne de 1948 et les a discutés avec le Comité consultatif. Les règlements portant sur l'année 1948 ont été adoptés lors d'une deuxième réunion tenue le 30 mars à Seattle, Washington, et acceptés par le Canada et les États-Unis. En voici le sommaire:

(a) Du 30 juin 1948 jusqu'à 6 heures du matin le 28 juillet 1948, dans les eaux canadiennes connues sous le nom de District n° 1, et dans les eaux du District n° 3 comprises entre la pointe Bonilla au sud-ouest et l'île Lasqueti au nord, la dimension minimum permise à l'égard des mailles de tout filet maillant destiné à la pêche au saumon a été fixée à huit pouces.

(b) La date d'ouverture de la pêche au sockeye dans les eaux canadiennes de la Convention situées à l'extrémité sud de l'île de Vancouver et dans les eaux américaines de la Convention a été fixée au 18 juillet.

(c) La date d'ouverture de la pêche au sockeye dans les autres eaux canadiennes de la Convention a été fixée au 28 juillet.

(d) Les périodes de fermeture hebdomadaire dans le détroit de Puget ont été fixées à un minimum de 36 heures.

(e) Un nouveau règlement prohibant la possession, l'achat ou la vente du sockeye dans les eaux canadiennes de la Convention en tout temps où la pêche au sockeye serait interdite a été mis en vigueur durant la campagne de 1948.

(f) Il a été prévu que la pêche au sockeye dans les eaux américaines ne dépasserait pas le 13 août 1948.

(g) L'usage de filets maillants à mailles de moins de huit pouces a été interdit dans les eaux américaines, du 1^{er} juin 1948 au 18 juillet 1948, ainsi que du 13 août 1948 au 1^{er} septembre 1948.

Les conclusions primitives visant les règlements applicables aux eaux canadiennes ont fait l'objet de deux rectifications. La première a été l'addition de 24 heures à la fermeture hebdomadaire ordinaire de 48 heures dans les eaux du District n° 3 comprenant les Zones 19, 20 et 21 jusqu'à une limite occidentale constituée par une ligne tirée de la pointe Bonilla, sur l'île de Vancouver, jusqu'au phare Tatoosh, dans l'état de Washington, à partir de l'ouverture de la pêche au sockeye. La seconde a été l'addition de 24 heures à la fermeture hebdomadaire usuelle de 48 heures dans le District n° 1, à compter du 2 août 1948.

La campagne de 1948 a produit dans les eaux américaines 1,089,000 sockeyes et, dans les eaux canadiennes, 752,000 sockeyes. Au mois d'août, le régime quotidien de prise dans les eaux américaines s'est accéléré au point que la Commission a jugé bon de fermer la pêche deux jours plus tôt qu'il n'était prévu. Cette fermeture est entrée en vigueur à la fin de la journée du 11 août 1948. En dépit de la fermeture anticipée, la part américaine du total a été de 59 p. 100, tandis que la part canadienne a été de 41 p. 100. L'effort de pêche dans les eaux des États-Unis a été près de trois fois plus considérable qu'en 1944, alors que, dans les eaux du Canada, il a été un peu moins intense qu'en 1944.

L'échappement des remontes hâtives vers les frayères s'est accru considérablement par rapport à l'année 1944, en particulier dans les cours d'eau situés en amont de Hell's-Gate.

Tableau comparatif de l'échappement à l'amont de Hell's-Gate

Cours d'eau	1944	1948	Augmen- tation
Raft, rivière.....	1,100	10,500	855%
Chilko, rivière et lac.....	329,000	670,000	104%
Quesnel.....	5	50	900%
Nechako.....	3,300	16,000	386%
Stuart, district du lac (remontes hâtives).....	400	12,000	2900%
Bowron.....	1,700	25,000	1370%

Des lots considérables de sockeye sont remontés pour frayer dans les cours d'eau du Bas-Fraser. Il a été compté 82,000 sockeyes dans la Birkhenhead, 53,000 dans la Pitt supérieure et 60,000 dans la Harrison.

L'augmentation générale des diverses remontes s'est aussi manifestée dans le nombre de poissons pris par les Indiens. Ces derniers, qui avaient capturé 42,820 sockeyes en 1944, en ont pris 86,257 en 1948, soit une augmentation de plus de 100 p. 100.

Les expériences commencées en 1947 sur l'effet sélectif de filets maillants à mailles de diverses grandeurs ont été poursuivies. Chaque grandeur de maille sélectionne manifestement le poisson quant au sexe et à la taille. L'imposition d'une maille minimum de huit pouces durant la fermeture s'est encore une fois justifiée. L'analyse détaillée des données recueillies se continue toujours.

REPEUPEMENTS

Des oeufs pris dans la Bowron supérieure en 1947 ont été incubés dans des piscifactures de l'État de Washington. L'Université de Washington a consacré 48,000 de ces oeufs à des recherches spéciales sur l'accélération de la croissance. Les 638,000 oeufs restant ont d'abord été transportés à la pisciculture de Samish, après quoi l'élevage s'est poursuivi à l'établissement de Skagit. Le transport du nourrain incubé à l'Université de Washington a commencé au début de mai 1948. Le Service du poisson et de la faune sauvage des États-Unis a fourni, à cette fin, un camion-citerne d'une capacité de 1,000 gallons.

Par suite de l'état des chemins, du temps de l'année et des règlements de la voirie, il a fallu router ce fretin par la piscifactory de Leavenworth pour arriver en définitive à la rivière Horsefly. Pour la dernière étape du trajet depuis 150-Mile House jusqu'à Horsefly, deux camionnettes et deux réservoirs à poisson légers ont été fournis par le département des Pêcheries de l'État de Washington. A la suite de cette expérience, 39,358

alevins de la grosseur du doigt ont été distribués. Le transport d'alevins de la pisciculture de Skagit directement à la rivière Horsefly s'est fait au mois d'août avec le camion de 1,000 gallons. Les déversements provenant de la station de Skagit comprenaient un total de 162,549 alevins. Ces saumoneaux, qui étaient de la classe de 1947, devraient vraisemblablement remonter à l'âge adulte de quatre ans.

D'autres explorations de frayères et de régions d'élevage en puissance ont été faites, en particulier dans le district Stuart-Nechako. L'examen préliminaire de certains passages difficiles dans la voie d'eau qui draine la région du parc Tweedsmuir a été fait à la même occasion.

Le marquage s'est continué à Hell's-Gate afin de poursuivre le contrôle du fonctionnement des échelles à poissons et de recueillir d'autres renseignements sur le passage du sockeye aux niveaux élevés de l'eau. Au cours de 1948, le niveau des eaux a été exceptionnellement haut durant la migration du sockeye. Par comparaison avec les années antérieures, il s'est trouvé 105 journées où le niveau de l'eau a atteint un point qui aurait empêché le passage du sockeye; en 1941, il s'en était trouvé 115. Aucun délai n'a été remarqué. Des observations faites au niveau de 61 pieds, atteint les 28 et 31 août, ont révélé certaines difficultés de passage qui, cependant, ne se sont pas prolongées suffisamment pour constituer un retard.

DOMMAGES CAUSÉS AUX ÉCHELLES À POISSONS PAR L'INONDATION

La crue des eaux dans tout le régime n'a pas été sans causer des dégâts aux diverses échelles à poissons. Au surplus, les travaux annuels d'entretien ont été grandement augmentés et rendus très difficiles par la durée de la crue et les rigueurs de l'hiver suivant. Diverses voies d'accès et passerelles dans la zone même des échelles et aux environs ont été endommagés ou détruites. C'est à Hell's-Gate que les dégâts ont été le plus considérable. Les échelles à poissons en ce lieu ont été submergées le 15 mai et n'ont retrouvé leur niveau maximum de fonctionnement que le 5 juillet; la plus grande profondeur a été atteinte le 31 mai, alors que les structures ont été noyées sous une masse d'eau de 55 pieds de hauteur.

Au sommet de la crue, la passerelle a été emportée, des chemins ont été lavés, un petit éboulis s'est produit entre le terre-plein du N.-C. et la plate-forme de l'échelle à poissons de la rive gauche, l'usine à béton de la rive droite a été emportée, diverses grilles de plates-formes ont été perdues ou endommagées et des pierres se sont introduites en grand nombre dans les échelles à poissons. Les ouvrages essentiels perdus ou détruits ont été remplacés ou sont en voie d'être reconstruits.

Il a fallu faire des travaux temporaires de protection dans le lit de la Birkenhead afin d'empêcher les meilleures frayères de s'assécher durant

les mois d'hiver et d'occasionner une mortalité considérable des oeufs. Ces travaux ont été occasionnés, d'une part, par la crue des eaux et, d'autre part, par les entreprises commencées dans la région.

La crue de 1948 et l'annonce de projets d'aménagements électriques dans le bassin hydrographique ont précipité l'étude des problèmes entraînés par les usages multiples de l'eau. Un rapport spécial a été préparé sur la région de Chilko.

La Commission s'est réunie quatre fois: premièrement, à Vancouver (C.-B.), les 12, 13 et 14 janvier; deuxièmement, à Seattle (Washington), le 30 mars; troisièmement, à Ottawa, les 21 et 22 juin et, quatrièmement, à Bellingham (Washington), les 29 et 30 novembre.

M. Olof Hanson a été nommé à la Commission le 8 avril 1948, en remplacement du regretté M. A. L. Hager. Les membres canadiens de la Commission étaient MM. A. J. Whitmore, secrétaire, Olof Hanson et Tom Reid; les États-Unis étaient représentés par MM. Milo Moore, président, Edward W. Allen et Albert M. Day.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHERIES

SOUS l'empire de la convention du 29 janvier 1937, entre le Canada et les États-Unis, la Commission internationale des pêcheries a continué de réglementer la pêche du flétan dans le Pacifique. Elle a continué ses observations des tendances de la pêche et poursuivi ses investigations sur l'état des stocks de flétan, sans quoi une réglementation intelligente de cette pêche serait impossible.

La Commission s'est réunie en 1948 à Seattle (Washington), les 8, 9 et 10 janvier, et à Ottawa (Ontario), les 21, 22 et 23 juin.

Les réunions du mois de janvier ont revêtu le caractère habituel des congrès d'entre-saisons. Les résultats de la pêche et des investigations de la campagne écoulée ont été étudiés et le programme de 1948 a été envisagé. Le deuxième jour, une réunion a été tenue avec la Commission consultative du flétan, composée de représentants des flottilles de pêche dans les divers ports. Les effets de la réglementation sur l'état des stocks de flétan ont été discutés et les recommandations visant les nouveaux règlements ont été accueillies. Lors de l'assemblée exécutive tenue le troisième jour, la Commission a passé en revue les recommandations des pêcheurs et, à la lumière de ses constatations scientifiques, adopté les règlements visant la campagne de 1948.

Au cours des réunions du mois de juin, la Commission a rencontré les représentants des Gouvernements du Canada et des États-Unis, afin de discuter les changements au traité recommandés en 1946 par la Commission. Une assemblée a aussi été tenue avec la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique et les représentants des Gouvernements de chaque pays intéressé, pour l'étude de problèmes administratifs et financiers communs aux deux organismes.

Les règlements régissant la pêche du flétan en 1948 ont été approuvés par le président des États-Unis, le 27 février, et par le gouverneur général du Canada, le 6 mars, date à laquelle ils sont entrés en vigueur. Exception faite des deux changements mentionnés ci-dessous, les nouveaux règlements sont demeurés semblables à ceux de 1947. La limite de prise applicable à la Zone 2, comprenant tous les fonds de pêche situés entre le port de Willapa (Washington) et le cap Spencer (Alaska), a été portée de 24,500,000 à 25,500,000 livres. La description de la zone d'alevinage

au large de l'extrémité septentrionale de l'île Graham a été étendue de manière à indiquer que les eaux contiguës à l'anse Massett font partie de la zone en question.

Ainsi qu'il était prévu aux règlements, toutes les zones ont été ouvertes à la pêche au flétan le premier mai. Les Zones 2 et 1B, comprenant les eaux situées entre le cap Blanco (Oregon) et le cap Spencer (Alaska), ont été fermées à la pêche au flétan à minuit le 1^{er} juin, alors que la limite de prise applicable à la Zone 2 était atteinte. Les Zones 3, 4 et 1A, comprenant toutes les autres eaux de la convention, ont été fermées à minuit le 11 juillet, alors que la limite de prise fixée à l'égard de la Zone 3 était atteinte. De petites quantités de flétan ont continué d'être mises à terre jusqu'à minuit le 15 novembre, en vertu d'une disposition particulière des règlements qui permet aux palangriers, faisant la pêche d'autres espèces dans les zones fermées à la pêche au flétan, d'obtenir des autorisations leur donnant le droit de conserver et de débarquer une proportion restreinte de flétan pris fortuitement.

MISES A TERRE DE FLÉTAN EN 1948

La quantité de flétan du Pacifique de toutes les zones mise à terre en 1948 s'est élevée à 55,516,000 livres, soit environ 400,000 livres de moins qu'en 1947. La cause de cette diminution échappe à la maîtrise de la Commission.

Les débarquements provenant des diverses zones se répartissent ainsi qu'il suit: Zone 1A, au sud du cap Blanco (Oregon), 150,000 livres; Zone 1B, entre le cap Blanco et le port de Willapa (Washington), 91,000 livres; Zone 2, entre le port de Willapa et le cap Spencer (Alaska), 27,358,000 livres; Zone 3, entre le cap Spencer et les Aléoutiennes, 27,917,000 livres. Les chiffres ci-dessus comprennent 896,000 livres de flétan pris fortuitement en vertu de permis délivrés à des vaisseaux faisant la pêche d'autres espèces dans les zones fermées à la pêche au flétan. Il n'a pas été débarqué de flétan en provenance de la Zone 4, dans la mer de Béring, en 1948.

La contribution de la flottille canadienne en 1948 s'est élevée à 19,036,000 livres, dont 14,502,000 ont été prises dans la Zone 2 et 4,534,000 dans la Zone 3. Ces débarquements constituent respectivement 53 et 16 p. 100 des captures dans les Zones 2 et 3.

Les ports canadiens ont reçu environ 40 p. 100 de la prise combinée des vaisseaux canadiens et américains dans les Zones 2 et 3.

Le programme d'investigation que la Commission a jugé indispensable à l'exploitation rationnelle de la pêche, a été poursuivi par son personnel. Ce programme comporte la compilation et l'analyse de données statistiques et biologiques courantes en vue de déterminer l'effet de la réglementation sur les stocks de flétan. Des études spéciales ont aussi été entreprises

afin de découvrir si les stocks de flétan étaient exploités convenablement et dans toute la mesure du possible.

L'abondance du flétan, constatée d'après la prise moyenne de chaque unité de matériel employé, a été déterminée et comparée à des renseignements du même ordre pour les années précédentes. L'analyse des archives de la Zone 2 montre que les approvisionnements de flétan en ce lieu ont été de 7 p. 100 supérieurs à ceux de 1947 et de 167 p. 100 supérieurs à ceux de 1930. D'après les dossiers de pêche de la Zone 3, aucun changement appréciable du peuplement ne paraît s'y être produit de 1947 à 1948. Compte tenu des changements dans la saison et dans la distribution de la pêche, une augmentation de 137 p. 100 dans le volume du stock de la Zone 3 a été notée de 1930 à 1948.

L'étude des modifications survenues dans la taille et la composition d'âge des stocks marchands de la Zone 2, a été faite en vue d'établir la signification de l'ensemble de ces changements par rapport à l'abondance générale. Onze mille huit cents flétans provenant de la pêcherie commerciale de Goose-Island ont été mesurés. Ce fond de pêche fournit respectivement, environ 85 et 70 p. 100 des prises de Seattle et de Vancouver dans la Zone 2. Huit mille autres sujets tirés des débarquements de la partie supérieure du détroit d'Hecate ont aussi été mesurés. Cette pêcherie fournit la plus grande partie de la prise de Prince-Rupert dans la Zone 2. Les circonstances ont permis de recueillir des échantillons d'otolithes, pour la détermination de l'âge et de la composition d'âge des captures du fond de Goose-Island, mais non de celles du détroit d'Hecate.

L'analyse des mensurations de la prise de Goose-Island, qui par le passé a servi d'indice quant aux changements survenus dans la composition du peuplement de presque toute l'étendue de la Zone 2, ne révèle, de 1947 à 1948, aucun changement marqué dans la contribution des catégories commerciales du *chicken* ou "petit" flétan (de 5 à 10 liv.), du flétan "moyen" (de 10 à 60 liv.) et du "gros" flétan (plus de 60 liv.). Les lots de jeunes flétans arrivés en nombre inusité sur la pêcherie en 1943 et en 1944, s'y trouvaient encore en abondance sous forme de gros sujets parmi les petits et de petits sujets parmi les moyens. Aussi ont-ils constitué la majeure partie de la prise. Le menu *chicken* a été moins nombreux qu'en aucune des cinq années précédentes.

La composition d'âge de ces prises révèle que les flétans de six, sept, onze et douze ans étaient inférieurs en nombre au niveau moyen d'abondance des dernières années. Il semble donc que les perspectives pour la campagne de 1949 dans la Zone 2 soient moins favorables qu'elles ne l'ont été un an plus tôt à l'égard de la campagne de 1948.

Un changement dans la distribution des débarquements de la Zone 3, durant la guerre et depuis ce temps, a interrompu le mesurage et le rassemblement des éléments déterminatifs de l'âge à l'égard des prises faites

dans cette zone. Pour combler cette lacune dans les données essentielles relatives à la modification du peuplement de la Zone 3, la Commission a commencé l'analyse des changements survenus dans la proportion des catégories marchandes des mises à terre provenant de divers fonds de la Zone 3. Par rapport aux années de 1942 à 1947, les résultats préliminaires de cette étude révèlent un accroissement marqué dans la proportion du gros poisson, en même temps qu'une diminution correspondante dans la proportion du flétan de taille moyenne.

Des observations ont été faites à l'égard d'une exploitation récente de la pêche du flétan pratiquée par des petits bateaux qui, d'ordinaire, pêchent le saumon au filet maillant. Les premiers renseignements recueillis dans ce cas ont trait aux types de lignes fixes employées par ces bateaux et à la taille du flétan capturé.

Aucune nouvelle expérience de marquage n'a été entreprise en 1948, mais la récupération des marques utilisées au cours d'expériences récentes dans la Zone 2 se poursuit. L'analyse préliminaire des marques récupérées semble indiquer que le flétan n'est pas exploité avec la même intensité sur tous les fonds. Elle indique aussi manifestement que la partie mûre du peuplement ne se trouvait pas sur les fonds de pêche au cours de la courte campagne actuelle et qu'elle ne contribuait pas proportionnellement à l'ensemble de la pêche.

Les résultats du marquage font ressortir le besoin urgent d'étudier plus à fond l'emploi des diverses tranches du peuplement à la lumière des conditions actuelles de pêche, afin d'établir d'une manière décisive si, oui ou non, une partie quelconque du peuplement n'est pas suffisamment exploitée et, le cas échéant, de découvrir les mesures à prendre pour en assurer la pleine utilisation.

Les membres de la Commission pour l'année à l'étude ont été les suivants: MM. Stewart Bates et George W. Nickerson pour le Canada et MM. Edward W. Allan et Milton C. James pour les États-Unis. M. Nickerson a rempli la charge de président et M. James, celle de secrétaire.

ANNEXE I

1948-1949

	Page
Relevé comparatif des dépenses.....	86
Détails comparatifs des dépenses.....	88
Inspection des pêches (Administration — Côte est).....	90
Service de surveillance de la côte est.....	91
Service de police de la côte est.....	91
Administration des Prairies.....	91
Inspection des pêches (Administration — Côte ouest).....	92
Service de surveillance de la côte ouest.....	93
Service de police de la côte ouest.....	93
Sommaire (Administration, Service de surveillance et Service de police).....	94
Office technique et scientifique des pêches du Canada.....	95
Répartition des dépenses et des recettes.....	95
Chasse au phoque — îles Pribylov.....	96
Prime de pêche.....	96
Dépenses par provincé, 1948-1949.....	98
Dépenses du service des Pêcheries depuis la Confédération.....	99
Recettes de l'année financière 1948-1949.....	100
Revenu perçu depuis la Confédération.....	100A

RELEVÉ COMPARATIF DES DÉPENSES, 1948-1949

Affectations	Dépenses 1948-1949	Dépenses 1947-1948	Augmentation ou diminution
DÉPENSES ORDINAIRES			
Administration.....	\$ 288,614.67	\$ 197,856.29	+ \$ 90,758.38
Traitement du ministre et allocation pour automobile....	12,000.00	11,289.25	+ 710.75
Gratifications statutaires du Service civil (en cas de décès)	400.00	390.00	+ 10.00
Inspection des pêches, y compris fonctionnaires et gardiens, ainsi que Services de surveillance et de police des pêches.....	2,276,440.82	1,812,802.93	+ 463,637.89
Construction d'échelles à poisson et désobstruction des rivières.....	36,648.06	8,335.29	+ 28,312.77
Service de propagande et d'éducation, y compris une subvention de \$3,000 à l'Exposition des pêches de Lunenburg.....	129,802.95	30,414.06	+ 99,388.89
Pisciculture.....	330,589.49	277,944.16	+ 52,645.33
Ostréiculture.....	45,875.96	33,572.40	+ 12,303.56
Office technique et scientifique des pêches du Canada—			
Fonctionnement et entretien.....	954,217.31	788,636.81	+ 165,580.50
Construction et améliorations.....	201,148.94	33,350.07	+ 167,798.87
Commission Internationale des Pêcheries (Flétan).....	26,138.59	28,517.16	- 2,378.57
Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique.....	98,250.20	91,341.15	+ 6,909.05
Commission Internationale des Pêcheries de Saumon du Pacifique (Hell's Gate).....	127,260.62	126,914.93	+ 345.69
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique— Achats de terrains.....	1,047.93	—	+ 1,047.93
Subvention à la <i>United Maritime Fishermen's Association</i>	3,000.00	3,000.00	—
Dépenses relatives aux peaux de phoque à fourrure.....	445,775.92	469,985.76	- 24,209.84
Destruction des phoques communs.....	22,997.07	22,820.00	+ 177.07
Prime de pêche.....	158,177.55	159,992.75	- 1,815.20
DÉPENSES PARTICULIÈRES			
Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs.....	76,822.11	65,539.16	+ 11,282.95
Frais d'application de la Loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche.....	100,148.65	34,336.54	+ 65,812.11
Aide à la construction de navires du genre chalutier et/ou palangrier, subordonné aux conditions que peut approuver le Gouverneur en conseil.....	49,372.95	40,504.20	+ 8,868.75
Aide à la construction de glacières à boîte et d'entrepôts, subordonné à l'approbation du Gouverneur en conseil.....	4,000.00	—	+ 4,000.00
Autorisation à l'Office des prix des produits de la pêche de rembourser la Corporation commerciale canadienne des frais administratifs occasionnés par l'achat de 190,000 caisses de conserves de poisson de la côte est, fait pour son compte sous l'empire du chap. 42 des Statuts de 1944 et de l'arrêté en conseil C.P. 1229 du 25 mars 1948.....	5,435.28	—	+ 5,435.28
Aide au paiement des frais de transport du hareng congelé susceptible d'être acheté en Colombie-Britannique par diverses personnes, sociétés ou compagnies, pour servir de boîte durant la pêche d'hiver, 1948-1949, au large de la Nouvelle-Écosse.....	29,250.00	—	+ 29,250.00
Crédits non requis pour 1948-1949.....	—	77,423.10	- 77,423.10
Total global.....	\$5,423,415.07	\$4,314,966.01	+ \$1,108,449.06

Comptes courants	Solde à la fin de 1947-1948	ANNÉE EN COURS		Solde à la fin de 1948-1949
		Recettes	Dépenses	
PRÊTS ET AVANCES—				
(A) Comptes des prix des produits de la pêche..... Gouvernement de la C.-B.—	\$ —	\$ 12,976.43	\$1,186,397.89	\$1,173,421.46
(B) Investigation sur le hareng et la sardine..... Gouvernement des États-Unis—	217.94	217.95	1,886.12	1,886.11
(C) Traité du flétan du Pacifique....	11,309.32	5,757.82	13,945.39	19,496.89
(D) Traité du saumon du Pacifique....	49,674.17	48,111.72	67,309.87	68,872.32
(E) Traité du saumon du Pacifique (Hell's-Gate).....	30,120.95	16,059.70	86,593.99	100,655.24
	\$91,322.38	\$ 83,123.62	\$1,356,133.26	\$1,364,332.02
DETTE FLOTTANTE—				
(F) Chèques d'avances impayés.....	257.09 Cr.	—	—	257.09 Cr.
COMPTES DE DÉPÔTS ET DE FIDÉ- COMMIS—				
(G) Compte de nantissement des entrepreneurs.....	8,969.78 Cr.	22,389.05	8,819.78	22,539.05 Cr.
(H) Investigation sur le hareng de l'Atlantique.....	2,674.28 Cr.	6,282.15	61,063.53	1,892.90 Cr.
CAISSE DE PENSION ET DE RETRAITE—				
(I) Caisse de retraite—Pêcheries.....	—	1,279.80	53.65	1,226.15 Cr.
COMPTES D'ORDRE DIVERS—				
(J) Min. des Pêcheries—Ordre.....	—	12,347.44	—	12,347.44 Cr.
(K) Récipiés non affectés—Ordre....	35.00 Cr.	—	—	35.00 Cr.
(L) Chèques non réclamés—Ordre....	2,744.55 Cr.	90.30	8.45	2,826.40 Cr.
	\$76,641.68	\$179,512.36	\$1,426,078.67	\$1,323,207.99

Explication des Comptes courants

- A Le C.P. 1229, du 25 mars 1948, et le C.P. 1/2255, du 18 mai 1948, autorisaient l'Office des prix des produits de la pêche à acheter un maximum de 190,000 caisses de conserves de poisson de la côte est, dans l'intention d'aider l'industrie à s'adapter aux conditions d'après-guerre.
- B En vertu d'un accord entre l'Office technique et scientifique des pêches du Canada et la province de la Colombie-Britannique, cette dernière contribue à défrayer l'investigation sur le hareng et la sardine menée par la Station de biologie du Pacifique, à Nanaimo.
- C Aux termes du Traité du flétan du Pacifique, le Gouvernement des États-Unis paie la moitié des dépenses de la Commission internationale des pêcheries.
- D Aux termes du Traité du saumon du Pacifique, le Gouvernement des États-Unis paie la moitié des dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique.
- E Aux termes du Traité du saumon du Pacifique, le Gouvernement des États-Unis paie la moitié des dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, relativement à l'échelle à poissons de Hell's-Gate.
- F La provision des chèques du compte d'avances non encaissés au bout d'un an est retirée et portée au crédit du compte des chèques d'avances impayés.
- G Ce compte renferme les sommes déposées en garantie par les entrepreneurs. Ces dépôts sont remis aux intéressés lorsque les contrats en cause ont été exécutés de façon satisfaisante.
- H Le Comité de recherches sur le hareng de l'Atlantique a été institué en 1944 par les Gouvernements du Canada, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec, chacun contribuant une part prédéterminée des dépenses. La part du Canada durant 1948-1949 était de \$12,000 sous réserve du remboursement d'une partie de la somme inutilisée à l'expiration de l'année financière.
- I La Caisse de retraite était antérieurement administrée par la Division des pensions du ministère des Finances. Au 1er janvier 1949, l'administration de cette Caisse fut confiée au Contrôleur du Trésor. Certains règlements portant sur les contributions antérieures seront opérés dans ce compte en 1949-1950.
- J Les recettes qu'il est impossible d'affecter sur-le-champ sont portées à l'actif de ce compte en attendant qu'il soit possible de les virer aux comptes voulus.
- K Les récipiés de dépôts au compte du Receveur général qu'il est impossible d'affecter sur-le-champ sont portés à l'actif de ce compte en attendant qu'il soit possible de les virer aux comptes voulus.
- L Tous les chèques non livrés au bout de six mois sont portés au crédit de ce compte.

DÉTAILS COMPARATIFS DES DÉPENSES, 1948-1949

Désignation	Dépenses 1948-1949	Dépenses 1947-1948	Augmentation ou diminution
Administration—			
Traitements et salaires.....	\$ 246,535.38	\$ 173,466.23	+ 73,069.15
Allocations.....	300.00	—	+ 300.00
Impressions, papeterie et matériel de bureau.....	14,162.17	6,359.51	+ 7,802.66
Frais de déplacement.....	14,879.93	7,702.17	+ 7,177.76
Divers.....	12,737.19	10,328.38	+ 2,408.81
	288,614.67	197,856.29	+ 90,758.38
Inspection des pêches, y compris fonctionnaires et gardiens, ainsi que Services de surveillance et de police des pêcheries—			
Traitements et salaires.....	1,354,365.01	1,090,847.33	+ 263,517.68
Allocations (Pensions des équipages).....	45,990.77	40,282.68	+ 5,708.09
Indemnités de subsistance.....	3,493.28	—	+ 3,493.28
Impressions, papeterie et matériel de bureau.....	42,291.85	19,105.82	+ 23,186.03
Frais de déplacement.....	244,347.51	213,034.89	+ 31,312.62
Fournitures, etc., bateaux de surveillance et de police.....	288,578.59	286,272.86	+ 2,305.73
Réparations aux bateaux de surveillance et de polices.....	106,005.95	78,502.27	+ 27,503.68
Acquisition de vaisseaux et de gréments.....	116,358.89	—	+ 116,358.89
Acquisition de terrains, construction d'édifices, travaux et ouvrages d'art.....	180.95	—	+ 180.95
Divers.....	74,828.02	84,757.08	- 9,929.06
	2,276,440.82	1,812,802.93	+ 463,637.89
Construction d'échelles à poissons et désobstruction des rivières—			
Salaires.....	11,365.06	1,362.00	+ 10,003.06
Frais de déplacement.....	5,344.18	1,398.74	+ 3,945.44
Divers.....	19,938.82	5,574.55	+ 14,364.27
	36,648.06	8,335.29	+ 28,312.77
Service de propagande et d'éducation—			
Traitements et salaires.....	7,453.39	6,315.00	+ 1,138.39
Impressions, papeterie et matériel de bureau.....	24,941.24	5,366.57	+ 19,574.67
Frais de déplacement.....	7,599.30	3,797.75	+ 3,801.55
Fournitures et matériel.....	46,106.88	2,264.99	+ 43,841.89
Publicité.....	38,935.68	—	+ 38,935.68
Subvention à l'Exposition des pêches de Lunenburg.....	3,000.00	3,000.00	—
Divers.....	1,766.46	9,669.75	- 7,903.29
	129,802.95	30,414.06	+ 99,388.89
Pisciculture—			
Traitements et salaires.....	155,479.68	140,627.85	+ 14,851.83
Indemnités de logement.....	255.29	373.61	- 118.32
Impressions, papeterie et matériel de bureau.....	947.77	840.69	+ 107.08
Frais de déplacement.....	11,772.17	9,405.53	+ 2,366.64
Fournitures.....	77,835.63	59,440.97	+ 18,394.66
Réparation et entretien d'édifices, travaux et ouvrages d'art.....	33,357.30	36,784.42	- 3,427.12
Construction d'édifices, travaux et ouvrages d'art.....	37,436.66	20,306.52	+ 17,130.14
Divers.....	13,504.99	10,164.57	+ 3,340.42
	330,589.49	277,944.16	+ 52,645.33
Ostréiculture—			
Traitements et salaires.....	29,843.54	22,702.09	+ 7,141.45
Frais de déplacement.....	6,823.79	4,611.69	+ 2,212.10
Acquisition de terrains, construction d'édifices, travaux et ouvrages d'art.....	1,606.50	—	+ 1,606.50
Divers.....	7,602.13	6,258.62	+ 1,343.51
	45,875.96	33,572.40	+ 12,303.56

Désignation	Dépenses 1948-1949	Dépenses 1947-1948	Augmentation ou diminution
Office technique et scientifique des pêches du Canada—			
Fonctionnement et entretien—			
Traitements et salaires	592,764.28	483,673.85	+ 109,090.43
Impressions, papeterie et matériel de bureau	18,979.23	15,813.04	+ 3,167.19
Frais de déplacement	79,344.91	65,898.08	+ 13,446.83
Fournitures et matériel	94,112.79	—	+ 94,112.79
Achat d'outillage	43,914.98	—	+ 43,914.98
Recherches spéciales sur place	12,152.56	—	+ 12,152.56
Fonctionnement et entretien des laboratoires	33,726.34	—	+ 33,726.34
Fonctionnement et entretien des vaisseaux	24,590.03	—	+ 24,590.03
Contribution au Comité de recherches sur le hareng de l'Atlantique	12,000.00	—	+ 12,000.00
Divers	42,632.09	223,252.84	- 180,620.65
	954,217.31	788,636.81	+ 165,580.50
Commission internationale des pêcheries (Flétan)—			
Traitements et salaires	19,311.30	20,069.42	- 758.12
Impressions, papeterie et matériel de bureau	617.20	697.01	- 79.81
Frais de déplacement	2,792.68	2,558.61	+ 234.07
Divers	3,417.41	5,192.12	- 1,774.71
	26,138.59	28,517.16	- 2,378.57
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique—			
Traitements et salaires	61,799.21	38,397.01	+ 23,402.20
Impressions, papeterie et matériel de bureau	2,088.27	1,416.87	+ 671.40
Frais de déplacement	6,927.14	4,468.47	+ 2,458.67
Divers	27,435.58	47,058.97	- 19,623.22
	98,250.20	91,341.15	+ 6,909.05
Frais d'application de la Loi sur le soutien des prix des pro- duits de la pêche—			
Traitements et salaires	63,191.03	15,414.31	+ 47,776.72
Allocations	5,592.50	4,400.00	+ 1,192.50
Impressions, papeterie et matériel de bureau	3,254.00	2,027.93	+ 1,226.07
Frais de déplacement	26,225.46	12,106.08	+ 14,119.38
Divers	1,885.66	388.22	+ 1,497.44
	\$ 100,148.65	\$ 34,336.54	+ \$ 65,812.11

INSPECTION DES PÊCHES
INSPECTEURS ET GARDIENS DE PÊCHE, SERVICES DE SURVEILLANCE ET DE POLICE DES PÊCHES,
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR DIVISION ET ÉTABLISSEMENT
ADMINISTRATION—CÔTE EST

	Inspecteurs			Gardiens		Divers	Frais généraux			Totaux
	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	Aide temporaire	Autres dépenses	Dépenses administratives	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	
NOUVELLE-ÉCOSSE—										
Inverness—Victoria.....	\$ 10,410.00	\$ 12,795.00	\$ 9,387.66	\$ 21,112.69	\$ 668.48	\$ 64.26				\$ 54,438.09
Richmond—Cap-Breton....	9,870.00	9,270.00	7,484.09	6,031.18	7.75	10.00				32,673.02
Cumberland—Colchester— Hants.....	10,500.00	11,755.00	8,850.02	7,996.32	921.97	254.46				40,277.77
Pictou—Antigonish—Guys- borough.....	10,320.00	16,145.00	9,785.26	7,196.33	799.49	25.00				44,271.08
Halifax.....	9,870.00	15,919.52	7,989.08	5,286.14	121.45	52.63				39,238.82
Lunenburg—Queens.....	6,674.44	13,085.00	8,091.13	21,952.50	3,010.36	309.40				53,122.83
Shelburne—Yarmouth.....	5,430.00	17,657.58	8,366.53	6,958.08	19.84	920.03				39,352.06
Digby—Annapolis—Kings.....	9,870.00	9,240.00	10,117.76	6,642.71	17.83					35,888.30
Frais généraux.....							\$ 11,726.61	\$ 7,486.62	\$ 14,894.56	34,107.79
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—										
Prince.....	7,890.00	8,475.00	8,122.63	6,812.00	891.96	465.60				32,657.09
Queens.....	5,660.00	6,855.00	4,586.52	1,333.53	715.45	644.49				19,794.99
King's.....	2,710.00	5,835.00	4,403.11	989.30	497.55	35.75				14,470.71
Frais généraux.....							8,640.00	3,000.24	4,301.13	15,941.37
NOUVEAU-BRUNSWICK—										
Restigouche—Gloucester...	7,920.00	20,280.08	11,800.32	4,789.01	670.79	500.20				45,960.40
Northumberland.....	10,830.00	14,475.00	12,459.47	17,170.94	1,020.85	995.32				56,951.58
Kent—Albert—West- moreland.....	5,430.00	19,875.81	9,772.95	9,949.55	1,697.71	1,249.05				47,975.07
Saint-Jean—Charlotte.....	10,410.00	13,196.41	9,467.74	6,310.78	140.40	796.43				40,321.76
Kings—Queens—Sunbury York—Carleton—Victoria- Madawaska.....	7,750.00	11,199.00	7,681.99	21,593.05	613.05	37.10				48,874.19
Frais généraux.....							6,740.00	10,796.64	9,584.23	27,120.87
CÔTE EST—										
Compte général.....							19,581.50	17,871.00	30,399.82	67,852.32
Service d'inspection du pois- son salé et fumé.....							8,860.00		3,730.29	12,410.29
Contrôle sanitaire des con- serves de poisson.....							4,000.00	52,055.96	27,101.76	83,157.12
QUÉBEC—										
Frais généraux.....									1,091.29	1,091.29
	\$131,544.44	\$206,058.40	\$138,366.26	\$152,124.11	\$ 11,814.93	\$ 6,359.62	\$ 59,368.11	\$ 91,210.46	\$ 91,103.08	\$887,949.11

SERVICE DE SURVEILLANCE DE LA CÔTE EST

	Traitements permanents	Traitements temporaires	Autres dépenses	Totaux
NOUVELLE-ÉCOSSE				
<i>Le A. Halket</i>	\$ 2,478.14	\$ 6,287.62	\$ 5,783.48	\$ 14,549.24
<i>Le Capelin</i>	2,624.89	5,374.79	1,698.15	9,697.83
<i>Le Gilbert</i>	2,624.89	4,020.10	1,887.88	8,532.87
<i>Le Venning</i>	146.75	4,326.88	3,259.30	7,732.93
<i>Le Mya</i>			10,195.84	10,195.84
Bateaux affrétés		2,217.66	2,754.15	4,971.81
Patrouille aérienne			90.00	90.00
Frais généraux			27,843.30	27,843.30
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD				
<i>Le Capitol</i>		3,036.38	1,465.42	4,501.80
<i>Le Hazel M.</i>		1,020.00	366.13	1,386.13
Bateaux affrétés		4,730.41	4,258.36	8,988.77
Patrouille aérienne			559.70	559.70
Frais généraux			55.91	55.91
NOUVEAU-BRUNSWICK				
<i>Le Gannet Rock II</i>	4,709.78	365.00	1,983.65	7,058.43
<i>Le Fundy Rover</i>	5,029.78	3,908.95	9,716.07	18,654.80
<i>Le Straits Rover</i>		4,340.94	18,927.47	23,268.41
Bateaux affrétés		9,373.95	10,511.54	19,885.49
Patrouille aérienne			108.00	108.00
Frais généraux			584.95	584.95
CÔTE EST				
<i>Le M 201</i>		365.00	4,727.88	5,092.88
Compte général			22,113.17	22,113.17
Totaux	\$17,614.13	\$49,367.68	\$128,890.35	\$195,872.26

SERVICE DE POLICE DE LA CÔTE EST

	Traitements permanents	Aide temporaire	Indemnités	Autres dépenses	Totaux
<i>Le Cygnus</i>	\$5,018.78	\$51,583.62	\$8,806.16	\$43,444.23	\$109,852.79

ADMINISTRATION DES PRAIRIES

	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	Totaux
Inspecteurs	\$4,080.00	\$14,522.09	\$ 2,278.00	\$20,880.09
Gardiens		1,527.00	11,583.02	13,110.02
Dépenses administratives diverses			245.10	245.10
Compte général		3,484.82	20,265.25	23,750.07
Totaux	\$4,080.00	\$19,533.91	\$34,371.37	\$57,985.28

INSPECTION DES PÊCHES

ADMINISTRATION—CÔTE OUEST

	Surveillants et inspecteurs			Gardiens		Divers	Généralités			Totaux
	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	Aide temporaire	Autres dépenses	Dépenses administratives	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	
COLOMBIE-BRITANNIQUE—										
District n° 1.....	\$ 14,273.33	\$ 20,210.65	\$ 17,813.52	\$ 8,061.41	\$ 5,120.86	85.63				\$ 65,565.40
District n° 2.....	16,335.00	38,531.53	30,126.91	17,240.86	1,868.48	4,191.23				108,294.01
District n° 3.....	18,324.67	43,826.13	18,464.63	6,111.72	1,980.21	1,660.69				90,368.05
Contrôle sanitaire des con- serves de saumon.....							7,410.00	5,324.91	7,012.87	19,747.78
Compte général.....							15,780.00	21,500.23	22,691.94	59,972.17
	<u>\$ 49,933.00</u>	<u>\$102,568.31</u>	<u>\$ 66,405.06</u>	<u>\$ 31,413.99</u>	<u>\$ 8,969.55</u>	<u>\$ 5,937.55</u>	<u>\$ 23,190.00</u>	<u>\$ 26,825.14</u>	<u>\$ 29,704.81</u>	<u>\$343,947.41</u>

SERVICE DE SURVEILLANCE DE LA CÔTE OUEST

	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	Totaux
DISTRICT N° 1—				
Le <i>Humming-Bird</i>			\$ 7.50	\$ 7.50
Le <i>Suan-Tail</i> n° 2.....	\$ 3,450.78	\$ 2,965.40	1,496.46	7,912.64
Le <i>Vedder-River</i>	4,321.56	2,229.62	2,686.90	9,238.08
Le bateau du Ministère n° 101.....	5,041.56	1,779.62	2,087.16	8,908.34
Le bateau du Ministère n° 102.....		3,711.49	1,400.17	5,111.66
Le <i>Arrow-Post</i>	491.56	123.11	1.93	616.60
Le <i>Nelson-Post</i>			160.97	160.97
Compte général.....			360.93	360.93
DISTRICT N° 2—				
Le <i>Babine</i> n° 1.....		875.00	281.80	1,156.80
Le <i>Babine</i> n° 2.....		1,134.68	104.42	1,239.10
Le <i>Beldis</i>		3,289.65	2,200.19	5,489.84
Le <i>Bonila-Rock</i> n° 2.....		2,290.37	3,434.99	5,725.36
Le <i>Clupea</i>	4,094.50	2,043.72	3,299.82	9,438.04
Le <i>Onerka</i> n° 2.....	744.00	3,837.36	3,832.48	8,413.84
La <i>Minktrap-Bay</i>		560.00	66.96	626.96
Le bateau du Ministère n° 201.....		2,166.34	1,667.75	3,834.09
Le bateau du Ministère n° 202.....		2,119.18	1,685.04	3,804.22
La <i>Sooke-Post</i>		323.11		323.11
La <i>Babine-Post</i>	151.78	95.00		246.78
La <i>Nicola-Post</i>		150.00		150.00
Le <i>Chilco-Post</i>		354.82		354.82
L' <i>Agonus</i>		235.97	18,565.04	18,801.01
Le <i>Skeena</i>			741.53	741.53
Bateaux affrétés.....		35,352.76	33,729.28	69,082.04
Compte général.....			1,085.07	1,085.07
DISTRICT N° 3—				
Le <i>Black-Raven</i> n° 2.....		6,317.75	3,119.26	9,437.01
Le <i>Egret-Plume</i> n° 2.....	90.92	6,826.57	3,165.52	10,083.01
Le <i>Pursepa</i>		6,258.87	5,338.88	11,597.75
La <i>Stuart-Post</i>	310.78	203.34	18.50	532.62
L' <i>Atlin-Post</i>	134.75	510.23		644.98
Le <i>Comax-Post</i>	45.00	114.89		159.89
Le <i>Pholus</i>		2,367.50	1,984.82	4,352.32
Le <i>Diaphus</i>		2,367.50	2,180.27	4,547.77
Bateaux affrétés.....		37,933.98	28,176.24	66,110.22
Compte général.....			1,299.53	1,299.53
Compte général de la Colombie-Britannique.....			325.60	325.60
PETITS BATEAUX—				
Le <i>Digby-Island</i>	3,045.78	4,118.90	1,908.59	9,073.27
Le <i>Poplar-Island</i>	3,005.78	19,344.76	4,969.64	27,320.18
SERVICE AÉRIEN				
District n° 1.....			796.25	796.25
District n° 2.....			19,803.00	19,803.00
District n° 3.....			21,381.50	21,381.50
	\$24,928.75	\$152,001.49	\$173,363.99	\$350,294.23

SERVICE DE POLICE DE LA CÔTE OUEST

	Traitements permanents	Aide temporaire	Autres dépenses	Totaux
Le <i>Kitimat</i>	\$ 9,232.55	\$ 12,262.23	\$ 25,231.35	\$ 46,726.13
Le <i>Laurier</i>	6,795.08	23,579.44	43,433.82	73,808.34
Le <i>Howay</i>	10,294.27	19,345.25	40,805.56	70,445.08
L' <i>Arrow-Post</i>	2,730.00	5,466.64	7,619.00	15,815.64
Le <i>Chilco-Post</i>	2,280.00	7,838.30	8,887.37	19,005.67
La <i>Sooke-Post</i>		8,322.14	7,805.75	16,127.89
La <i>Babine-Post</i>	2,295.97	6,287.74	6,973.53	15,557.24
La <i>Nicola-Post</i>		10,595.92	11,284.74	21,880.66
Le <i>Stuart-Post</i>	2,580.00	5,826.00	5,754.70	14,160.70
L' <i>Atlin-Post</i>		10,590.60	11,227.01	21,817.61
Le <i>Comax-Post</i>	2,112.50	6,373.44	6,283.53	14,769.47
Frais généraux.....			425.01	425.01
	\$38,320.37	\$116,487.70	\$175,731.37	\$330,539.44

SOMMAIRE

	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Manitoba	Colombie-Britannique	Totaux
CÔTE EST—							
Administration	\$457,562.83	\$101,598.81	\$327,470.76	\$ 1,317.01			\$ 887,949.41
Service de surveillance	97,135.39	17,935.97	80,800.90				195,872.26
Service de police	36,617.60	36,617.59	36,617.60				109,852.79
CÔTE OUEST—							
Administration						343,947.41	343,947.41
Service de surveillance						350,294.23	350,294.23
Service de police						330,539.44	330,539.44
PROVINCES DES PRAIRIES—							
Administration					57,985.28		57,985.28
Totaux	\$591,315.82	\$156,152.37	\$444,889.26	\$ 1,317.01	\$ 57,985.28	\$1,024,781.08	\$2,276,440.82

OFFICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DES PÊCHES DU CANADA

(FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

DÉPENSES 1948-1949

	Crédits	Recettes	Totaux
Station de biologie de l'Atlantique—Saint-André (N.-B.).....	\$208,770.09		\$208,770.09
Station de biologie de l'Atlantique—Ellerslie (I.-P.-É.).....	11,010.13		11,010.13
Station expérimentale de l'Atlantique—Halifax (N.-É.).....	129,144.64		129,144.64
Station expérimentale de Gaspé—Grande-Rivière (P.Q.).....	62,998.02		62,998.02
Recherches sur le hareng de l'Atlantique.....	12,000.00		12,000.00
Station de recherches sur les pêches du Centre—Winnipeg (Man.).....	37,602.23		37,602.23
Station de biologie du Pacifique—Nanaimo (C.-B.).....	270,231.17		270,231.17
Station expérimentale du Pacifique—Vancouver (C.-B.).....	121,438.55		121,438.55
Étude marine, Océan arctique oriental.....	19,726.89		19,726.89
Projet de gestion de la rivière La Have.....	6,500.00		6,500.00
Investigation des Territoires du Nord-Ouest.....	3,296.47		3,296.47
Dépenses d'ordre général:			
A. G. Huntsman.....	13,953.44		13,953.44
Administration.....	57,545.68	\$6,284.59	63,830.27
	\$954,217.31	\$6,284.59	\$960,501.90

RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES RECETTES 1948-1949

	Dépenses brutes	Part du Canada	Part des États-Unis	Sommes reçues du gouverne- ment des États-Unis	Solde dû par le gouverne- ment des États-Unis
Traité du flétan du Pacifique.....	\$ 51,199.21	\$ 26,138.59	\$ 25,060.62	\$11,117.85	\$ 13,942.77
Traité du saumon du Pacifique.....	195,154.76	98,250.20	96,904.56	29,594.68	67,309.88
Traité du saumon du Pacifique (Hell's Gate).....	250,767.91	127,260.62	123,507.29	36,913.30	86,593.99
Totaux.....	\$497,121.88	\$251,649.41	\$245,472.47	\$77,625.83	\$167,846.64

NOTE: La part du Canada est plus élevée que celle des États-Unis par suite de certains frais non répartis et de certains crédits aux États-Unis se rapportant à l'année précédente.

CHASSE AU PHOQUE — ÎLES PRIBYLOV

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES, 1948-1949

<i>Recettes des ventes:</i>		
Jun	—4034 peaux	\$286,835.40
Octobre	—3348 peaux	178,506.30
Novembre	—3356 peaux	206,447.50
Décembre	—250 peaux	13,663.50
Février	—3310 peaux	188,165.00
Mars	—689 peaux	28,299.62
Recettes totales		\$901,917.32
 <i>DÉPENSES:</i>		
Apprêtage et teinture		\$177,743.30
Caisses et emballage		484.68
Dégraissage		1,552.38
Transport		6,683.59
Droits de douanes et taxe de vente		227,119.42
Courtage en douanes		181.48
Commissions sur les ventes		31,567.14
Frais de déplacement		443.93
Dépenses totales		\$445,775.92

EMPLOI DES PEAUX DE PHOQUE, 1948-1949

Peaux en magasin au 31 mars 1948	17,053
Ventes faites en 1948-1949	14,987
Prise de 1948 — Part du Canada	14,028
En magasin au 31 mars 1949—	
C. W. Martin & Son—prise de 1947—	20
prise de 1948—	2806
Fouke Fur Co. —prise de 1947—	2046
prise de 1948—	11222
	16,094
	31,081
	31,081

PRIME DE PÊCHE POUR LA SAISON 1948

La distribution de la prime de pêche s'est effectuée en 1948 d'après le tarif suivant:

1. Aux propriétaires de navires admis à recevoir la prime, un dollar par tonne de jauge, la somme versée au propriétaire d'un navire ne devant en aucun cas dépasser quatre-vingt dollars
2. Aux pêcheurs (navire) admis à recevoir la prime, huit dollars et trente cents chacun.
3. Aux propriétaires de barques d'au moins douze pieds de quille, un dollar par barque.
4. Aux pêcheurs (barque) admis à recevoir la prime, huit dollars et trente cents chacun.

Les paiements à l'égard de l'année 1948 se sont élevés en tout à: \$158,177.55

Répartis comme il suit:

A 976 navires et à leurs équipages:	\$ 46,741.30
A 7661 barques et à leurs équipages:	111,436.25
	\$158,177.55

RELEVÉ DES PRIMES DE PÊCHE VERSÉES EN 1948

Provinces et comtés	Barques	Pêcheurs	Montants	Navires	Tonnes	Tonnage moyen	Pêcheurs	Montants	Montant global
NOUVELLE-ÉCOSSE—									
Annapolis	182	255	\$ 2,298.50	1	11	11	2	\$ 27.60	\$ 2,326.10
Antigonish	82	108	978.40						978.40
Cap-Breton	207	332	2,960.85	74	1,112	15	250	3,187.00	6,147.85
Cumberland	13	16	144.40						144.40
Digby	290	488	4,340.40	50	567	11	107	1,455.10	5,795.50
Guysboro	404	596	5,349.75	55	751	13	150	1,996.00	7,345.75
Halifax	744	1,025	9,248.35	36	595	16	155	1,881.50	11,129.85
Inverness	99	195	1,715.40	24	296	12	91	1,051.30	2,766.70
Kings	54	73	659.90	1	10	10	1	18.30	678.20
Lunenburg	574	689	6,290.60	53	2,206	41	723	8,207.50	14,498.10
Pictou	6	10	89.00						89.00
Queens	145	214	1,920.85	28	403	14	68	967.40	2,888.25
Richmond	256	465	4,115.50	34	423	12	100	1,253.15	5,368.65
Shelburne	508	841	7,487.60	206	2,909	14	630	8,138.45	15,626.05
Victoria	131	197	1,765.75	14	177	12	47	567.10	2,332.85
Yarmouth	143	296	2,599.80	76	1,148	15	281	3,480.45	6,080.25
Totaux	3,838	5,800	\$ 51,965.05	652	10,608	16	2,605	\$32,230.85	\$84,195.90
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—									
Kings	216	291	\$ 2,628.85	3	140	47	8	\$ 207.00	\$ 2,835.85
Prince	435	721	6,415.10						6,415.10
Queens	131	245	2,162.40						2,162.40
Totaux	782	1,257	\$ 11,206.35	3	140	47	8	\$ 207.00	\$ 11,413.35
NOUVEAU-BRUNSWICK—									
Charlotte	118	225	1,985.50	29	429	14	114	1,375.80	3,361.30
Gloucester	386	716	6,327.75	98	1,953	20	402	5,290.35	11,618.10
Kent	153	243	2,169.90	27	339	12	59	828.85	2,998.75
Northumberland	34	67	590.10	38	433	11	77	1,080.55	1,670.65
Restigouche	3	5	44.50						44.50
Saint-Jean	11	20	177.00						177.00
Westmorland	52	94	831.85						831.85
Totaux	757	1,370	\$ 12,126.60	192	3,154	16	652	\$ 8,575.55	\$ 20,702.15
QUÉBEC—									
Bonaventure	217	422	\$ 3,713.65	27	349	13	106	\$ 1,228.80	\$ 4,942.45
Gaspé	1,208	2,195	19,401.65	102	1,410	14	372	4,499.10	23,900.75
Iles-de-la-Madeleine	167	392	3,419.90						3,419.90
Matane	19	26	234.80						234.80
Saguenay	673	1,048	9,368.25						9,368.25
Totaux	2,284	4,083	\$ 36,138.25	129	1,759	14	478	\$ 5,727.90	\$ 41,866.15
TOTAL GLOBAL	7,661	12,510	\$111,436.25	976	15,661	16	3,743	\$ 46,741.30	\$158,177.55

NOTE:—Le relevé ci-dessus comprend un certain nombre de demandes portant sur la campagne de 1947 et dont le total s'élève à \$1,858.05. Vu que le tarif de distribution pour 1947 diffère de celui de 1948, certains chiffres inscrits ci-dessus aux colonnes "Montants" ne concordent pas avec le nombre de demandes admises.

DÉPENSES PAR PROVINCE 1948-1949

86

Affectations	Dépenses d'ordre général	Nouvelle-Écosse	Ile-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires du N.-O.	Totaux
Administration	288,614.67											288,614.67
Traitement pour automobile	12,000.00											12,000.00
Gratifications statutaires du Service civil (en cas de décès)	400.00											400.00
Inspection des pêches, etc.		591,315.82	156,152.37	444,889.26	1,317.01		57,985.28			1,024,781.08		2,276,440.82
Construction d'échelles à poisson et désobstruction des rivières	1,158.25	991.74		7,228.20						27,269.87		36,648.06
Service de propagande et d'éducation	125,537.70	4,087.52				177.73						129,802.95
Pisciculture	17,208.28	123,889.89	13,781.44	175,709.88								330,589.49
Ostréiculture	18.09	10,013.59	26,899.84	8,944.44								45,875.96
Office technique et scientifique des pêches du Canada:— Fonctionnement et entretien	71,499.12	133,144.64	15,010.13	219,270.09	69,998.02		37,602.23			391,669.72	23,023.36	954,217.31
Construction et améliorations										154,952.05	46,196.89	201,148.94
Commission internationale des pêcheries (Flétan)										26,138.59		26,138.59
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique										98,250.20		98,250.20
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique (Hell's Gate)										127,260.62		127,260.62
Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique— Achats de terrains										1,047.93		1,047.93
Subvention à la <i>United Maritime Fishermen's Association</i>		1,000.00	1,000.00	1,000.00								3,000.00
Dépenses relatives aux peaux de phoque à fourrure	445,775.92											445,775.92
Destruction des phoques communs		5,870.00	880.00	2,505.00						13,742.07		22,997.07
Prime de pêche		84,195.90	11,413.35	20,702.15	41,866.15							158,177.55
Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs		28,952.15	3,848.38	13,195.15	22,914.90					7,911.53		76,822.11
Administration— Office de soutien des prix des produits de la pêche	64,052.01	5,161.22	209.00	9,084.58	3,908.97	2,055.89	632.77	1,955.74	412.95	12,675.52		100,148.65
Aide à la construction de navires du genre chalutier et/ou palangrier				49,372.95								49,372.95
Aide à la construction de glaciers à boîtes et d'entrepôts		4,000.00										4,000.00
Autorisation à l'Office des prix des produits de la pêche de rembourser la Corporation commerciale canadienne de certains frais administratifs	5,435.28											5,435.28
Aide au paiement des frais de transport du hareng congelé de la Colombie-Britannique	29,250.00											29,250.00
	1,060,949.32	992,622.47	229,194.51	951,901.70	133,005.05	2,233.62	96,220.28	1,955.74	412.95	1,885,699.18	69,220.25	5,423,415.07

DÉPENSES ANNUELLES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU COMPTE DES PÊCHERIES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

Année	Contrôle sanitaire du poisson, etc.	Pisciculture	Office technique et scientifique des pêches	Mise en valeur des pêcheries hauturières, etc.	Prime de pêche	Office des prix des produits de la pêche	Services divers	Total
1947-1948 et années antérieures.	\$42,346,554.95	\$12,789,061.66	\$7,020,818.59	\$2,564,149.10	\$10,466,005.02	\$ 34,336.54	\$79,015,008.70	\$154,235,934.56
1948-1949	2,276,440.82	330,589.49	1,155,366.25	129,802.95	158,177.55	100,148.65	1,272,889.36	5,423,415.07
Total	\$44,622,995.77	\$13,119,651.15	\$8,176,184.84	\$2,693,952.05	\$10,624,182.57	\$134,485.19	\$80,287,898.06	\$159,659,349.63

66

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU COMPTE DES PÊCHERIES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

SOMMAIRE PAR PROVINCE

Dépenses d'ordre général	\$ 10,308,324.34
Nouvelle-Écosse	29,962,344.76
Ile du Prince-Édouard	4,742,128.16
Nouveau-Brunswick	14,871,306.12
Québec	9,246,450.70
Ontario	4,220,850.75
Manitoba	2,041,109.25
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	24,771.76
Saskatchewan	582,186.94
Alberta	642,852.75
Colombie-Britannique	82,750,472.39
Territoires du Nord-Ouest	233,877.12
Yukon	32,674.59
Total	\$159,659,349.63

RECETTES DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1948-1949

Catégories	Totaux	Compte général	Nouvelle- Ecosse	Ile-du Prince- Edouard	Nouveau- Brunswick	Ontario	Manitoba	Colombie- Britannique	Territoire du Yukon	Territoires du Nord-Ouest
<i>Privilèges, licences et permis—</i>										
Permis de pêche.....	\$ 55,595.75		\$11,147.75	\$1,290.75	\$10,406.25		\$3,265.00	\$27,570.00	\$1,471.00	\$445.00
Permis de modus vivendi.....	239.00		96.00					143.00		
Baux huîtriers.....	3,089.47		342.93	1,750.21	996.33					
Permis de chalutage.....	3,500.00		3,500.00							
Locations (terrains et bâtiments)....	5,056.60		3,678.78	318.50	1,058.32			1.00		
<i>Produits des ventes—</i>										
Peaux de phoque.....	901,917.32	\$901,917.32								
Fretin et frai de poisson.....	1,106.90		11.25	75.50	1,020.15					
Naissain d'huîtres, etc.....	2,581.91			2,581.91						
Ventes diverses.....	2,326.75	576.14		70.00				1,680.61		
<i>Service et droits de service—</i>										
Droits d'inspection du saumon en conserve.....	6,596.43							6,596.43		
Droits d'inspection du harang en conserve.....	340.40							340.40		
Services divers.....	126.10		124.60	1.50						
<i>Remboursements de dépenses des années antérieures.....</i>	7,356.07	6,635.90	46.67	42.49	34.29	\$353.60	78.83	164.29		
<i>Divers—</i>										
<i>Amendes et confiscations—</i>										
Loi des Pêcheries—Amendes.....	16,820.08		2,437.00	1,679.00	3,712.00			8,992.08		
—Confiscations.....	9,337.19		36.00	121.50	572.00			8,607.69		
Loi pour la protection du fétan dans le Pacifique septentrional.....	17.71							17.71		
Divers.....	2.03	.63	.05	.20				1.15		
Total général.....	\$1,016,009.71	\$901,129.99	\$21,421.03	\$7,931.56	\$17,799.34	\$353.60	\$3,343.83	\$54,114.36	\$1,471.00	\$445.00

**REVENU ANNUEL DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU COMPTE DES PÊCHERIES DEPUIS
LA CONFÉDÉRATION**

Années	Pêches, amendes et confiscation	Casuel	Chasse au phoque à fourrure	Divers	Totaux
1947-1948 et années anté- rieures	\$6,371,314.51	\$323,981.16	\$5,662,641.11	\$5,240,513.49	\$17,598,450.27
1948-1949	95,662.13	18,423.23	901,917.32	2.03	1,016,009.71
Total	\$6,466,976.64	\$342,409.39	\$6,564,558.43	\$5,240,515.52	\$18,614,459.98

**REVENU ANNUEL DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AU COMPTE DES PÊCHERIES DEPUIS
LA CONFÉDÉRATION**

SOMMAIRE PAR PROVINCE

Recettes d'ordre général	\$11,425,041.07
Nouvelle-Écosse	944,384.30
Île du Prince-Éouard	245,373.94
Nouveau-Brunswick	806,749.24
Québec	359,758.46
Ontario	561,559.44
Manitoba	339,344.50
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	7,416.45
Région de la baie d'Hudson	1,192.88
Saskatchewan	95,152.41
Alberta	234,710.87
Colombie-Britannique	3,558,365.89
Territoires du Nord-Ouest	13,287.78
Territoires du Yukon	22,122.75
Total	\$18,614,459.98

ANNEXE II

RELEVÉ DE LA DIVISION DE L'OUEST 1948-1949

	Page
Production annuelle de conserves de saumon en Colombie-Britannique, 1938-1948	102
Production de conserves de saumon sur la rivière Naas, 1938-1948	103
Production de conserves de saumon sur la rivière Skeena, 1938-1948	104
Production de conserves de saumon à Rivers-Inlet et Smiths-Inlet, 1938-1948	105
Production de conserves de saumon dans le district du Fraser, 1938-1948	106
Production de conserves de saumon à Puget-Sound É.-U., 1938-1948	107
Déchargements de flétan en Colombie-Britannique, 1938-1948	107
Production de conserves de sardine en Colombie-Britannique, 1938-1948	107
Production d'huile et de farine de poisson en Colombie-Britannique, 1938-1948	107
Baleines mises à terre en Colombie-Britannique, 1938-1948	108
Permis délivrés en Colombie-Britannique pour conserveries de saumon et engins de pêche, 1938-1948	108
Conserves de sockeye provenant de la montée du Fraser, 1938-1948	109
Production de conserves de saumon, 1938-1948, avec classement	109
État des permis de pêche délivrés en Colombie-Britannique, 1948	110
Permis d'usines délivrés par le Provincial, campagne de 1948	111
Saumon pris à la seine à poche en 1948	112
Procédés de capture — Salmonidés — Campagne de 1948	113
Foies et viscères de poisson, 1948	113
Le frai du saumon en Colombie-Britannique, 1948	114

PRODUCTION ANNUELLE DE CONSERVES DE SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE — 1938-1948

102

Année	Nom- bre de con- serve- ries exploit- ées	Nombre de permis à saumon délivrés :					Production des conserveries									
		Filet mail- lant	Lignes à traî- ner	Senne à poche	Senne	Filet- trappe	Sockeye	Quinnat rouge	Quinnat rose	Quinnat blanc	Dos-bleu Argenté jeune	Truite <i>steelhead</i>	Argenté	Bossu	Saumon- chien	Totaux
						caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1938.....	38	7,125	3,453	300	9	5	447,453	10,276	2,322	2,933	27,417	1,035	273,706	400,876	541,812	1,707,830
1939.....	35	6,502	3,947	339	9	5	269,888	10,302	2,848	2,947	48,209	797	196,887	620,595	386,584	1,539,057
1940.....	38	6,392	3,222	350	9	5	366,403	11,868	2,856	3,017	23,277	1,205	201,467	213,911	643,443	1,467,227
1941*.....	36	5,502	3,080	333	9	5	455,297	17,794	3,911	28,771	30,027	3,454	361,380	427,766	920,470	2,248,870
1942.....	30	6,382	3,878	312	9	5	666,571½	11,197½	3,826	9,721	23,265½	4,649	187,873½	270,622½	633,834	1,811,560½
1943.....	30	6,043	4,346	290	9	5	164,889	4,171½	2,199	4,287½	14,059½	3,095	171,983	530,888½	363,347½	1,258,221½
1944.....	30	5,426	4,483	293	10	5	247,714	3,633½	2,368	13,330½	12,464	3,926½	169,082½	389,692	255,316½	1,097,557½
1945.....	29	5,646	4,764	312	9	5	329,001½	3,666½	2,686	6,447½	6,670	2,922	212,217	825,512½	350,188	1,739,311
1946.....	31	7,346	5,727	348	9	5	543,027	3,972½	1,305	2,823	2,914	4,115½	97,240½	116,607½	576,133½	1,348,138½
1947.....	30	5,343	4,977	357	9	5	286,109	3,840½	2,596½	3,496	4,545	3,268½	139,620	599,882½	461,799½	1,505,157½
1948.....	27	6,074	4,828	389	9	5	260,642½	10,002	1,555½	4,881	20,306½	5,665½	186,809½	321,721½	496,553	1,308,137

* Le saumon pris en 1940, gardé en entrepôt frigorifique et mis en conserve l'année suivante, n'est pas compris dans la production de 1941. Voir à cet égard les chiffres ci-dessous:

.....	8	31	1,079	39,104	6,339	46,561
-------	---	----	-------	-------	-------	--------	-------	-------	--------

NOTE.—Sauf dans le cas des sennes à poche, le nombre de permis délivrés comprend les transferts d'un district à un autre.

PRODUCTION DE CONSERVES DE SAUMON SUR LA RIVIÈRE NAAS—1938-1948

103

Année	Nombre de conserveries exploitées	Nombre de permis à saumon délivrés					Production des conserveries																								
		Filet mail-lant	Lignes à tra-liner	Senne à poche	Senne	Filet-trappe	Sockeye	Quinnat rouge	Quinnat rose	Quinnat blanc	Dos-bleu Argenté jeune	Truite steelhead	Argenté	Bossu	Saumon-chien	Totaux															
																	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
*1938	2	309					21,746	458	189	125		188	20,485	61,660	15,135	119,986															
†1938							14,795	13	165	125	188	3,986	29,843	6,804	55,919																
*1939	2	289					24,425	170	389	149		15	3,209	29,819	2,615	60,791															
†1939							18,834	17	297	137		15	1,667	19,479	1,784	42,230															
*1940	2	254					13,810	1,258	181	275		120	11,447	29,893	5,461	62,445															
†1940							8,056	118	95	99		117	1,975	12,151	2,149	24,750															
*1941	2	281					24,876	133	187	207		377	14,430	23,274	5,971	69,455															
†1941							14,221	16	125	147		147	6,711	12,570	1,757	35,694															
*1942	2	328					24,461	496	366	255		619	21,008	54,038½	12,691	113,934½															
†1942							11,415	46	202	159		155	9,804	24,693½	5,794	52,268½															
*1943		167					13,413	422	386	194		334	9,769	17,670	10,156	52,344															
†1943												318½	7,324	34,707	10,155	66,445															
*1944	1	186					13,318	334	179	109½		23	389	14,375	2,423	19,997															
†1944							2,681	73½		32½																					
*1945	1	158					9,751	145	30	34		107½	3,980	36,167½	4,528½	54,743½															
†1945							4,479	46		19		45½	1,277	18,835½	1,676½	26,378½															
*1946		171					12,511	238	141	93		134	4,239	7,147	13,810	38,313															
†1946																															
*1947		204					10,877	266	63	66		158	5,168	5,075	8,938	30,611															
†1947																															
*1948		189					13,064½	240	36	140		149	8,954½	8,565	7,272½	38,421½															
†1948																															

* Production de la rivière Naas, indépendamment du lieu de mise en conserve. † Production des conserveries de la Naas, indépendamment du lieu de capture.

NOTE.—Le nombre de permis délivrés comprend les transferts de permis d'autres districts.

PRODUCTION DE CONSERVES DE SAUMON SUR LA RIVIÈRE SKEENA—1938-1948

104

Année	Nombre de conserveries exploitées	Nombre de permis à saumon délivrés					Production des conserveries																				
		Filet mail-lant	Lignes à traîner	Senne à poche	Senne	Filet-trappe	Sockeye	Quinnat rouge	Quinnat rose	Quinnat blanc	Dos-bleu Argenté jeune	Truite steelhead	Argenté	Bossu	Saumon-chien	Totaux											
																caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
†1938	6	1,049					73,508	3,361	1,165	259		42	100,658	146,676	34,785	360,454											
†1938							46,988	2,916	1,141	259		42	38,542	69,299	14,668	173,855											
†1939	6	844					96,358	3,277	1,488	348		55	48,973	127,521	15,666	293,686											
†1939							68,388	3,124	1,396	336		55	27,115	91,559	6,360	198,333											
†1940	7	926					133,854	5,884	1,113	571		133	62,516	91,612	62,114	359,797											
†1940							116,505	4,708	1,017	396		130	19,196	46,687	4,684	193,323											
†1941	7	981					110,544	4,695	703	448		2,261	126,557	73,896	54,357	373,461											
†1941							81,183	3,929	641	368		1,890	45,891	51,389	12,138	197,429											
†1942	6	775					57,539	5,850	874	832		3,670	70,384½	146,822	31,481	316,952½											
†1942							29,976	5,305	699	617		3,117	36,395½	47,819	10,611	134,539½											
†1943	8	749					51,476	1,443	838½	623		2,323	63,638½	122,040	57,579½	299,961½											
†1943							28,259	964	440½	379		1,953	40,280½	53,203	6,407½	131,886½											
†1944	8	725					92,203	1,176	664	289		2,724½	38,159½	190,872	87,071½	413,159½											
†1944							67,855	897½	468	193		2,395	18,809½	45,833	7,172½	143,623½											
†1945	7	787					117,859½	1,324	827	389		1,612	51,904½	211,140½	44,104	429,160½											
†1945							103,939½	1,208	785	363		1,538	33,672½	69,148½	9,121	219,775½											
†1946	7	877					72,318½	1,864	579	551		2,523	38,534½	50,799	81,633	248,802											
†1946							52,928	1,591	438	410		2,358	26,281½	10,737	11,161	105,904½											
†1947	7	750					65,429	1,688	398	531		2,237	35,522½	47,831½	87,476	241,113											
†1947							32,511	1,376	326	414		2,051	12,766½	13,184½	8,224	70,853											
†1948	7	833					121,698½	3,824	143	763½		3,756	41,146	153,213	108,621½	433,165½											
†1948							101,267½	3,133	99	592½		3,542	16,132½	50,656	11,863	187,285½											

† Production de la rivière Skeena, indépendamment du lieu de mise en conserve.

† Production des conserveries de la Skeena, indépendamment du lieu de capture.

NOTE.—Le nombre de permis délivrés comprend les transferts de permis d'autres districts.

PRODUCTION DE CONSERVES DE SAUMON À RIVERS-INLET ET À SMITHS-INLET — 1938-1948

105

Année	Nombre de conserveries exploitées	Nombre de permis à saumon délivrés					Production des conserveries									
		Filet mail-lant	Lignes à traîner	Senne à poche	Senne	Filet-trappe	Sockeye	Quinnat rouge	Quinnat rose	Quinnat blanc	Dos-bleu Argenté jeune	Truite steelhead	Argenté	Bossu	Saumon-chien	Totaux
						caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
*1938	6	2,261				122,093	744	181	359		169	17,527	10,287	15,832	167,732	
†1938						86,490	716	136	351		99	14,284	12,447	17,102	131,625	
*1939	4	1,817				71,068	412	206	329		133	16,125	14,580	7,437	110,290	
†1939						36,937	285	32	306		82	6,302	19,256	4,903	68,103	
*1940	4	1,896				89,142	810	238	320	21	91	12,744	4,085	15,167	122,618	
†1940						48,535	494	101	294		40	7,452	4,315	2,369	63,600	
*1941	2	1,355				115,342	1,006	148	667		179	25,165	5,558	23,203	171,268	
†1941						50,238	624	78	593		104	16,067	6,193	6,236	80,133	
*1942	1	1,506				95,062½	745	104	144		60	10,290	1,481	21,364	129,240½	
†1942						24,623	577	82	129		19	6,189	1,446	10,295	43,360	
*1943	1	1,449				66,855½	223	591	208		135	12,270	16,093	17,376	113,751½	
†1943						13,301	72	437	64		25	6,596	23,347	15,892	59,734	
*1944	1	1,090				40,859½	107	623	140		88	14,843	6,280	5,205	68,145½	
†1944						8,969	16	568	94		64	9,525	11,863	2,580	33,679	
*1945	1	1,167				101,791	154	708	204		354	18,034½	12,369	20,515	154,129½	
†1945						24,211	26	449	88		110	12,451	22,390	19,583½	79,308½	
*1946	1	1,517				87,190	570	248	335½		347	9,452½	1,876½	45,521½	145,541	
†1946						16,574	462	94	80½		87	5,364½	853½	31,485½	55,001	
*1947	1	1,111				175,629	385½	18½	144		305½	5,531	10,069	21,769	213,821½	
†1947						33,305	266½	2½	44		148½	4,532	7,246	19,968½	65,510	
*1948	1	1,338				48,122	743	114	229		531	13,977½	14,972½	13,008	91,697	
†1948						12,001½	306½	27	93		443½	5,980½	16,437	18,403½	53,693½	

*Poisson pris aux anses Rivers et Smith, indépendamment du lieu de mise en conserve.
 †Poisson mis en conserve à Rivers Inlet, indépendamment du lieu de capture.

PRODUCTION DE CONSERVES DE SAUMON DANS LE DISTRICT DU FRASER—1938-1948

Année	Nombre de conserveries exploitées	Nombre de permis à saumon délivrés					Production des conserveries									
		Filet mail-lant	Lignes à traî-ner	Senne à poche	Senne	Filet-trappe	Sockeye	Quinnat rouge	Quinnat rose	Quinnat blanc	Dos-bleu Argenté jeune	Truite steelhead	Argenté	Bossu	Saumon-chien	Totaux
caisses																
1938*		2,319	190	112			217,882	4,592	413	1,532	21,923	72	54,314	29,862	181,444	512,034
1938†							169,430	3,754	32	508		13	28,687	63	49,835	252,322
1939*	10	2,161	210				73,216	5,092	475	1,511	32,833	86	48,120	204,681	143,020	509,034
1939†							43,294	4,466	448	1,094	8,428	69	17,144	108,608	42,480	225,986
1940*	10	2,237	212				121,080	4,036	311	1,042	13,627	178	47,397	13,243	178,860	379,774
1940†							86,215	3,411	279	770		144	12,369	12	40,066	143,256
1941*	11	2,025	195				149,716	7,132	1,285	25,507		248	28,260	102,799	90,274	405,221
1941†							196,871	8,290	1,425	26,396	18,466	315	91,571	179,071	360,623	883,028
1942*	12	2,754	406				418,491	2,396	324	6,982		314	10,559	136	82,586	521,788
1942†							474,035½	2,856	688	7,552	22,999½	314	34,004	9,075	264,736	816,260
1943*	11	2,613	484				29,938	1,059½	237½	2,181½		246	8,391	20,394	53,954	125,401½
1943†							72,507	1,393½	646½	2,852½	14,059½	291	38,747	162,495½	127,450	420,442½
1944*	10	2,582	530				85,656½	607½	469	11,499	52	293	15,708½	130	13,875½	128,291
1944†							107,431	1,172	947	12,196	12,303	332	46,928	33,756	50,421	265,486
1945*	10	2,706	520				77,412½	723½	621	3,891½	44	204½	15,160	100,572½	28,615	227,244½
1945†							123,384½	1,357½	1,195	5,437½	6,670	371½	60,536	285,351	117,044	601,347
1946*	13	3,738	525				307,854½	235	131	650½		170	9,875	436	61,879	381,231
1946†							381,580	667	462	1,224½	2,870	311	18,374½	6,105½	134,601½	546,196
1947*	12	2,205	369				27,857	351	252	1,102	2,914	178	8,576	103,953	18,683½	163,866½
1947†							91,238	907	2,076	2,132	4,504	269	57,183	365,975	97,305½	621,589½
1948*	12	2,316	351				54,464	997	835	1,123½		364	17,110	31	20,333	95,257½
1948†							83,986	4,921½	1,050½	3,251½	20,306½	775	104,053	50,434	159,232½	428,010½

106

* Production réelle, indépendamment du lieu de capture.

† Production du district du Fraser, indépendamment du lieu de mise en conserve.

NOTE.—Le nombre de permis délivrés comprend les transferts de permis d'autres districts. La production de conserves de sockeye dans le district du Fraser en 1936, soit 164,408 caisses, ne comprend pas 16,611 caisses de sockeye pris dans le district du Fraser et exporté pour la mise en conserve aux usines de Puget-Sound. La production de conserves de sockeye dans le district du Fraser en 1940, soit 86,215 caisses, ne comprend pas 4,536 caisses de sockeye pris dans le district du Fraser et exporté pour la mise en conserve aux usines de Puget-Sound. Le saumon pris en 1940, gardé en entrepôt frigorifique et mis en conserve l'année suivante, n'est pas compris dans la production de 1941. Voir à cet égard les chiffres ci-dessous.

Production de 1941—Prise de 1940 . . .	Quinnat rouge	Quinnat rose	Quinnat blanc	Argenté	Saumon-chien	Total
	8	31	1,079	39,104	6,339	46,561

PRODUCTION DE CONSERVES DE SAUMON À PUGET-SOUND É.-U., DE 1938 À 1948

Année	Nombre de conserveries exploitées	Quinnaŷ	Sockeye	Argenté	Saumon-chien	Bossu	Truite Steelhead	Totaux
		caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses	caisses
1938	13	2,787½	134,651	9,820½	7,852½	193		155,304½
1939	14	2,439	43,511	54,773	14,505	275,485		390,713
1940	9	1,991	63,890	30,478½	21,618	2,732		120,718½
1941	9	4,706	110,605	45,968	21,170	153,686		336,135
1942	10	1,460	263,458	6,582	3,896	710		276,106
1943	10	2,872	19,116	26,219	224	61,479		109,910
1944	3	1,178	37,509	475	15	306		39,483
1945	4	3,733	53,054	18,958	158	307,940		383,843
1946	19	8,367	268,561	11,523	43,843	92		382,386
1947	21	20,922	8,462	79,336	143,204	609,880		861,804
1948	21	25,764	85,471	57,528	195,462	3,827		368,052

DÉCHARGEMENTS DE FLÉTAN—COLOMBIE-BRITANNIQUE 1938-1948

(Y compris les déchargements de navires des États-Unis)

1938	193,488
1939	227,188
1940	239,043
1941	229,658
1942	243,915
1943	250,034
1944	189,248
1945	194,763
1946	228,739
1947	262,230
1948	212,709

On trouvera au rapport annuel de 1940-1941 les chiffres des années antérieures.

PRODUCTION DE CONSERVES DE SARDINE — COLOMBIE-BRITANNIQUE — 1938-1948

	Caisses		Caisses
1938	69,374	1943	101,356
1939	7,300	1944	94,164
1940	59,166	1945	78,854
1941	58,038	1946	4,359
1942	46,451	1947	1,666
		1948	—

NOTE.—Le rapport du ministère pour l'année 1940-1941 renferme les chiffres ayant trait aux années antérieures.

PRODUCTION D'HUILE ET DE FARINE DE POISSON COLOMBIE-BRITANNIQUE—1938-1948

Année	Sardine		Hareng		Baleine			Autres sources*	
	Farine et engrais	Huile	Farine	Huile	Fanons et farine	Engrais	Huile	Farine et engrais	Huile
	tonnes	gallons	tonnes	gallons	tonnes	tonnes	gallons	tonnes	gallons
1938	8,891	2,195,850	9,624	929,158	273	490	543,378	2,491	228,157
1939	906	178,305	16,462	1,366,607				3,004	283,504
1940	4,853	877,556	24,264	1,700,819	181	434	361,620	3,526	285,314
1941	10,473.2	1,789,708	84,757.5	584,157	271	577	566,505	5,081.6	390,939
1942	11,550	1,622,840	10,898	643,577	130	205	255,556	4,837	263,481
1943	15,456.4	2,233,281	7,126.5	675,002	62	90	134,553	2,315.9	156,808
1944	10,278	1,962,040	8,832	889,213				1,675.25	131,507
1945	5,939.8	1,161,564	12,976.45	1,122,432				1,676.8	159,603
1946	673.1	74,612	8,463.5	847,232				1,429.5	172,840
1947	67.2	12,959	11,764.75	1,243,142				1,650.7	118,608
1948			29,636	2,660,708	119	325	177,308	1,516	143,644

* Issues de saumon et de flétan, chien de mer et anchois.

BALEINES MISES À TERRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE DE 1938 À 1948*

Espèces	1938	1940	1941	1942	1943	1948
Cachalot.....	252	126	233	130	69	28
Baleine bleue.....	4	2	1	1		
Rorqual.....	50	90	67	25	15	37
Gibbar.....	4	2	27	7	7	115
Rorqual boréal.....						2
Totaux.....	310	220	328	163	91	182

*Aucun établissement baleinier n'a été exploité en 1939, 1944, 1945, 1946 et 1947.

PERMIS DÉLIVRÉS

Pour l'exploitation de conserveries de saumon et l'usage d'engins de pêche au saumon (non compris les permis délivrés aux capitaines et aux aides de bateaux pour la pêche du saumon à la senne ou aux aides de bateaux pour la pêche du saumon au filet maillant) en Colombie-Britannique de 1938 à 1948

Nature du permis	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948
<i>District n° 1—</i>											
Conserverie de saumon..	10	10	10	11	12	11	10	10	13	12	12
Pêche du saumon aux lignes à traîner.....	190	210	212	195	400	484	530	520	525	369	351
Pêche du saumon au filet maillant.....	2,319	2,161	2,237	2,025	2,670	2,613	2,582	2,706	3,738	2,205	2,316
<i>District n° 2—</i>											
Conserverie de saumon..	22	18	20	17	14	14	15	12	12	12	11
Pêche du saumon à la senne à poche.....	100	98	131	95	105	87	94	105	144	176	194
Pêche du saumon à la senne.....	9	9	9	9	9	9	10	9	9	9	9
Pêche du saumon aux lignes à traîner.....	958	863	737	791	706	903	876	980	1,262	1,068	901
Pêche du saumon au filet maillant—											
Low-Inlet.....	80	135	106	61	25	83	91	35	44	24	40
Rivière Naas.....	309	289	254	281	170	199	186	158	171	204	189
Rivière Skeena.....	1,049	844	926	981	765	749	725	787	877	750	833
Rivers-Inlet.....	1,796	1,550	1,518	1,707	640	1,211	948	1,022	1,281	936	1,061
Smiths-Inlet.....	465	267	378	285	107	238	142	145	236	175	277
Bella-Coola.....	242	216	192	161	155	194	175	192	153	152	187
Butedale.....	80	102	148	78	3	88	72	76	131	84	164
Namu.....	159	148	134	93	109	89	81	96	141	176	175
Archipel de la Reine-Charlotte.....	53	9	14	8	42	8	34	11	9	5	34
Total, filet maillant à saumon, district n° 2.....	4,233	3,560	3,670	3,018	2,016	2,859	2,454	2,522	3,043	2,506	2,960
<i>District n° 3—</i>											
Conserverie de saumon..	6	7	8	8	4	5	5	6	6	6	4
Pêche du saumon à la trappe.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Pêche du saumon à la senne à poche.....	200	241	219	238	207	203	199	207	204	181	195
Pêche du saumon à la senne.....											
Pêche du saumon aux lignes à traîner.....	2,305	2,874	2,273	2,094	2,737	2,959	3,077	3,264	3,940	3,542	3,576
Pêche du saumon au filet maillant.....	573	781	485	459	567	571	390	418	565	632	798
<i>Ensemble de la province—</i>											
Conserverie de saumon..	38	35	38	36	30	30	30	29	31	30	27
Pêche du saumon à la trappe.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Pêche du saumon à la senne à poche.....	300	339	350	333	312	290	293	312	348	357	389
Pêche du saumon à la senne.....	9	9	9	9	9	9	10	9	9	9	9
Pêche du saumon aux lignes à traîner.....	3,453	3,947	3,222	3,080	3,843	4,346	4,483	4,764	5,727	4,977	4,828
Pêche du saumon au filet maillant.....	7,125	6,502	6,392	5,052	5,253	6,043	5,426	5,646	7,346	5,343	6,074

NOTE.—Les permis autorisant l'exploitation de conserveries de saumon mentionnés ci-dessus ont été délivrés par le Département provincial de la pêche.

CONSERVES DE SOCKEYE PROVENANT DE LA MONTÉE DU FRASER 1938-1948

Année	Production du Fraser	Trappes canadiennes dans le détroit de Juan- de-Fuca	Production de Puget- Sound	Total Caisses*
1938	169,430	3,784	139,173	312,387
1939	43,249	4,290	43,511	91,050
1940	86,215	2,247	63,890	152,352
1941	140,715½	9,563	110,605	269,883½
1942	418,491	8,488	263,458	690,437
1943	28,938	1,339	19,116	49,393
1944	85,656½	2,494	37,509	125,659½
1945	77,412½	2,369	53,054	132,835½
1946	307,854½	19,765	268,561	596,180½
1947	27,857	904	8,462	37,223
1948	54,464	5,505	—	—

*Les chiffres représentent la production de sockeye du Fraser, indépendamment du lieu de mise en conserve.

PRODUCTION DE CONSERVES DE SAUMON 1938-1948

Quantités et proportion en pour-cent des conserves de deuxième qualité

—	Sockeye	Quinnat	Truite steelhead	Dos-bleu Argenté jeune	Argenté	Boeasu	Saumon- chien	Total
Production de 1938, caisses	447,453	15,531	1,035	27,417	273,906	400,876	541,812	1,707,830
Catégorie B, caisses	16,361	—	—	56½	1,111	1,413	1,583	20,524½
Pour-cent	3.656	—	—	.206	.405	.352	.292	1.201
Production de 1939, caisses	269,888	16,097	797	48,209	196,887	620,595	386,584	1,539,057
Catégorie B, caisses	3,444½	11	20	17	142½	45,667	1,068	50,370
Pour-cent	1.276	.068	2.509	.035	.072	7.358	.276	3.272
Production de 1940, caisses	366,403	17,741	1,205	23,277	201,467	213,911	643,443	1,467,227
Catégorie B, caisses	1,778½	57	—	13	461	2,530	3,298½	8,138
Pour-cent	.485	.321	—	.054	.228	1.182	.512	.554
Production de 1941, caisses	445,297	50,476	3,454	30,027	361,380	427,766	920,470	2,248,870
Catégorie B, caisses	1,186½	152½	2	33	539½	64,866	25,161½	91,941
Pour-cent	0.260	0.301	0.057	0.109	0.149	15.163	2.733	4.088
Production de 1942, caisses	666,571½	24,744½	4,649	23,265½	187,873½	270,622½	633,834	1,811,560½
Catégorie B, caisses	39,753½	256	—	87	693½	8,676	17,654	67,120
Pour-cent	5.963	1.034	—	0.373	0.369	3.205	2.785	3.705
Production de 1943, caisses	164,889	10,658	3,095	14,059½	171,983	530,188½	363,347½	1,258,221½
Catégorie B, caisses	227½	69	—	—	3	25,837½	7,823	34,760
Pour-cent	.137	.647	—	—	.002	4.873	2.153	2.762
Production de 1944, caisses	247,714	19,362	3,926½	12,464	169,082½	389,692	255,316½	1,097,557½
Catégorie B, caisses	723	101	1½	—	86	2,777	1,238½	4,927
Pour-cent	0.292	0.521	0.038	—	0.050	0.712	0.485	0.448
Production de 1945, caisses	329,901½	12,800	2,922	6,670	212,217	825,512½	350,188	1,739,311
Catégorie B, caisses	163	99	—	—	30	75,284½	4,474	80,050½
Pour-cent	0.049	0.773	—	—	0.014	9.119	1.277	4.602
Production de 1946, caisses	543,027	8,100½	4,115½	2,914	97,240½	116,607½	576,133½	1,348,138½
Catégorie B, caisses	1,313	—	—	—	2,924	1,245	5,482	9,497
Pour-cent	0.241	—	—	—	—	2.078	0.606	0.406
Production de 1947, caisses	286,109	9,933	3,268½	4,545	139,620	599,882½	461,799½	1,505,157½
Catégorie B, caisses	706	4½	—	—	9	71,515	594	72,826½
Pour-cent	0.246	0.045	—	—	0.005	11.922	1.286	4.838
Production de 1948, caisses	260,642	16,438½	5,665½	20,306½	186,809½	321,721½	496,553	1,308,137
Catégorie B, caisses	1,557½	382	—	—	80½	3,689½	9,835	15,554½
Pour-cent	0.597	2.323	—	—	0.004	1.146	1.980	1.188

PERMIS DE PÊCHE—COLOMBIE-BRITANNIQUE—JANVIER À DÉCEMBRE 1948

110

Désignation des permis	DÉLIVRÉS A DES					CÉDÉS A DES			UTILISÉS PAR DES				
	Blancs	Indiens	Chinois	Annulés	Totaux	Blancs	Indiens	Totaux	Blancs	Indiens	Chinois	Annulés	Totaux
Trappe à saumon (filet).....	5	—	—	—	5	—	—	—	5	—	—	—	5
Senne à saumon.....	—	9	—	—	9	—	—	—	—	9	—	—	9
Senne à poche à saumon.....	335	45	—	9	389	—	—	—	335	45	—	9	389
Filet maillant à saumon.....	3,594	1,250	6	—	4,850	1,092	132	1,224	4,686	1,382	6	—	6,074
Pêche du saumon à la cuiller.....	4,184	635	2	—	4,821	6	1	7	4,190	636	2	—	4,828
Aide; filet maillant à saumon.....	173	69	1	—	243	3	—	3	176	69	1	—	246
Capit.; senne à poche à saumon.....	179	134	—	—	313	—	—	—	179	134	—	—	313
Aide; senne à poche à saumon.....	1,432	682	—	—	2,114	—	—	—	1,432	682	—	—	2,114
Aiguillat.....	1,015	88	—	—	1,103	—	—	—	1,015	88	—	—	1,103
Morue.....	779	117	—	—	896	—	—	—	779	117	—	—	896
Petit chalut.....	83	3	—	—	86	—	—	—	83	3	—	—	86
Pêches diverses.....	187	12	1	1	201	—	—	—	187	12	1	1	201
Crabe.....	133	49	—	—	182	—	—	—	133	49	—	—	182
Éperlan.....	37	—	—	—	37	—	—	—	37	—	—	—	37
Capit.; fétan ou morue charbonnière.....	570	238	1	1	810	—	—	—	570	238	1	1	810
Capit.; fétan de boîte.....	6	—	—	—	6	—	—	—	6	—	—	—	6
Senne à poche à sardine.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Capit.; senne à poche à sardine.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aide; senne à poche à sardine.....	41	—	—	—	41	—	—	—	41	—	—	—	41
Senne à poche à hareng.....	62	2	—	1	65	—	—	—	62	2	—	1	65
Capit.; senne à poche à hareng.....	46	8	—	—	54	—	—	—	46	8	—	—	54
Aide; senne à poche à hareng.....	347	40	—	1	388	—	—	—	347	40	—	1	388
Filet maillant à hareng.....	20	—	—	—	20	—	—	—	20	—	—	—	20
Parcage du hareng.....	11	1	—	—	12	—	—	—	11	1	—	—	12
Capit.; thonnier.....	119	1	1	—	121	—	—	—	119	1	1	—	121
Aide; thonnier.....	106	2	1	—	109	—	—	—	106	2	1	—	109
Ormier.....	5	27	1	—	33	—	—	—	5	27	1	—	33
Chalut d'essai pour le hareng.....	8	—	—	—	8	—	—	—	8	—	—	—	8
Pêche à la baleine.....	3	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	—	3
Total.....	13,480	3,412	14	13	16,919	1,101	133	1,234	14,581	3,545	14	13	18,153

Permis aux Indiens: 1,618.

PERMIS D'USINES

Délivrés par le Ministère Provincial des Pêcheries, saison de 1948

<i>Permis de conserveries</i>	<i>Nombre</i>
Saumon	27
Hareng	4
Sardine	2
Mollusques et crustacés	8
Thon	3
<i>Usines d'utilisation</i>	
Utilisation du hareng	17
Utilisation de la sardine	—
Utilisation de l'aiguillat	—
Utilisation de foies de poisson	6
Utilisation d'issues de poisson	13
Utilisation de la baleine	1
<i>Autres</i>	
Usines de salage du saumon en vrac	6
Usine de saumurage du hareng	—
Entrepôts frigorifiques	19
Acheteurs de poisson	536
Pêche en eaux sans marée	200
Pêche de l'esturgeon	4
Salage à sec du hareng	1
Salage à sec du saumon	—
Usines de traitement du poisson	20
Usines de traitement de plantes aquatiques	2
Récolte de plantes aquatiques	3

SAUMON PRIS À LA SEINE À POCHE

Relevé du nombre de saumons pris à la seine à poche, par zones de seinage — Colombie-Britannique, 1948

Zones	Sockeye	Quinnat	Dos-bleu et Argenté	Truite Steelhead	Boossu	Saumon-chien	Totaux
1.....	446	151	4,069		731,398	75,845	811,909
2.....	199	25	20,421		349,255	480,918	850,818
3.....	5,399	50	2,492	30	140,305	43,276	191,552
4.....	2,424	69	1,319	34	99,663	4,406	107,915
5.....	27,461	522	22,524	92	477,412	111,696	639,707
6.....	47,045	1,557	50,503	254	1,646,187	447,999	2,193,545
7.....	21,734	1,217	33,104	220	753,744	374,531	1,184,550
8.....	2,030	104	3,563	109	130,049	13,300	149,155
9.....	227	103	1,850	1	12,354	59,358	73,893
10.....	17	1	2,753	—	6,863	17,441	27,075
11.....	674	530	4,245	—	2,206	20,956	28,611
12.....	81,688	6,563	73,076	178	471,402	621,920	1,254,827
13.....	35,459	4,520	39,473	12	201,803	511,342	792,609
14.....	57	484	1,889	—	2,972	76,084	81,486
15.....	—	7	29	—	—	8,128	8,164
16.....	—	28	308	—	—	13,631	13,967
17.....	—	—	24	—	—	7,958	7,982
18.....	—	—	81	—	—	14,078	14,159
19.....	—	—	—	—	—	—	—
20.....	2,974	1,260	4,121	—	5	2	8,362
21.....	38	—	369	1	—	12,915	13,323
22.....	7	213	322	—	—	36,796	37,338
23.....	11,116	2,265	12,645	—	4	88,053	114,083
24.....	8,075	513	7,420	32	286	54,207	70,533
25.....	—	—	3,359	—	—	151,989	155,348
26.....	—	—	2,238	—	—	82,997	85,235
27.....	4	32	266	—	821	26,192	27,315
Totaux.....	247,074	20,214	292,463	963	5,026,729	3,356,018	8,943,461

PROCÉDÉS DE CAPTURE—SALMONIDÉS

Nombre de saumons des diverses espèces pris à la seine à poche, à la seine, à la trappe, au filet maillant et aux lignes à traîner, d'après les rapports des pêcheurs et des exploitants de conserveries, de salaisons et d'entrepôts frigorifiques — Colombie-Britannique — Campagne de 1948

Procédé de capture	Sockeye	Quinnat	Dos-bleu et Argenté	Truite Steelhead	Bossu	Saumon-chien	Totaux
Lignes à traîner.....	1,405	330,696	1,353,483	1,082	75,203	23,030	1,784,899
Filet maillant.....	2,471,681	135,263	1,022,258	71,508	1,890,606	1,751,105	7,342,421
Seine à poche.....	247,074	20,214	292,463	963	5,026,729	3,356,018	8,943,461
Seine.....	33,283		6,411		20,050	5,787	65,531
Trappe.....	74,478	27,692	23,032	1,649	214	1,930	128,995
Totaux.....	2,827,921	513,865	2,697,647	75,202	7,012,802	5,137,870	18,265,307

FOIES ET VISCÈRES DE POISSON, RELEVÉ DE 1948

	ACHATS		EXPORTATIONS		EN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE		HUILE DE FOIE		Valeur totale des produits vendus ou préparés pour la vente
	Liv.	Valeur pour le pêcheur	Liv.	Valeur	Liv.	Valeur	Liv.	Valeur	
Foie de morue grise.....	14,119	883			2,215	214	1,033	212	426
Foie de morue charbonnière.....	65,302	125,892			302	215	15,080	66,837	67,052
Viscères de morue charbonnière.....	116,311	34,602					10,932	48,573	48,573
Foie de morue-lingue.....	129,670	208,518			1,613	2,408	20,605	241,485	243,893
Viscères de morue-lingue.....	127,944	14,211			681	79	13,932	10,515	10,594
Foie de morue rouge.....	20,422	34,135			1,295	956	3,685	43,777	44,733
Foie de flétan.....	277,471	262,761			261	238	42,521	331,458	331,696
Viscères de flétan.....	435,801	89,136	38,457	6,479			22,214	145,672	152,151
Foie d'anguille.....	3,033,547	1,123,397	12,000	5,100	23,571	11,057	2,113,101	1,634,388	1,650,545
Foie de milandre.....	5,395	18,679			824	2,822	5,685	23,435	26,257
Foies et viscères divers.....	84,273	6,521			2,466	143	28,994	11,437	11,580
Foie de saumon.....	2,436	243					800	800	800
Viscères de saumon.....	10,958	1,095					900	1,500	1,500
Valeurs totales.....		1,920,073		11,579		18,132		2,560,089	2,589,800

LE FRAI DU SAUMON COLOMBIE-BRITANNIQUE 1948

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Saumon du Fraser (Sockeye)

La ponte a été moyenne dans le réseau de la Naas. L'échappement des géniteurs vers les frayères de la Skeena a été considérable et caractérisé par la prédominance des femelles dans le réseau de la Babine. Le peuplement de Rivers-Inlet n'a été que passable, mais les mâles immatures se sont présentés en nombre remarquable dans toute la région. A Smiths-Inlet, les stocks ont été décevants. L'augmentation considérable du nombre de géniteurs dans toutes les régions supérieures du régime Fraser, par comparaison à la remonte de l'année cyclique, 1944, est attribuable au fait que l'ouverture de la pêche commerciale du sockeye a été retardée et que, de plus, les conditions de migration ont été améliorées, grâce aux échelles à poissons construites par la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique. A noter tout particulièrement, la ponte importante observée dans le réseau de la Chilco.

Saumon quinnat (Spring)

A peu d'exceptions près, le peuplement du quinnat a été normal, voire légèrement supérieur aux niveaux de l'année de génération.

Saumon argenté (Coho)

La remonte de cette espèce dans la plupart des cours d'eau a été généralement satisfaisante; cependant, un défaut d'approvisionnements normaux a été remarqué dans la Cowichan, aussi bien que dans les sous-districts de Quathiaski et de la baie Alert.

Saumon bossu (Pink)

Un accroissement remarquable de la ponte de cette espèce s'est produit, par rapport à l'année cyclique, 1946. Les principales aires de ponte septentrionales, aussi bien que la partie supérieure de la côte est de l'île de Vancouver, ont accueilli des remontes allant de la catégorie moyenne à la catégorie forte. Les stocks dans les autres parties de la province ont été faibles. C'était l'année "stérile" du bossu dans le Fraser.

Saumon-chien (Chum)

Sauf dans la région centrale du district n° 2, le saumon-chien s'est montré en nombre assez satisfaisant. Grâce à des mesures spéciales de conservation, l'échappement dans le sud de la province a été modérément fort, accusant en cela une augmentation considérable par rapport à la faible ponte de l'espèce au

cours de l'année cyclique, 1944. Au nord de la province, la propagation dans la région de Bella-Bella a été inférieure à la normale et la ponte, dans les sous-districts de Butedale et de Bella-Coola, a été légère et peu satisfaisante.

DÉTAIL

Anse Massett et côte nord de l'île Graham:

Le saumon argenté a été peu nombreux dans tous les cours d'eau. La ponte du saumon bossu a été généralement satisfaisante, surtout dans la Yakoun. La Naden a, elle aussi, été bien peuplée par l'espèce, au surplus, beaucoup mieux que durant les dernières années. La remonte du saumon-chien dans ce même cours d'eau a été moyenne, tandis que les frayères de l'anse Massett n'ont reçu qu'une faible ponte.

Anse Skidegate et côte ouest des îles Graham et Moresby:

Le peuplement du saumon argenté s'est classé de faible à moyen, quoique les stocks aient été assez forts dans la Tlell et la Copper. Les remontes de bossus ont été légères, mais cependant un peu supérieures à celles de l'année de génération. La ponte du saumon-chien dans l'anse Skidegate s'est classée de moyenne à forte et, sur l'ensemble de la côte ouest, de faible à moyenne, sauf dans le ruisseau Steel, à Port-Louis, et dans le cours d'eau de la baie Athlow, qui ont été bien peuplés.

Côte est de l'île Moresby:

Bien que faible dans la majorité des rivières, le nombre de saumons argentés a été considérable dans l'anse Crescent, aussi bien que dans le voisinage des havres Echo et Thurston. Un nombre satisfaisant de saumons bossus, au reste supérieur à celui de l'année de génération, s'est montré dans l'anse Cumshewa. La ponte du saumon-chien dans les régions de l'anse Selwyn et du détroit de Juan-Perez, aussi bien que dans la localité du goulet de Darwin, a été de moyenne à forte. La rivière Salmon a été bien peuplée. Partout ailleurs, la montaison a été généralement forte, accusant une augmentation par rapport à l'année cyclique.

Naas:

Quoique moyen, l'échappement du sockeye dans la région du lac Meziaden, principale aire de ponte de l'espèce dans le régime de la Naas, a été supérieur à celui de 1943 et égal à celui de 1944. Les diverses frayères de la région du lac Meziaden ont accueilli un bon nombre de saumons quinnats, ce qui, dans l'ensemble, constitue un progrès par rapport à l'année de génération. Au moment de l'inspection, le saumon argenté n'était pas très nombreux; cependant, des poissons nouvellement montés arrivaient sur les frayères. La propagation du bossu, qui s'est classée de moyenne à forte, a été généralement meilleure que celle de l'année cyclique. Un nombre modéré de saumons-chiens s'est présenté dans les cours d'eau de fraye.

Skeena — Babine-Morice:

On signale que la montaison des sockeyes géniteurs, dans les bassins hydrographiques de la Babine et de la Morice, a été forte et que toutes les frayères ont été bien peuplées. Dans le réseau de la Babine, il y avait plus de femelles que de mâles. Les stocks de quinnat ont été satisfaisants dans la Bulkley et la Morice,

mais inférieurs à la moyenne dans la région de la Babine. Un nombre modéré de saumons argentés a été observé et un nombre assez imposant de saumons bossus ont frayé dans la région de la Babine.

Skeena — Lakelse:

Les stocks de sockeyes observés dans l'ensemble ont été généralement satisfaisants; considérables dans le bassin hydrographique de la Kispiox, et assez bons dans les réseaux des rivières Lakelse, Kitsumgallum et Allistair. La ponte du quinnat a été passable, celle de l'argenté modérée, tandis que celle du bossu a manifesté un accroissement général par rapport à l'année cyclique, en particulier dans la Lakelse et la Kispiox. Des stocks modérés de saumons-chiens ont été observés.

Skeena inférieure:

Le réseau Shawatlangs et ses tributaires ont été fréquentés par un bon nombre de sockeyes, tandis que la remonte dans les régions restreintes du bassin de l'Ocstahl a été normale. La propagation du quinnat a été moyenne, celle du bossu, dans les ruisseaux côtiers de la région, a été forte, tout comme en 1946, et le saumon argenté s'est présenté en nombre satisfaisant.

Grenville-Principe:

Presque toutes les rivières à sockeye ont été assez bien fréquentées par l'espèce. La ponte du saumon argenté a été généralement bonne. Le frai du bossu, dans les principaux cours d'eau du nord et du sud de la présente région, s'est classé de moyen à fort, le ruisseau Kumealon ayant été, pour sa part, particulièrement bien peuplé. Le bas niveau de l'eau durant la migration du bossu a nécessité des mesures spéciales de conservation. Les rivières à saumon-chien ont été bien fréquentées.

Butedale:

La ponte du sockeye dans les cours d'eau fréquentés par l'espèce a été généralement moyenne. La montaison du quinnat a été plus forte que d'habitude. Le peuplement de l'argenté, dans le chenal Douglas, le bras Kitimat et le canal Gardner, a aussi été d'intensité moyenne, tout comme celui de l'année de génération; il y a eu décroissement marqué dans le cas des cours d'eau de l'anse Laredo, aussi bien que de la rivière Indian; ailleurs, le frai s'est classé de léger à moyen. La ponte du bossu est allée de moyenne à forte et s'est montrée généralement supérieure à celle de l'année de génération; le frai a été particulièrement bon dans les rivières des chenaux Douglas et Devastation, du bras Kitimat et des chenaux Kynock et Matheson. La ponte du saumon-chien a été nettement légère, quoique la montaison dans la rivière Bear, anse Poison, la rivière Kainet, anse Kynock, et plusieurs petits cours d'eau de l'île Aristazabel ait été semblable à celle de l'année de génération. Le peuplement dans le nord de la région a cependant été décevant, et le frai dans l'anse Laredo a, pour ainsi dire, été nul.

Bella-Bella:

Les stocks de sockeye ont été inférieurs à la normale dans les frayères, d'ailleurs peu nombreuses, que l'espèce fréquente. La propagation du saumon argenté a

été favorable, surtout dans la rivière Kajusdis et les cours d'eau du réseau Gullchuck. En général, le frai du saumon bossu a été léger, sauf dans la rivière Koeye où il a été excellent; on note toutefois un décroissement marqué des stocks dans la région inférieure du chenal Matheson. Un nombre de saumons-chiens allant de faible à moyen a remonté les cours d'eau de la région, tandis que les importantes rivières Neekis, Howyet, Klatse et Salmon ont été assez bien fréquentées. Le frai dans tous les cours d'eau plus petits a été léger.

Bella-Coola:

La remonte du sockeye dans le régime Bella-Coola—Atnarko a été moyenne, tandis que les approvisionnements des bassins hydrographiques Kimsquit et Dean ont été faibles. Le quinnat s'est présenté en nombre moyen et la remonte du saumon argenté a été assez bonne. Dans l'ensemble, les diverses frayères de la région ont été mises à profit par un nombre suffisant de saumons bossus. D'autre part, les stocks de saumons-chiens ont été généralement légers dans les environs de la rivière Dean et du chenal Burke.

Anse Rivers:

Les frayères de la région du lac Owekano ont fait l'objet de trois inspections, la première commencée le 20 août, la deuxième le 11 septembre et la troisième le 21 octobre. Généralement parlant, la propagation du sockeye dans le régime n'a été que passable, un peu meilleure que la production commerciale ne paraît l'indiquer, et à peu près comparable à celle des années de génération, 1943 et 1944. Les stocks dans les rivières Shumahault, Genesee, Nookins et Dallec ont été faibles. Le frai dans la Waukwash, l'Asklum, la Cheo et la Quap a été moyen, tandis qu'il a été très bon dans le ruisseau Indian et à la décharge de la rivière Whannock. Un nombre exceptionnel de "nabots" ou mâles immatures, s'est présenté dans toute la région. La remonte du saumon argenté a été moyenne, celle du bossu légère et celle du saumon-chien modérée.

Anse Smith:

La migration du sockeye dans l'anse Smith a été faible et le nombre de géniteurs parvenus aux frayères a été inférieur à la moyenne, en dépit des mesures spéciales de conservation imposées. Les principales rivières à sockeye de la région, la Geluck et la Delebah, ont fait l'objet de deux inspections. La Delebah a reçu un nombre modéré de sujets, tandis que la montaison observée dans la Geluck a été plutôt légère. Les stocks d'argentés se sont classés dans la moyenne. Sauf à "Hole-in-the-Wall", la montaison du bossu a été petite. Le peuplement du saumon-chien a été modéré.

Baie Alert:

La montaison du sockeye dans les rivières Nimpkish, de l'anse Glendale, Kleena-Kleene, Kahweekan et Adams a été bonne. Comme d'habitude, les remontes ont été légères dans la Quatse et la Nahwitti, tandis qu'elles ont été nettement petites dans la Shushartie, la Fulmore et la Kingcome. Les stocks de quinnat ont été satisfaisants, en particulier dans les réseaux Kleena-Kleene et Nimpkish. Ceux du saumon argenté ont été décevants et inférieurs aux prévisions fondées sur la ponte de l'année de génération, en particulier dans le goulet d'Allison.

La propagation du saumon bossu dans les cours d'eau de l'île de Vancouver et dans ceux du détroit de Johnson situés du côté de la terre ferme, a été satisfaisante, ce qui constitue une amélioration marquée par rapport à l'année initiale du cycle. Dans les autres cours d'eau de la terre ferme, la reproduction de l'espèce a été généralement légère. Le frai du saumon-chien a été bon dans l'ensemble et le réseau de la Nimpkish a été particulièrement bien fréquenté. Notons aussi que la montaison a été forte dans les rivières Kingcome et Wakeman. Cependant, les ruisseaux de la région qui se déchargent dans le détroit de Johnson n'ont été que faiblement peuplés.

Quathiaski:

La rivière Phillips a été moyennement peuplée par le sockeye, tandis que la ponte dans le ruisseau de la baie Hayden a été légère. Le frai du quinnat dans la Campbell, la Salmon, la Phillips, aussi bien que dans les cours d'eau de l'anse Bute, principales frayères de l'espèce, s'est classé dans la moyenne. Sauf dans les ruisseaux Quinsan et Fraser, anse Loughborough, et dans les principaux cours d'eau de l'anse Bute, le peuplement du saumon argenté a été léger et inférieur à la normale. A peu d'exceptions près, la propagation du saumon bossu a été légère. En général, les stocks de saumon-chien ont été assez bons, un tant soit peu supérieurs à ceux de l'année de génération, 1944.

Comox:

L'échappement des quinnats géniteurs dans la Puntledge a été bon, et les remontes tardives de l'espèce se sont distinguées par la présence d'une forte proportion de sujets de taille supérieure à la moyenne. Les stocks de saumon argenté ont été généralement légers dans tous les cours d'eau, excepté dans la Tsolum, la Petite-Qualicum et la Black, ainsi que dans le ruisseau Cook, où le frai a été moyen. La propagation du saumon bossu dans les rivières Oyster et Tsolum a été forte, mais partout ailleurs le frai a été léger. La Grande-Qualicum et la Puntledge ont accueilli de fortes montaisons de saumon-chien, tandis que les autres cours d'eau n'ont été que moyennement fréquentés, sauf les rivières Oyster et Tsolum, ainsi que le ruisseau Nile, où le frai a été léger.

Pender-Harbour:

Environ 4,600 sockeyes géniteurs sont entrés dans le lac Saginaw. Ce nombre est légèrement supérieur à celui de l'année de génération. Les stocks de quinnat ont été moyens et le peuplement de l'argenté généralement passable. Les approvisionnements de bossu ont été légers et un tant soit peu inférieurs en nombre à ceux de l'année de génération, 1946. La propagation du saumon-chien a été satisfaisante et meilleure que celle de l'année initiale du cycle.

Nanaïmo-Ladysmith:

La ponte du quinnat dans la Nanaïmo a été moyenne et l'échappement des saumons argentés vers les frayères de la région a été généralement léger. L'argenté a toutefois fait bonne figure dans la Nanaïmo et la Chemainus, mais ailleurs le peuplement a été léger. Les stocks de saumon-chien ont été assez satisfaisants dans la plupart des cours d'eau. Bien que tardive, la montaison dans la Nanaïmo et la Chemainus se compare favorablement à celle de l'année de génération. Notons

cependant que le frai a été inférieur à la normale dans la rivière Englishman et le ruisseau Nanoose.

Cowichan:

Le peuplement du quinnat dans la Cowichan a été plus léger que depuis plusieurs années, 6,000 géniteurs seulement ayant été observés dans tout le régime. Sauf dans le ruisseau Shaw, tributaire du lac Cowichan, les stocks d'argenté ont aussi été légers, la montaison totale dans la Cowichan étant estimée à 45,000 poissons. Les stocks de saumon-chien, bien que légèrement inférieurs à ceux de 1947, ont été satisfaisants.

Victoria:

La remonte du saumon argenté a été modérément bonne. Les cours d'eau situés à l'ouest de Sooke ont été assez bien peuplés, tandis que le frai dans le bassin de Sooke et la Goldstream a été moyen. La propagation du saumon-chien a été satisfaisante dans l'ensemble et particulièrement bonne dans la Goldstream.

Alberni-Nitinat:

La ponte du sockeye dans les régimes Somass, Anderson et Hobarton a été satisfaisante. Le quinnat a fait bonne figure, en particulier dans la Somass et la Nahmint. La montaison de l'argenté a été bonne, tout spécialement dans les grandes rivières, et le nombre de sujets de l'espèce comptés à l'échelle à poissons des chutes Stamp a surpassé tous les précédents. Les stocks de saumon-chien ont été généralement passables, un bon nombre de géniteurs ayant frayé dans presque tous les cours d'eau, ce qui constitue une augmentation favorable par rapport à l'année de génération.

Clayoquot:

L'échappement du sockeye dans le régime du lac Kennedy et de la rivière Clayoquot a été bon, plutôt supérieur à celui de l'année de génération, tandis que la ponte dans la Mégina a été assez bonne. Les stocks de quinnat, qui se comparent favorablement avec ceux de l'année initiale du cycle, ont été satisfaisants. La montaison de l'argenté a été généralement passable, les régimes Kennedy et Clayoquot ayant été particulièrement bien fréquentés. La ponte du saumon-chien dans toute la région a été assez bonne et la rivière Kennedy, ainsi que les ruisseaux Tranquille et Tofino ont été exceptionnellement bien peuplés.

Nootka:

On note une augmentation des stocks de quinnat dans les frayères restreintes fréquentées par l'espèce. La ponte du saumon argenté a été passable, accusant un faible décroissement par rapport à l'année de génération. Le frai du saumon-chien dans les cours d'eau de Port-Eliza, du Canal et de la baie Marvinas a été exceptionnellement bon, mais seulement passable, en général, dans le reste de la région.

Kyuquot:

Dans l'ensemble le peuplement du saumon argenté a été bon, meilleur que celui des deux dernières années, mais légèrement inférieur à celui de l'année de génération qui avait été particulièrement fort. Exception faite des rivières Battle

et Ououkinsh où le frai a été léger, la remonte du saumon-chien a été modérée dans toute la région.

Quatsino:

Bien que les stocks de sockeye dans la Canoe et la Fisherman aient accusé une augmentation par rapport à l'année de génération, le peuplement de la Mahatta a été inférieur aux prévisions. Les remontes en question n'offrent toutefois qu'une faible valeur commerciale. L'échappement du quinnat vers le ruisseau Marble, principale aire de ponte de l'espèce, a été satisfaisant. Le frai du saumon argenté a été supérieur à la moyenne dans tous les cours d'eau, sauf dans les ruisseaux San-Joseph et Dominic, district du cap Scott, aussi bien que dans la rivière Spruce et le ruisseau Coal-Harbour, tributaires de l'anse Holberg. La montaison du saumon-chien dans tous les cours d'eau de la région de Quatsino a été excellente, excepté dans les tributaires de l'anse Holberg autres que le ruisseau Hathaway.

Bassin du Fraser — Prince-George:

Bien que le frai total du sockeye ait été relativement faible, il accuse tout de même une augmentation marquée, par rapport à l'année initiale du cycle. Environ 14,000 sockeyes ont frayé dans le régime Stellako durant la saison, au regard de 4,000 pour l'année de génération. L'augmentation des remontes dans le bassin hydrographique du lac Stuart a été des plus encourageante, un total d'environ 10,000 ayant été observé. Dans l'ensemble, les conditions de fraye ont été favorables. Le peuplement du quinnat a été bon.

Bassin du Fraser — Quesnel:

L'observateur du Ministère, qui depuis vingt-cinq ans surveille la région, signale la présence d'environ un million de sockeyes dans les frayères de la Chilco, en comparaison de 350,000 durant l'année de génération, 1944. Des géniteurs ont été observés pour la première fois à plusieurs milles en amont du ruisseau Nemaia, sur une distance de cinq milles, aussi bien que dans la baie Nemaia, à vingt-cinq milles en amont de l'embouchure, et dans la "Lagoon", dix-huit milles plus haut que la décharge. Dans le régime de la Quesnel, y compris les rivières Mitchell et Horsefly, le peuplement du sockeye a, pour ainsi dire, été nul. Environ cinquante géniteurs ont remonté la Horsefly supérieure, mais pas un n'a été observé dans la Mitchell. Environ 25,000 géniteurs actifs sont parvenus au réseau de la Bowron, ce qui constitue une amélioration formidable, par rapport au 1,700 sujets de l'année initiale du cycle, et qui rend la présente montaison à peu près comparable à l'échappement de 1947. Le gros des remontes s'est présenté tôt dans la saison. Les stocks de quinnat ont été normaux.

Bassin du Fraser — Kamloops:

Bien que l'année soit classée comme "stérile" pour l'espèce, le nombre de géniteurs sockeyes accuse tout de même une augmentation considérable. La première remonte, comprenant de 12,000 à 18,000 sujets, a frayé dans la Raft, district de Thompson-Nord, et dans les ruisseaux Seymour et Scotch, district du lac Shuswap. La seconde remonte, comptant de 20,000 à 25,000 poissons, dont 20 p. 100 de

"nabots", a surtout frayé dans le réseau de la rivière Adams. Les stocks de quinnat ont été satisfaisants, en particulier dans le régime de la Nicola. Par rapport à l'année de génération, le nombre de saumons argentés accuse un accroissement remarquable.

Bassin du Fraser — Lillooet:

La Birkenhead a accueilli au-delà de 100,000 sockeyes, dont 20 p. 100 de "nabots". Dans le réseau Seton-Anderson, l'espèce s'est comportée plutôt faiblement, à peu près de la même manière que l'année de génération. La propagation du quinnat dans le bassin de la Bridge a aussi été légère. Le frai du saumon argenté dans la Birkenhead et la Lillooet supérieure a été bon, et il marque une augmentation par rapport à la première année du cycle.

Bassin du Fraser — Yale-Lytton:

Les montaisons qui fréquentent les cours d'eau de la région ne se sont pas, depuis plusieurs années, distinguées par l'abondance, et il n'y a rien autre chose à signaler qu'un faible peuplement de saumon argenté dans la Nahatlatch (Salmon).

Bassin du Fraser — Chilliwack-Yale:

La remonte du sockeye au lac Cultus, qui, du reste, n'a été que passable, comptait un peu plus de 12,000 géniteurs, en comparaison de 14,200 lors de l'année de génération, 1944. Comme d'habitude, la Chilliwack n'a été fréquentée que par un petit nombre de sujets. La migration hâtive du saumon argenté a été légère, tandis que la montaison tardive a été moyenne. Le frai du saumon-chien a été fort dans la Chilliwack et la Vedder, moyen dans la Coquihalla, et léger dans les ruisseaux Jones, Silver et Hunter. La principale remonte de l'espèce, dans la Chilliwack et la Vedder, a été tardive.

Bassin du Fraser — Mission-Harrison:

La Harrison et la branche ouest de la Silver ont accueilli une excellente montaison de sockeye, le nombre des géniteurs étant à peu près égal à celui de l'année de génération. Le peuplement du quinnat a été inférieur à la moyenne, et les stocks d'argenté ont été plutôt légers. Bien que tardive, la migration du saumon-chien a été satisfaisante, surtout dans la Harrison, ainsi que dans les ruisseaux Squakum et Worth, tributaires de la crique Nicomen.

Bas-Fraser:

Le frai du sockeye dans le régime de la Pitt supérieure a été assez fort. Les stocks de quinnat ont été légers. Le peuplement du saumon argenté dans l'Alouette du sud, la Serpentine et la Nicomekl n'a été que passable; ailleurs, il a été décevant. Aucun saumon bossu n'a été observé, la présente saison étant l'année "stérile" de l'espèce. Les stocks de saumon-chien ont été généralement légers; l'Alouette du sud et la Coquitlam ont été assez bien peuplées, mais la Whonnock, la Kanaka, la rivière West et l'Alouette du nord n'ont accueilli que de petites montaisons. L'échappement dans les autres cours d'eau a été peu important.

Vancouver-Nord:

Le frai du saumon argenté a été bon, marquant un léger accroissement dans la plupart des cours d'eau, par rapport à l'année de génération, 1945. Les approvisionnements de saumon-chien n'ont été que passables.

Rivière Squamish:

Les stocks de quinnat ont été satisfaisants. Le peuplement du saumon argenté a, lui aussi, été bon, accusant une augmentation marquée, par rapport à l'année de génération. La présente année étant l'année stérile de l'espèce, aucun saumon bossu n'a été vu dans le régime. Le frai du saumon-chien a été modéré et assez semblable à celui de l'année initiale du cycle.

ANNEXE III

RELEVÉS DU SERVICE D'EXPANSION DE LA PISCICULTURE, 1948

	Page
Espèces de poissons distribués	124
Poisson marqué	124
Reprises de saumon atlantique marqué	124
Poisson marqué par rognage de nageoires	125
Reprises de poissons à nageoires rognées	126
Récoltes locales d'oeufs et lieux d'incubation	127
Transports entre piscifactures	128
Autres transports	129
Rendement des piscifactures, par province	130
Espèces de poissons distribués par les piscifactures et les stations d'élevage	131-132
Expositions de poissons	133
Oeufs, frai, alevins, saumoneaux, truitelles et poissons plus âgés disponibles	134
Distributions de poissons par les piscifactures	135

ESPÈCES DE POISSONS DISTRIBUÉS AU COURS DE 1948

	Frai	Alevin	Fretin (truitelles ou saumoneaux)	Poisson d'un an et plus	Distri- bution totale
<i>Salmo-salar</i> —Saumon atlantique.....	212,000	3,820,000	9,679,991	23,616	13,735,607
<i>Salmo-fario</i> —Truite brune.....			72,211		72,211
<i>Salmo irideus</i> —Truite arc-en-ciel.....			60,301		60,301
<i>Cristivomer namaycush</i> —Truite grise.....			27,330		27,330
<i>Salmo salar sebago</i> —Saumon sebago.....			30,000	13,883	43,833
<i>Salvelinus fontinalis</i> —Truite mouchetée.....		1,621,700	13,477,152	135,581	15,234,433
	212,000	5,441,700	23,346,985	173,030	29,173,175

POISSON MARQUÉ 1948

Établissement	Espèces	Nombre de poissons marqués et distribués	Étiquettes utilisées	Eaux empoisonnées	Age
Sackville.....	Saumon atlantique	42	K4872-K4913	Lac Grand, 10 Lac Fletcher, 10 Lac Thomas, 11 Lac William, 11 Lac Grand	Adulte Adulte Adulte Adulte 5 ans
Lac Grand.....	Saumon sebago	200	B2905-B3000 K4914-K5100 K11111-K11168	Lac Thomas, 9 Lac William, 9 Lac Fletcher, 9 Lac Grand, 10	Adulte Adulte Adulte Adulte
	Saumon sebago	37	A74-A2671 B1493-B2923		
TOTAL—309					

MM. L. C. Kingston et Roscoe Avery, de Barre (Vermont), ont marqué et libéré à la fosse Crawford-House, dans la Miramichi du nord-ouest, 30 saumons atlantiques. Ils ont utilisé à cette fin des étiquettes provenant des séries B1821-B1840 et F1686-7799.

REPRISES EN 1948 DE SAUMON ATLANTIQUE MARQUÉ

Nombre	Poids (livres)	Taille (pouces)	État	Sexe	Date	1. Lieu de la libération 2. Lieu de la reprise
K2770	13	35	Charognard	F.	11 nov. 1940	1. Étang de Rivière-Philip
K3069	—	—	En condition	F.	10 août 1948	2. Cheticamp (N.-É.)
	8	31	Charognard	F.	19 nov. 1940	1. Étang à saumon de Margaree
—	—	—	En condition	F.	10 août 1948	2. Cheticamp (N.-É.)

Étang à saumon de Margaree—Six saumons respectivement porteurs des étiquettes 4488, 4605, 4684, 4207, 4852 et 4883 de la série "K", pris dans la trappe à saumon de la Margaree, ont été libérés avec leurs marques en amont du filet.

Sackville

—Deux saumons, K3943 et K3773, ont été repris dans la trappe de la Sackville. Le premier a été libéré dans le lac Fletcher, le 18 novembre. Le second était mort au moment où il a été repris.

POISSON MARQUÉ PAR LE ROGNAGE DES NAGEOIRES, 1948

Piscifaculture	Nombre de poissons marqués et distribués	Espèce	Age	Date et lieu de distribution	Nageoires rognées
NOUVELLE-ÉCOSSE					
Antigonish	500	Truite mouchetée	1 an	24 juil. —Étang Round (Smith-Settlement)	Adipeuse et ventrale gauche
Cobequid	4,000	Saumon atlantique	Saumoneaux	27 sept. —Rivière Pollet	Ventrale droite
	4,000	" "	"	" "	Ventrale gauche
	4,000	" "	"	" "	Ventrales gauche et droite
Étangs de Coldbrook	12,000	Truite arc-en-ciel	Truitelles	23 sept. —Ruisseau Brook	Adipeuse
	500	" "	"	21 sept. —Ruisseau Forties	"
	3,000	" "	"	" —Lac Franey	"
	2,800	" "	"	" —Ruisseau Gully	"
	932	" "	"	23 sept. —Ruisseau Paul	"
	3,500	" "	"	22 sept. —Lac Sand	"
	4,500	" "	"	23 sept. —Rivière Sherbrooke	"
Étangs d'élevage du lac Grand	18,232	Saumon sébago	1 an	14-26 mai—Shubenacadie lac (Grand)	Adipeuse et ventrale gauche
	9,948	Truite mouchetée	"	18 juin —Lac Doyle	Adipeuse et ventrale droite
	154	" "	"	" —Lac Gorham	" " " "
	130	" "	"	" —Lac Holland	" " " "
	189	" "	"	" —Lac North Weaver	" " " "
	132	" "	"	" —Lac Silver	" " " "
	76	" "	"	" —Lac South Weaver	" " " "
	97	" "	"	"	" " " "
	10,726				
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Charlo	2,000	Truite mouchetée	Truitelles	15 sept. —Lac Antinori	Les deux ventrales
	1,200	" "	"	6 sept. —Lac Tongue	Adipeuse
	710	" "	1 an	24 août —Lac Island	Adipeuse et ventrale gauche
Saint-Jean	3,910	Saumon sébago	2 ans	29 mai —Lac Chamcook	Adipeuse et ventrale gauche
	2,009	Truite mouchetée	Truitelles	3 sept. —Lac Crécy	Adipeuse et pectorale droite
	6,750	" "	"	20 sept. —Lac Folly	Adipeuse et ventrale gauche
	4,000	" "	"	3 sept. —Lac Gibson	Adipeuse et pectorale gauche
	7,700	" "	1 an	22 juil. —Lac Crécy	Adipeuse et ventrale droite
	675	" "	"	23 juil. —Lac Gibson	Adipeuse et ventrale gauche
	770	" "	"	"	"
Étangs d'élevage de Cardigan.	21,904	Truite mouchetée	Truitelles	1 sept. —Rivière Ellerslie	Adipeuse et ventrale gauche
	2,000	" "	"	" —Rivière West	Adipeuse et ventrale droite
	2,000	" "	"	"	"
	4,000	" "	"	"	"
Total	71,272				

REPRISES DE POISSONS A NAGEOIRES ROGNÉES SIGNALÉES EN 1948

Lieu de la reprise	Nombre	Espèces	Date	Provenance	Nageoires rognées
Lac Grand.....	27	Saumon atlantique	Temps de la pêche sportive	Étangs d'élevage du lac Grand	Adipeuse et ventrale gauche
	145	Saumon sébago	Temps de la pêche sportive	Étangs d'élevage du lac Grand	Adipeuse et ventrale droite
Waverley-Run.....	3	Saumon sébago	28 oct.-10 nov.	Étangs d'élevage du lac Grand	Adipeuse et ventrale droite
Rivière Rawdon.....	2	Saumon sébago	5-14 nov.	Étangs d'élevage du lac Grand	Adipeuse et ventrale droite
Lac William.....	42	Saumon sébago	Temps de la pêche sportive	Étangs d'élevage du lac Grand	Adipeuse et ventrale droite
	219				
Ruisseau Clinch.....	27	Saumon sébago	19 oct.-12 nov.	Piscifactory de Florenceville	Adipeuse et pectorale gauche
Lac Island.....	2	Truite mouchetée	1-15 juil.	Piscifactory de Charlo	Adipeuse
	10	Truite mouchetée	27 juin-20 août	Piscifactory de Charlo	Adipeuse et pectorale gauche
	12				
Lacs Chamcook.....	50	Saumon sébago	27 oct.-19 nov.	Piscifactory de Saint-Jean	Adipeuse et ventrale gauche

Dix-sept femelles et trente-trois mâles, au total 50 poissons représentant 25.8 p. 100 du nombre de sujets pris aux lacs Chamcook, étaient privés de certaines nageoires, ce qui signifie qu'ils avaient été déversés dans les lacs par la pisciculture de Saint-Jean.

Au lac Grand, les poissons marqués constituaient 13.5 p. 100 du nombre total de sujets pris à Waverley-Run et à la rivière Rawdon.

RECOLTES LOCALES D'OEUFs FAITES EN 1948 ET LIEUX D'INCUBATION

Espèces	Lieux de récolte	Dates	Quantités recueillies	Lieux d'incubation	Dates d'arrivée	Quantités reçues	Totaux
Saumon atlantique...	Margaree, étang (N.-É.)	19 nov.-1 déc.	4,463,530	Lindloff	25 nov.	1,585,330	24,097,330
	Riv. Philip (N.-É.)	10-19 nov.	6,253,000	Margaree	20 nov.-2 déc.	2,878,200	
				Bedford	11-20 nov.	1,401,000	
				Cobequid	11-20 nov.	2,812,000	
				Middleton	16 nov.	1,000,000	
				Yarmouth	19 nov.	1,040,000	
	Sackville, étang (N.-É.)	4-6 nov.	134,000	Bedford	4-6 nov.	134,000	
	Miramichi, étang (N.-B.)	20 oct.-9 nov.	9,539,650	Florenceville	3 nov.	1,002,310	
				Grand-Falls	27-30 oct.	1,501,990	
				Miramichi	21 oct.-10 nov.	6,909,460	
			Conservation Dept.		125,890		
			État de New-York		1,308,200		
	New-Mills, étang (N.-B.)	2-9 nov.	1,308,200	Charlo	3-10 nov.	1,308,200	
	Restigouche, riv. (N.-B.)	19-22 oct.	1,929,650	Charlo	23-30 oct.	1,929,650	
	Saint-Jean, étang d'incubation (N.-B.)	13 nov.	10,400	Saint-Jean	13 nov.	10,400	
	Morell, riv. (I.P.-É.)	12-23 nov.	458,900	Kelly, étang	12-23 nov.	458,900	
Truite arc-en-ciel	Saint-Jean, étang d'incubation (N.-B.)	6-18 mai	12,000	Saint-Jean	6-18 mai	12,000	
Saumon sébago	Grand-Lake (N.-É.)	8-15 nov.	25,700	Grand-Lake	8-15 nov.	25,700	
	Grand-Lake, étangs d'élevage (N.-É.)	5-15 nov.	121,590	Grand-Lake	5-15 nov.	121,590	
	Chamcook, Lac (Charlotte), (N.-B.)	10-30 nov.	59,480	Saint-Jean	10-30 nov.	59,480	
	Clinch, ruis. (York) (N.-B.)	7-9 nov.	107,070	Florenceville	7-9 nov.	107,070	
Truite mouchetée	Antigonish, étangs d'incubation (N.-É.)	1-24 nov.	8,728,780	Antigonish	1-27 nov.	9,404,780	
		12-27 nov.	(a) 676,000				
	Cobequid, étangs d'incubation (N.-É.)	21 oct.-13 nov.	4,160,660	Cobequid	21 oct.-13 nov.	4,160,660	
	Lindloff, étangs d'incubation (N.-É.)	21 oct.-15 nov.	223,450	Lindloff	21 oct.-22 nov.	489,250	
		6-22 nov.	(a) 265,800				
	McRae, lac (Richmond) (N.-É.)	7-16 oct.	78,200	Lindloff	7-16 oct.	78,200	
	Margaree, étangs d'incubation (N.-É.)	22 oct.-23 nov.	910,830	Margaree	22 oct.-23 nov.	952,090	
		16-23 nov.	(a) 41,260				
	Yarmouth, étangs d'incubation (N.-É.)	26 oct.-12 nov.	290,700	Yarmouth	26 oct.-7 déc.	305,400	
		7 déc.	(a) 14,700				
	Charlo, étangs d'incubation (N.-B.)	17 oct. 15 nov.	321,450	Charlo	17 oct.-15 nov.	321,450	
	Florenceville, étangs d'incubation (N.-B.)	5 oct. 23 nov.	1,599,500	Florenceville	5 oct.-23 nov.	1,497,850	
				Grand-Falls	19 oct.	101,640	
	Saint-Jean, étangs d'incubation (N.-B.)	4-23 nov.	8,259,360	Middleton	20-24 nov.	2,077,370	
		16-30 nov.	(a) 3,239,180	Yarmouth	17-24 nov.	2,104,480	
			Saint-Jean	4-16 nov.	7,316,690		
(Kelly's-Pond), étang d'incubation (I.P.-É.)	30 oct.-19 nov.	92,400	Kelly, étang	30 oct.-19 nov.	92,400		
						28,902,270	
						53,325,440	

(a) Oeufs de poissons d'un an.

TRANSPORTS ENTRE PISCIFACTURES, 1948

Espèces	En provenance de	A destination de	Oeufs embryonnés		Frai et alevins		Saumoneaux et truitelles	
			Nombre	Dates d'arrivée	Nombre	Dates d'arrivée	Nombre	Dates d'arrivée
Saumon atlantique....	Bedford	Grand-Lake					300,000	23-24 juin
	Cobequid	Middleton	950,000	1-7 avril				
	Cobequid	Yarmouth	748,600	3 avril				
	Margaree	Antigonish	1,000,000	8 avril				
	Middleton	Nictaux	943,200	22 avril				
	Nictaux	Kejimkujik			200,000	12-15 juin		
	Nictaux	Middleton					515,800	20-30 juin
	Yarmouth	Mersey			200,000	8-11 juin		
	Miramichi	Florenceville	400,000	5 mars				
	Miramichi	Grand-Falls	500,000	6 mars				
	Miramichi	Saint-Jean	1,000,000	17 mars				
	Kelly, étang	Cardigan			50,000	21 mai		
	Middleton	Coldbrook					79,040	15 mai
	Middleton	Coldbrook					58,450	14 mai
	Middleton	Coldbrook			86,800	24 mai		
	Antigonish	Bedford	1,500,000	11 mars				
	Antigonish	Grand-Lake					40,000	13-23 oct.
	Antigonish	Lindlof	1,500,000	23 mars				
	Antigonish	Margaree	1,000,000	9 avril				
	Antigonish	Middleton	1,000,000	27 mars				
Antigonish	Yarmouth	1,000,000	5 mars					
Antigonish	Grand-Falls	1,500,000	20 mars					
Bedford	Coldbrook			200,000	31 mai-3 juin			
Cobequid	Charlo	201,300	18 mars					
Middleton	Kejimkujik			200,000	19-22 mai	220,000	25-26 mai	
Middleton	Kejimkujik					36,700	31 oct.-9 nov.	
Yarmouth	Mersey			160,000	19-20 mai			
Florenceville	Grand-Falls					22,500	25-31 août	
Saint-Jean	Florenceville	500,000	21 février					
Saint-Jean	Miramichi	150,000	17 mars					
Saint-Jean	Kelly, étang	1,000,000	25 février					
Cardigan	Saint-Jean					4,000	19 octobre	
Kelly, étang	Cardigan			623,940	15-21 mai			

AUTRES TRANSPORTS EN 1948

129

Espèces	En provenance de	A destination de	Détail
Saumon atlantique	Margaree, piscifacure de	Dr R. F. Hayes, Université de Dalhousie, Halifax	7,000 oeufs non embryonnés 30 nov.
	Margaree, piscifacure de	McGill, Université, Montréal	400 saumoneaux no 1 13 juillet
	Miramichi, piscifacure de	Glenora, piscifacure de, Ontario	150,000 oeufs embryonnés 1er mars
	Miramichi, piscifacure de	Conservation Dept., État de New York, Warrensburg, N.-Y.	125,890 oeufs non embryonnés 28 oct.
Saumon sébago	Saint-Jean, piscifacure de	Prof. K. Fisher, Toronto, Ont.	50,000 oeufs embryonnés 1er mars
	Bedford	Dr R. F. Hayes, Université de Dalhousie, Halifax	50 poissons de deux ans 4 avril
	Grand, lac	Dr A. G. Huntsman, Office technique et scientifique des pêches	11,752 oeufs embryonnés 12 jan.-9 mai
	Grand, lac	Dr A. G. Huntsman, Office technique et scientifique des pêches	10,000 oeufs non embryonnés 12 déc.
Truite mouchetée	McRae, lac (région de Lindloff)	Lindloff, lac	3 poissons d'un an 13 août
	Grand, lac	Dr R. F. Hayes, Université de Dalhousie, Halifax	3 poissons de deux ans 9 août
	Cardigan	Office technique et scientifique des pêches, Ellerslie, I. P.-É.	646 poissons mûrs 16 oct.
Truite grise	Ministère des Terres et Forêts, Sault-Sainte- Marie, piscifacure de, Ontario	Middleton, piscifacure de	50 truitelles no 5 20 mars
			100 poissons d'un an 5-15 mai
Truite arc-en-ciel	Conservation Dept., État de New-York	Middleton, piscifacure de	4,000 truitelles no 3 1er sept.
Truite brune	Conservation Dept., État de New-York	Antigonish, piscifacure de	100,000 oeufs embryonnés 26 janvier
Achigan noir	Conservation Dept., État de New-York	Saint-Jean, piscifacure de	205,000 oeufs embryonnés 23 déc.
	Utopia, lac	Lily, lac (Hants), N.-É.	60,000 oeufs embryonnés 2 déc.
	Utopia, lac	Clarks, lac (Saint-Jean), N.-B.	50,000 oeufs embryonnés 1er déc.
			44 poissons mûrs 8 juin
			7 poissons mûrs 13 déc.

RENDEMENT DES PISCIFACTURES, PAR PROVINCE, 1948

Frai, alevins, saumoneaux, truitelles et poissons d'un an et plus

130

	Frai	Alevins	Saumoneaux et truitelles					Poissons d'un an et plus	Total des expéditions par espèce	Total des expéditions par province
			No 1	No 2	No 3	No 4	No 5			
NOUVELLE-ÉCOSSE—										
Saumon atlantique.....		500,000	2,627,376	962,192	901,543	132,000		16	5,123,127	
Truite brune.....					65,000	7,211			72,211	
						54,044			54,044	
					27,330				27,330	
Saumon sébago.....								11,824	11,824	
Truite mouchetée.....		817,700	4,212,111	1,661,038	834,381	205,072	180,500	78,984	7,989,783	
		<u>1,317,700</u>	<u>6,839,481</u>	<u>2,623,230</u>	<u>1,828,254</u>	<u>398,327</u>	<u>180,500</u>	<u>90,821</u>	<u>13,278,319</u>	<u>13,278,319</u>
NOUVEAU-BRUNSWICK—										
Saumon atlantique.....	162,000	3,220,000	3,291,815	1,249,600	305,520			23,600	8,252,535	
Truite arc-en ciel.....				6,257					6,257	
Saumon sébago.....				15,000	15,000			2,009	32,009	
Truite mouchetée.....		767,000	3,783,558	856,432	604,725	49,850	42,550	60,600	6,164,715	
	<u>162,000</u>	<u>3,987,000</u>	<u>7,075,373</u>	<u>2,127,289</u>	<u>925,245</u>	<u>49,850</u>	<u>42,550</u>	<u>86,209</u>	<u>14,455,516</u>	<u>14,455,516</u>
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—										
Saumon atlantique.....	50,000	100,000	163,300			46,645			359,945	
Truite mouchetée.....	37,000	37,000	484,200	199,600	319,026	40,109			1,079,935	
	<u>50,000</u>	<u>137,000</u>	<u>647,500</u>	<u>199,600</u>	<u>319,026</u>	<u>86,754</u>			<u>1,439,880</u>	<u>1,439,880</u>
										<u>29,173,715</u>

ESPÈCES DE POISSONS EXPÉDIÉS PAR PISCIFACTURE EN 1948

Piscifactures et stations d'élevage en exploitation, date de leur établissement, espèces de poissons et nombre de sujets de chaque espèce expédiés par chaque établissement.

Établies en	Piscifactures	Situation	Espèces	Frai	Alevins	Saumoneaux et truitelles					Poissons d'un an et plus	Total des expéditions par espèce	Total des expéditions par piscifacture
						No 1	No 2	No 3	No 4	No 5			
1929....	Antigonish	St. Andrews (N.-É.)	Saumon atlantique			800,000	181,000					981,000	
			Truite mouchetée		512,700	1,843,175	914,400	108,000	100,000	18,000	18,612	3,514,887	4,495,887
1876....	Bedford	Bedford (N.-É.)	Saumon atlantique				186,000					186,000	
			Truite mouchetée		225,000	340,000						565,000	751,000
1937....	Cobequid	Collingwood (N.-É.)	Saumon atlantique				278,092					278,092	
			Truite mouchetée			260,500		8,000	1,200		3,393	273,093	551,185
1938....	Coldbrook (S)	Coldbrook (N.-É.)	Truite brune					65,000				72,211	
			Truite arc-en-ciel						54,044			54,044	
			Truite saumonée					27,330				27,330	
			Truite mouchetée					88,497				88,497	242,082
1936....	Grand-Lake (S)	Wellington Station (N.-É.)	Saumon atlantique					189,000			16	189,016	
			Saumon sébago								11,824	11,824	
			Truite mouchetée								39,498	39,498	240,338
1937....	Kejimikujik (S)	New-Grafton (N.-É.)	Saumon atlantique				142,100	543				142,643	
			Truite mouchetée				263,684	62,884				326,568	469,211
1912....	Lindlof	St. Peters (N.-É.)	Saumon atlantique			860,000						860,000	
			Truite mouchetée			643,112	141,000	299,000	4,872		2,726	1,090,710	1,950,710
1902....	Margaree	Frizzleton (N.-É.)	Saumon atlantique		500,000	850,000	175,000	375,000				1,900,000	
			Truite mouchetée			748,500	145,000	118,000	77,000	30,500	8,582	1,127,582	3,027,582
1935....	Mersey-River (S)	Liverpool (N.-É.)	Saumon atlantique					42,000	132,000			174,000	
			Truite mouchetée							132,000		132,000	306,000
1913....	Middleton	Middleton (Annapolis) (N.-É.)	Saumon atlantique					295,000				295,000	
			Truite mouchetée				194,500	150,000	22,000			366,500	661,500
1933....	Nictaux-Falls (S)	Nictaux-Falls (N.-É.)	Saumon atlantique			20,000						20,000	20,000
1929....	Yarmouth	South-Ohio (N.-É.)	Saumon atlantique			97,376						97,376	
			Truite mouchetée		80,000	376,824	2,454				6,170	465,448	562,824
1939....	Charlo	River-Charlo (N.-B.)	Saumon atlantique			1,075,815						1,075,815	
			Truite mouchetée				63,200	158,947			710	222,857	1,298,672

ESPÈCES DE POISSONS EXPÉDIÉS PAR PISCIFACTURE EN 1948

Piscifactures et stations d'élevage en exploitation, date de leur établissement, espèces de poissons et nombre de sujets de chaque espèce expédiés par chaque établissement.

Établies en	Piscifactures	Situation	Espèces	Frai	Alevins	Saumoneaux et truitelles					Poissons d'un an et plus	Total des expéditions par espèce	Total des expéditions par piscifactory
						No 1	No 2	No 3	No 4	No 5			
1928...	Florenceville	Florenceville (N.-B.)	Saumon atlantique	310,000	300,000	140,000	8,000	23,600	781,600	
			Saumon sébago			15,000	15,000		30,000	
			Truite mouchetée	631,000	880,000	38,000	24,976	1,573,976	2,385,576
1880...	Grand-Falls	Grand-Falls (N.-B.)	Saumon atlantique		775,000	732,000	250,920		1,757,920	
			Truite mouchetée	111,000	827,658	20,378		959,036	2,716,956
1874...	Miramichi	South-Esk (N.-B.)	Saumon atlantique	162,000	2,790,000	428,000	322,600		3,702,600	
			Truite mouchetée		37,900	44,232		82,132	3,784,732
1914...	Saint-Jean	Saint-Jean (N.-B.)	Saumon atlantique	120,000	713,000	55,000	46,600		934,600	
			Truite arc-en-ciel	6,257		6,257	
			Saumon sébago	2,009	2,009	
			Truite mouchetée	25,000	2,038,000	749,000	387,400	49,850	42,550	34,914	3,326,714	4,269,580
1938...	Cardigan (f)	Cardigan (I.-P.-É.)	Saumon atlantique	46,645		46,645	
			Truite mouchetée	155,000	319,026	40,109		514,135	560,780
1906...	Kelly, étang	Southport (I.-P.-É.)	Saumon atlantique	50,000	100,000	163,300		313,300	
			Truite mouchetée	37,000	484,200	44,600		565,800	879,100
				212,000	5,441,700	14,562,360	4,950,119	3,072,525	534,931	223,050	170,030	29,173,715	29,173,715

(f) Station d'élevage.

Le frai, les alevins, les saumoneaux et les truitelles expédiés proviennent de récoltes faites à l'automne de 1947 et au printemps de 1948.

EXPOSITIONS DE POISSONS, 1948

Piscifaculture	Dates	Nombre de poissons	Espèces	Âge	Lieu de l'exposition
Antigonish.....	14-18 sept.	5	Truite mouchetée	3 ans	Lunenburg, N.-É.
		12	Truite mouchetée	1 an	
Coldbrook.....	14-18 sept.	70	Truite mouchetée	truitelles no 3	" "
		50	Truite arc-en-ciel	truitelles no 4	" "
		70	Truite brune	truitelles no 4	" "
Grand, lac.....	14-18 sept.	3	Sébago	5 ans	" "
		10	Saumon atlantique	1 an	" "
		30	Sébago	saumoneaux no 3	" "
Kojimkujik.....	21-24 sept.	99	Saumon atlantique	saumoneaux no 3	Caledonia, N.-É.
		6	Truite mouchetée	1 an	
Margaree.....	6-9 sept.	30	Truite mouchetée	truitelles, 1 et 3 ans	North-sydney, N.-É.
		12	Saumon atlantique	saumoneaux no 2	
Mersey.....	21 sept.	35	Truite mouchetée	21 semaines	Caledonia, N.-É.
Saint-Jean.....	15-22 mai	3	Truite arc-en-ciel	2 ans	Saint-Jean, N.-B.
		4	Saumon de l'intérieur	2 ans	
		2	Truite mouchetée	3 ans	
		6	Truite mouchetée	1 an	
	2-25 sept.	80	Truite mouchetée	truitelles	Moncton, N.-B.
		4	Truite mouchetée	3 ans	
	8	Truite mouchetée	1 an	" "	
	5	Truite arc-en-ciel	2 ans	" "	
	100	Saumon atlantique	saumoneaux	" "	
	5	Saumon atlantique	3 ans	" "	

Oeufs, frai, alevins, saumoneaux, truitelles et poissons plus âgés disponibles à la fin de 1948.

134

Établissements	Espèces	Oeufs	Frai et Alevins	Saumoneaux et truitelles	Poissons d'un an	Poissons de deux ans	Poissons de trois ans	Poissons de quatre ans	Poissons de cinq ans et plus	Totaux par espèce	Totaux par piscifacure
Antigonish.....	Truite brune	59,150								59,150	
	Truite mouchetée	9,022,940		12,960	2,325	5,550	2,388			9,046,163	9,105,313
Bedford.....	Saumon atlantique	1,379,550								1,379,550	1,379,550
Cobequid.....	Saumon atlantique	2,727,600		546						2,728,146	
	Truite mouchetée	3,960,410		57,180	4,144	5,284				4,027,018	6,755,164
Grand, lac.....	Saumon atlantique			7,445	4,020					11,465	
	Saumon sébago	83,740		28,840	11,960	1,942	272	278		127,032	
	Truite mouchetée			39,536						39,536	178,033
Kejimikujik.....	Truite mouchetée			36,654						36,654	36,654
Lindlof.....	Saumon atlantique	1,556,540								1,556,540	
	Truite mouchetée	348,430	50,000	6,685	3,798					408,913	1,965,453
Margaree.....	Saumon atlantique	2,747,220								2,747,220	
	Truite mouchetée	819,630		20,628	9,700	2,051	880			852,889	3,600,109
Middleton.....	Saumon atlantique	930,550								930,550	
	Truite arc-en-ciel	202,330								202,330	
	Truite mouchetée	1,515,870								1,515,870	2,648,750
Yarmouth.....	Saumon atlantique	950,310								950,310	
	Truite mouchetée	1,845,130		16,887	1,291	549	33			1,863,890	2,814,200
Charlo.....	Saumon atlantique	2,971,900								2,971,900	
	Truite mouchetée	265,970		5,493		473				272,019	3,243,919
Florenceville.....	Saumon atlantique	983,910		28,900				83		1,012,810	
	Saumon sébago	91,070		15,000						106,070	
	Truite mouchetée	1,460,350		22,960	6,100	2,760	2,395	1,488	1,252	1,497,305	2,616,185
Grand-Falls.....	Saumon atlantique	1,467,250								1,467,250	
	Truite mouchetée	92,700								92,700	1,559,950
Miramichi.....	Saumon atlantique	6,646,700								6,646,700	6,646,700
Saint-Jean.....	Saumon atlantique	7,620					482			8,102	
	Truite brune	48,840								48,840	
	Truite arc-en-ciel						534			534	
	Saumon sébago	53,400								53,400	
	Truite mouchetée	6,081,610		26,346	6,910	642	1,528			6,117,036	6,227,912
Kelly, étang.....	Saumon atlantique	396,570								396,570	
	Truite mouchetée	76,060								76,060	472,630
		48,793,350	50,000	326,060	50,248	19,251	8,512	1,849	1,252	49,250,522	49,250,522

DISTRIBUTIONS

Clef des abréviations

Espèces

- A. Saumon atlantique.
- B. Truite brune.
- G. Truite grise.
- R. Truite arc-en-ciel.
- L. Saumon des lacs ou sébago.
- S. Truite mouchetée.

Stades de croissance.

- a. Oeufs non embryonnés.
- b. Oeufs embryonnés.

c. Frai.

- d. Alevins.
- 1. Saumoneaux ou truitelles n° 1.
- 2. Saumoneaux ou truitelles n° 2.
- 3. Saumoneaux ou truitelles n° 3.
- 4. Saumoneaux ou truitelles n° 4.
- 5. Saumoneaux ou truitelles n° 5.
- f. Poissons d'un an.
- g. Poissons de deux ans.
- h. Poissons de trois ans.
- k. Poissons plus âgés.

Définitions

Alevins: S'applique au poisson durant les deux semaines qui suivent la résorption complète de la vésicule vitelline.

Saumoneaux ou truitelles:

- N° 1—De deux à huit semaines après la résorption complète de la vésicule vitelline.
- N° 2—De huit à quatorze semaines après la résorption complète de la vésicule vitelline.
- N° 3—De quatorze à vingt semaines après la résorption complète de la vésicule vitelline.
- N° 4—De vingt à vingt-six semaines après la résorption complète de la vésicule vitelline.
- N° 5—De vingt-six semaines à un an après l'éclosion.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Piscifactory d'Antigonish

Comté d'Antigonish:

- Afton, riv.: 20,000 Sd, 25,000 S1, 2,500 S4.
- Beaver-Meadow, riv.: 35,000 Sd, 20,000 S1, 15,000 S2, 5,000 S3, 5,000 S4, 3,000 S5.
- Big, ruis. — South, riv.: 35,000 Sd, 30,000 S2, 2,500 S4.
- Black, riv.: 30,000 Sd, 20,000 S2, 6,500 S4.
- Brierly, ruis.: 35,000 S1.
- Cameron, lac — West, riv.: 15,000 Sd.
- Delhanty, lac: 35,000 S1.
- Gaspereaux, lac: 20,000 Sd, 10,000 S1, 5,000 S2, 5,000 S4, 1,200 Sf, 600 Sg, 500 Sh.
- Glenroy, riv.: 35,000 Sd, 25,000 S2.
- James, riv.: 40,000 A1, 81,000 A2.
- Linwood, lac: 40,000 S1, 1,450 Sh.
- MacDonald, lac: 20,000 S1, 500 Sf, 500 Sh.

- MacGillivray, lac — South, riv.: 575 Sg.
- Maryvale ou Malignant, ruis.: 30,000 S1.
- McMillan, lac: 10,000 S1, 700 Sf, 600 Sg.
- Meadow-Green, riv.: 35,000 Sd, 35,000 S2, 4,000 S4.
- Middleton, lac: 30,000 S1.
- North, lac: 40,000 S1.
- North, riv.: 10,000 S1.
- Pinevale, ruis.: 15,000 S1.
- Pinevale, lac: 15,000 S1, 1,087 Sg, 1,000 Sh.
- Polson, ruis. — South, riv.: 50,000 S1.
- Rights, riv.: 60,000 A1.
- S.-Joseph, lac: 60,000 S1, 10,000 S2, 900 Sf.
- Simms, lac: 2,000 S4, 200 Sf.
- South, riv.: 50,000 A1, 22,700 Sd, 135,000 S1, 60,000 S2, 600 Sf.

South-River, lac: 5,000 S4, 3,000 S5.
 South, lac: 40,000 S1.
 Springfield, ruis. — Glenroy, riv.: 15,000 Sd,
 10,000 S2, 2,500 S4.
 West, riv.: 50,000 Sd, 65,000 S1, 45,000 S2,
 5,000 S3, 14,000 S4, 3,000 S5, 2,000 Sf.

Comté de Guysborough:

Beaver-Dam, lac — Salmon, riv.: 15,000 S2,
 2,500 S4.
 Big-Gaspereaux, lac: 10,000 S3.
 Black, lac: 20,000 S2.
 Canter, lac: 20,000 S1.
 Coocce-Coffre, lac: 30,000 S1, 10,000 S2,
 10,000 S3, 700 Sf.
 Country-Harbour, riv.: 40,000 A1.
 Cudahys, lac: 35,000 S1.
 Desbarres, lac: 15,000 S2, 2,500 S4.
 Dohson, lac: 70,000 S1, 10,000 S2, 700 Sf.
 Donahue, lac: 80,000 S1, 40,000 S2.
 Ecumsecum, riv.: 50,000 S2.
 Eight-Island, lac: 50,000 S1.
 Fitzgerald, lac: 30,000 S1.
 Giant, lac: 50,000 Sd, 70,000 S1, 5,000 S4,
 3,000 S5.
 Glencove, lac: 5,000 S4.
 Goldboro ou Goldbrook, lac: 20,000 S2.
 Goose-Harbour, lac: 10,000 S3.
 Goshen, lac: 25,000 S1.
 Grant, lac — Havre-Bouche, riv.: 5,000 S4.
 Guysborough, riv.: 35,000 S1.
 Hazel-Hill, lac: 35,000 S2.
 Indian-Harbour, lac: 30,000 S1, 15,000 S2.
 Jewell, lac: 100,000 S1, 20,000 S2, 700 Sf.
 Kennedy, lac: 20,000 Sd, 15,000 S1.
 Lawlor, lac: 10,000 S3.
 Mannessette, lac: 50,000 S1.
 Mason, lac: 10,000 S2.
 McInnis (Joe's), lac: 25,000 Sd, 15,000 S1,
 1,500 S5.
 McPherson, lac (Port-Shoreham): 50,000 S1.
 Morrison, lac: 50,000 S1.
 Narrow, lac: 35,000 Sd, 10,000 S1, 10,000 S2.
 Porter, riv.: 35,000 Sd, 10,000 S2.
 Pringle, lac: 25,000 S1, 5,000 S4, 1,000 Sg,
 1,000 Sh.

S.-François ou Goose-Harbour, riv.: 35,000
 A1.
 East River St. Mary: 200,000 A1.
 West River St. Mary: 200,000 A1.
 Salmon, riv.: 50,000 A1, 35,000 Sd, 35,000 S2.
 Seal-Harbour, lac: 35,000 S2.
 Shepherd, lac: 20,000 S1.
 Sherbrook, lac: 60,000 S1, 10,000 S2, 700 Sf.
 Snows, lac: 10,000 S3.
 Spider, lac: 5,000 S4.
 Square, lac: 10,000 S3.
 Sullivan, lac: 30,000 S1, 1,500 S5.
 Summers, lac: 10,000 S3.
 Taylor, lac — East River St. Mary: 25,000
 S1.
 Three-Mile, lac: 30,000 S2.
 Timber, lac: 8,000 S3.
 Tracadie, riv.: 35,000 A1.
 Trout, lac — East River St. Mary: 10,000 S3.
 Two-Mile, lac — East River St. Mary:
 40,000 S2, 3,000 S5, 500 Sh.

Comté d'Halifax:

Round, étang (Smith-Settlement): 500 Sf.

Comté de Pictou:

Barney, riv.: 60,000 A1, 30,000 S1.
 Bear, lac — East River St. Mary: 5,000 S4.
 Brora, lac: 40,000 S2.
 Calder, lac: 30,000 S2.
 Campbell, lac — French, riv.: 20,000 S2.
 East, riv.: 70,000 A2, 80,000 S1, 15,000 S2,
 5,000 S4.
 French, riv.: 30,000 A1.
 French, riv. emh. (French-River, étah.):
 33,175 S1.
 Lansdowne, lac: 15,000 S2.
 Little-Caribou, lac: 5,000 S4.
 McLellan, ruis.: 40,000 S1.
 McPherson, lac: 20,000 S2.
 Middle, riv.: 30,000 A2.
 John, riv.: 10,000 S3.
 Sixmile, ruis.: 10,000 S2.
 Sutherland, riv.: 30,000 S1.
 West-Branch, ruis. — East, riv.: 20,000 S1,
 5,000 S2, 6,000 S4.
 West, riv.: 74,400 S2, 400 Sh.

Piscifactory de Bedford

Comté de Colchester:

Stewiacke, riv.: 20,000 A2.
 Carter, ruis.: 30,000 S1.
 Otter, ruis.: 30,000 S1.

Comté d'Halifax:

Barrett, lac: 30,000 Sd.
 Dollar, lac: 30,000 S1.
 Hatchet, lac: 30,000 Sd.

Ingram, riv.: 20,000 A2.
 Lewis, lac — Sackville, riv.: 30,000 Sd.
 Little-Salmon, riv. — Cole, port: 20,000 A2.
 Moores ou Birks, lac: 30,000 S1.
 Ninemile, riv.: 32,000 A2.
 Salmon, riv. — Echo, lac: 33,000 A2.
 Stillwater, lac — East, riv.: 20,000 S1.
 Tucker, lac: 20,000 Sd.

Comté de Hants:

Bog, ruis. — Coxcomb ou Cockscomb, lac:
 30,000 Sd.
 Cameron, lac: 30,000 Sd.
 Lacey-Mill, lac: 20,000 S1.

Lily, lac — Meander, riv.: 30,000 Sd.
 Murphy, lac: 30,000 S1.
 Panuke, lac: 30,000 S1.
 Pentz, lac: 25,000 Sd.
 Pigot, lac: 30,000 S1.

Comté de Lunenburg:

Card, lac: 30,000 S1.
 East, riv.: 18,000 A2.
 Gold, riv.: 23,000 A2.
 Long, lac — Mushamush, riv.: 30,000 S1.
 Martin, riv.: 30,000 S1.
 Middle, riv.: 20,000 A2.

Piscifactory de Cobequid

Comté d'Albert:

Pollett, riv.: 259,817 A2.

Comté de Colchester:

Beaver, ruis., à Five-Islands: 4,000 S1.
 Debort, riv.: 20,000 S1.
 East, riv., à Five-Islands: 6,000 S1.
 Folly, lac: 12,000 S1, 748 Sh.
 Little, riv. — Stewiacke, riv.: 2,500 S3.
 Shatter, lac: 400 Sh.
 Simpson, lac: 15,000 S1.
 Waughs, riv.: 12,000 S1.

Comté de Cumberland:

Amberst, étang (Réservoir) — Nappan, riv.:
 2,000 S3.
 Atkinson, étang — Polly, ruis.: 4,000 S1.
 Barbour, lac: 200 Sh.
 Black, riv.: 9,000 S1.
 Cumberland, ch. de fer (Réservoir) — Herb-
 ert, riv.: 2,000 S1.
 Doherty, lac: 3,000 S1.
 East, ruis. — Maccan, riv.: 8,000 S1.
 Fountain, lac: 400 Sh.
 Fox, riv. (Grenville, baie): 10,000 S1.

Gilbert, lac: 7,000 S1.
 Isaac, lac: 8,000 S1.
 Little, lac — Newfound, lac: 2,500 S1.
 Maccan, riv.: 25,000 S1.
 McAloney, lac: 9,000 S1.
 McLellan, ruis. — La Planche, riv.: 2,000 S3.
 McLeod, lac: 200 Sh.
 Newfound, lac: 10,000 S1.
 Parrsboro-Aboiteau: 500 Sh.

Comté de Cumberland:

Pugwash, riv.: 15,500 S1.
 Philip, riv.: 18,275 A2.
 Philip, riv. emb. est: 45 Sh.
 Shinimikas, riv.: 20,000 S1, 100 Sh.
 Sutherland, lac: 15,000 S1, 800 Sh.
 Vickery, lac: 4,000 S1.
 Wallace, riv.: 24,000 S1.

Comté de Westmorland:

Chapman, ruis.: 1,500 S3.
 Jenks, ruis. — Tantramar, riv.: 4,500 S1.
 North, ruis. — Musquash, lac: 3,000 S1.
 Robinson, ruis. — Tantramar, riv.: 8,000 S1.
 Timber, ruis., emb. nord-ouest: 1,200 S4.

Étangs de Coldbrook

Comté d'Annapolis:

Sixty, lac: 3,000 S3.

Comté de Hants:

Five-Mile ou Stillwater, lac: 5,000 S3.

Comté de Kings:

Annapolis, riv.: 15,497 S3.

Armstrong, lac: 9,000 S3.
 Burke, lac: 5,000 S3.
 Canard, riv.: 3,000 S3.
 Cornwallis, riv.: 25,000 B3.
 Brandywind, ruis.: 10,000 B3.
 Cambridge, ruis.: 15,000 B3.
 Crosby, ruis.: 15,000 B3.
 Tupper, ruis.: 7,211 B4.

Crooked, lac: 5,000 S3.
 Habitant, riv.: 5,000 S3.
 Paul, lac: 9,500 S3.
 McGee, lac: 3,000 S3.
 Murphy, lac: 9,500 S3.
 Silver, lac: 3,000 S3.

Comté de Lunenburg:

Butler, ruis.: 1,500 R4.

Dauphinee-Mill, lac: 10,000 S3.
 Forties, ruis.: 8,000 R4.
 Franey, lac: 19,044 R4.
 Gully, lac: 27,330 G3.
 Gully, ruis.: 3,000 R4.
 Harris, lac: 3,000 S3.
 Paul, ruis.: 2,000 R4.
 Sand, lac: 11,000 R4.
 Sberbrooke, riv.: 9,500 R4.

Étangs de Grand-Lake

Comté d'Halifax:

Anderson, lac — Bedford, bassin: 2,000 Sf.
 Big-Hubley, lac: 3,000 Sf.
 Chezsetcook, riv.: 19,000 A3.
 Cooley-Brown, lac — Meadow, ruis. (Musquodoboit, riv.): 1,000 Sf.
 Doyle, lac — Moody, lac: 154 Sf.
 Eagle, lac — Partridge, riv.: 2,000 Sf.
 Fish, ruis. — Pennant, riv.: 1,000 Sf.
 Gorham, lac — Spruce-Hill, lac: 130 Sf.
 Hawthorn, lac — Musquodoboit, riv.: 1,000 Sf.
 Holland, lac — Big-Hubley, lac: 189 Sf.
 Keough, lac — Third, lac: 1,000 Sf.
 Lay, lac: 1,000 Sf.
 Major, lac — Little-Salmon, riv.: 2,000 Sf.
 Lewis, lac — East, riv.: 1,000 Sf.
 Lindsay, lac: 1,000 Sf.
 Little-River, lac — First, lac (Ship, port): 1,000 Sf.
 Meisner, lac: 2,000 Sf.
 Miller, lac — Thomas, lac: 1,000 Sf.
 Moody, lac: 2,000 Sf.
 Musquodoboit, riv.: 19,000 A3.
 North-Weaver, lac: 132 Sf.
 Otter, lac — Big-Indian, lac: 2,000 Sf.

Rafter, lac — Fish, lac: 1,000 Sf.
 Ragged, lac — Prospect-Run: 2,000 Sf.
 Rawdon, riv.: 19,000 A3, 16 Af.
 Run, lac — Moody, lac: 2,000 Sf.
 Sackville, riv.: 25,000 A3.
 Saddleback, lac: 1,000 Sf.
 Salmon, riv. (Port Dufferin): 19,000 A3.
 Ship-Harbour, riv.: 19,000 A3.
 Sheldrake, lac: 2,500 Sf.
 Shubenacadie (Grand), lac: 6,000 A3, 9,948 Lf, 500 Lg, 1,075 Lh, 301 Lk.
 Silver, lac — Run, lac: 76 Sf.
 South-Weaver, lac: 97 Sf.
 Spider, lac — Little-Salmon, riv.: 1,120 Sf.
 Sunnyjohn, lac — Musquodoboit, lac: 1,100 Sf.
 Upper-Petpeswick, Long-Bridge ou Bridge-End, lac: 1,000 Sf.
 Tangier, riv.: 19,000 A3.
 West-River-Sheet-Harbour: 19,000 A3.
 Whites, lac — Prospect, baie: 1,000 Sf.
 Williams, lac — Thomas, lac: 6,000 A3.

Comté de Hants:

Alex's, lac — Shubenacadie, riv.: 1,000 Sf.
 Kennetcook, riv.: 19,000 A3.
 Lewis, lac: 1,000 Sf.

Étangs de Kejimikujik

Lahave, riv. et affluents: 46,200 A2.
 Lohnes, lac: 2,400 S2.
 Park, étang: 500 S2.
 Rhyno, lac: 8,400 S2.
 Smith, lac — Dexter, ruis.: 6,000 S2.
 Wentzell, lac: 3,600 S2, 4,200 S3.
 Medway, riv. et affluents: 95,900 A2, 543 A3.
 Annis, lac: 4,200 S2.
 Delong, étab.: 7,000 S2, 6,000 S3.
 Cameron, lac: 2,400 S2, 3,000 S3.
 Charlotte, lac: 3,000 S3.
 Collins, lac: 7,000 S2.
 Dolliver, lac (Harmony-Mills): 900 S3.

First-Christopher, lac: 7,200 S2.
 Freeman, lac: 1,400 S2.
 Harmony, lac: 7,000 S2, 3,600 S3.
 Lonk, lac — Ankle-Jack, lac: 9,600 S2.
 Malaga ou Maligeak, lac: 8,400 S2.
 McCowan, lac: 7,000 S2.
 Mount-Merit, ruis.: 2,850 S3.
 Pleasant, riv.: 6,000 S3.
 Pretty-Mary, lac: 3,600 S2.
 Scott, lac: 1,800 S3.
 Second-Christopher, lac: 7,200 S2.
 Tupper, lac: 7,000 S2.
 Whiteburn, ruis.: 5,600 S2.

Wild-Cat, riv.: 4,200 S2.
 Mersey, riv.: 16,800 S2.
 Beaverhead, lac: 1,200 S2.
 Boot, lac: 3,600 S3.
 Fairy, lac: 6,000 S2.
 Grafton, ruis.: 850 S2, 18 S3.
 Grafton, lac: 12,750 S2.
 Kejimikujik, lac: 9,400 S2, 3,256 S3.
 Little, riv.: 19,600 S2.
 Liverpool-Head, lac: 2,400 S3.
 Minard, ruis.: 5,600 S2, 2,280 S3.
 Minard, lac: 8,400 S2.
 Peskowsk, ruis.: 5,700 S3.

Red, lac: 2,400 S2.
 Rodger, ruis.: 4,800 S2.
 Sweeney, ruis.: 2,280 S2.
 Turtle, lac: 4,200 S3.
 Upper-Mersey, riv.: 14,000 S2, 6,000 S3.
 Westward ou West, riv.: 17,600 S2.
 Petite, riv.:
 Fancy, lac: 7,000 S2, 1,800 S3.
 Hebb, lac: 8,400 S2.
 Minamkeak, lac: 9,384 S2.
 Newcombe, lac: 1,400 S2.
 Oakhill, lac: 8,400 S2.

Piscifactory de Lindloff

Comté du Cap-Breton:

Blackett, lac: 20,000 S1, 15,000 S2, 15,000 S3.
 Canoe, lac: 14,000 S1.
 Catalogne, lac: 25,000 S3, 500 Sf.
 Chain ou String, lacs — Mira, riv.: 14,000 S1.
 Cochran, lac: 18,000 S3.
 Dutch-Brook, lac: 12,000 S1.
 Gabarus, lac: 20,000 S3.
 Gaspereaux, riv.: 130,000 A1.
 Gillies, lac — East, baie: 15,000 S2, 15,000 S3.
 Grand, lac, près Louisbourg: 18,000 S3.
 Hardy, lac: 28,000 S3.
 Loon, lac — Mira, baie: 18,000 S3.
 McCormick, lac: 12,000 S1, 8,000 S3.
 Meadow, ruis. — Sydney, riv.: 30,000 S1.
 Pottle, lac: 16,000 S3.
 Salmon, riv.: 200,000 A1.
 Stewart, lac: 28,000 S3.

Comté d'Inverness:

Brawley, lac: 12,000 S2.
 Horton, lac: 12,000 S2.
 Pleasant-Hill, lac: 12,000 S2.

Comté de Richmond:

Barren-Hill, lac: 30,000 S1.
 Black, riv.: 50,000 S1.
 Breen, lac: 25,000 S1.
 Buchanan, lac: 24,000 S1.
 Cameron, lac: 30,000 S1.
 Falls-Bay, ruis.: 5,000 S1.

Ferguson, ruis.: 9,000 S1.
 Ferguson, lac: 12,000 S1, 16,000 S3.
 Framboise, riv.: 100,000 A1.
 Grand, riv.: 200,000 A1.
 Indian, lac: 15,000 S2.
 Kytes, lac: 20,000 S1.
 Lindloff ou Hatchery, lac: 60,000 S1, 4,872 S4.
 Loch-Lomond: 230,000 A1.
 MacLeod, ruis.: 21,000 S1.
 Mary-Ann's, lac: 15,000 S2, 2,000 S3.
 McIsaac, lac: 12,000 S1, 16,000 S3, 677 Sf.
 McKenzie, lac: 15,000 S2.
 Mill, lac — Tillard, riv. est: 15,000 S2.
 Tillard, riv., limite supérieure des eaux de marée: 620 Sh.
 Tillard, riv., en amont des eaux de marée: 529 Sh.
 Tillard, riv., est: 27,000 S1.
 Tillard, riv., ouest: 28,112 S1.
 Tom, riv.: 20,000 S1.
 Rockdale, lac: 17,000 S1.
 Saint-Esprit, lac: 21,000 S1.
 Scott, ruis.: 25,000 S1.
 Straughton, ruis.: 12,000 S1.
 Thompson, lac: 15,000 S2.
 Madame, fle:
 Chain, lac: 18,000 S1.
 Forest, lac: 12,000 S1.
 Grand, lac: 21,000 S1, 44,000 S3, 400 Sf.
 Noels, lac: 12,000 S1.
 Potties, lac: 15,000 S1, 6,000 S3.
 Shaw, lac: 15,000 S1, 6,000 S3.

Piscifactory de Margaree

Comté du Cap-Breton:

Black, ruis. — Mira, riv.: 10,000 S4.
 Ferguson, lac (New-Boston): 10,000 S4.

Forester, lac: 15,000 S3.
 Giovanetti, lac: 10,000 S4.
 Grand, lac — Indian, baie: 10,000 S3.

Grand, lac, près Louisbourg: 800 Sf.
 Jackson ou Johnson lac: 15,000 S5, 800 Sf.
 Kilkenny, lac: 10,000 S3.
 McDonald ou Widow, lac (New-Boston):
 10,000 S3.
 McInnes, lac: 10,000 S4.
 McIntyre, lac (New-Boston): 15,000 S3.
 McMillan, lac: 10,000 S3.
 McPherson, lac (New-Boston), 10,000 S3.
 Pottles, lac: 800 Sf, 12 Sh.
 Scotch ou Scott, lac: 3,000 S3, 7,000 S4, 800
 Sf.
 Trout, ruis. — Mira, riv.: 10,000 S4.

Comté d'Inverness:

Big, ruis. — Denys, riv.: 40,000 S1, 500 Sf.
 Cheticamp, riv.: 50,000 Ad, 100,000 A1.
 Galant, riv.: 30,000 S1, 200 Sg.
 Glen, ruis. — Denys, riv.: 30,000 S1, 250 Sf.
 Glendyer, ruis.: 30,000 S1.
 Glenora, ruis.: 15,000 S1.
 Grand-Etang, ruis.: 20,000 S2.
 MacKenzie, riv. — Pleasant, baie: 25,000 A2.
 Margaree, riv., du nord-est et affluents:
 250,000 Ad, 190,000 A1, 150,000 A2,
 275,000 A3.
 Big, ruis.: 25,000 S1.
 Coady, étangs: 200 sg.
 Egypt, ruis.: 30,000 S1.
 Forest-Glen, ruis.: 5,000 S5.
 Ingram (Ingraham), ruis.: 10,000 S1, 720
 Sg.
 O'Law, lac: 3,500 S5.
 Lake-O'Law, ruis.: 3,500 S5.
 O'Law, lac: supérieur: 3,500 S5, 250 Sh.
 Lévis, ruis.: 25,000 A1.
 Mancini, étang: 100 Sf.
 McLeod, ruis.: 13,500 S1, 250 Sf.
 Watson, ruis.: 15,000 S1.
 Margaree, riv.: du sud-ouest: 50,000 Ad,
 150,000 A1.

Captain-Allan's, ruis.: 35,000 S1.
 Matheson-Glen, ruis.: 25,000 S1.
 McDonnell, ruis.: 20,000 S1.
 McColl, ruis.: 20,000 S3.
 McKenzie, ruis. — Deny's, riv.: 20,000 S4.
 McPherson, ruis.: Deny's, riv.: 20,000 S2.
 Mull, riv.: 50,000 Ad, 50,000 A1.
 Plaster, étangs: 550 Sk.
 Plateau, ruis.: 40,000 S1.
 Rough, ruis. — Inhabitants, riv.: 15,000 S3,
 500 Sf.
 Skye, ruis.: 40,000 S1, 500 Sf.
 Strathlorne, ruis.: 25,000 S1.

Comté de Victoria:

Aspy, riv., du nord: 40,000 A3.
 Aspy, riv., du centre: 30,000 A3.
 Baddeck, riv.: 50,000 Ad, 100,000 A1.
 Farquar-Angus ou McDonald, ruis.:
 20,000 S1.
 Gillis, ruis.: 30,000 S1.
 Harris, ruis.: 10,000 S2.
 Peter, ruis.: 40,000 S1.
 Barasois, riv.: 25,000 S2, 600 Sf.
 Campbell, ruis. (Estimere): 10,000 S2.
 Dalem, lac (Boularderie, île): 20,000 S2.
 Indian, ruis. — Sainte-Anne, baie: 20,000 S2.
 Ingonish, riv.: 30,000 A3.
 McLean, ruis. (Ottawa, ruis.): 5,000 S2.
 McPhie, ruis. (Southside-Boularderie): 5,000
 S2.
 McKinnon-Harbour, ruis.: 10,000 S2.
 Middle, riv.: 50,000 Ad, 100,000 A1.
 Beaver, ruis.: 25,000 S1, 250 Sf.
 Black, ruis.: 25,000 S1.
 Cold, ruis.: 30,000 S1, 500 Sf.
 Indian, ruis.: 50,000 S1.
 McDonald, ruis.: 30,000 S1.
 North, riv.: 160,000 A1.
 Wasbabuck, riv.: 50,000 S1.

Étangs de Mersey

Comté de Queens:

Broad, riv.: 22,000 A4, 5,000 S5.
 Five-River, ruis.: 5,000 S5.
 Halfway, ruis. — Beach-Meadow, lac: 5,000
 S5.
 Medway, riv.:
 Quarterway, ruis.: 5,000 S5.
 Salter, ruis.: 5,000 S5.
 Mersey, riv.:
 En aval de l'aménagement n° 3: 42,000 A3,
 110,000 A4.

Lit de rivière en aval de l'aménagement
 n° 2: 5,000 S5.

Headpond N° 3, lac: 33,000 S5.
 Beaverdam, ruis.: 4,500 S5.
 Bon-Mature, ruis.: 3,200 S5.
 Eagle-Lake, ruis.: 5,000 S5.
 George, lac: 5,000 S5.
 Kempton, ruis.: 5,000 S5.
 Lower-Great, ruis.: 8,000 S5.
 Morton, embouchure du ruis.: 5,000 S5.

Ten-Mile, lac: 5,000 S5.
Upper-Great, ruis.: 9,000 S5.
McAlpine, ruis.: 4,800 S5.

Mitchell, ruis.: 4,500 S5.
Path, lac: 5,000 S5.
Robertson, lac: 5,000 S5.

Piscifactory de Middleton

Comté d'Annapolis:

Annapolis, riv.: 45,000 A3.
Elliott, lac: 8,000 S2.
Fishers, lac: 15,000 S2.
Gesner, lac: 3,000 S3.
Grand, lac: 10,000 S2.
La Rose, lac: 7,000 S2.
Le Marchant, lac: 7,000 S3.
Pleasant, lac: 10,000 S2.
Léquille, riv.: 25,000 A3.
Little, riv. — Annapolis, riv.: 8,000 S3.
McGill, lac: 8,000 S4.
Milburn ou Milberry, lac: 7,000 S3.
Nictaux, riv.: 50,000 A3, 4,000 S4.
Paradise, lac: 12,000 S3.
Parker, ruis.: 8,000 S3.
Round-Hill, riv.: 50,000 A3.
Sandy (Sand), lac: 8,000 S3.
Shannon, riv.: 10,000 S2.
Slocomb, ruis.: 3,000 S4.
Sundown, lac — Bear, riv.: 9,000 S3.
Ten-Mile, ruis.: 6,000 S2.
Thirty, lac: 10,000 S2.
Upper-Mink, lac: 6,000 S3.
Walker, ruis.: 7,000 S3.
Waterloo, lac: 10,000 S2.
Wiswal (Wiswell), ruis.: 4,000 S3.
Zwicker, lac: 5,000 S3, 7,000 S4.

Comté de Digby:

Haines, lac: 7,000 S2.
Jolly, lac: 8,000 S3.

Lint, lac: 7,000 S3.
Loud, lac: 7,000 S3.
Malette, lac: 6,000 S2.

Comté de Hants:

Zwicker ou Daniel, lac: 10,000 S2.

Comté de Kings:

Gaspereau, riv.: 25,000 A3.

Comté de Lunenburg:

Ash, ruis. — Lahave, riv.: 3,000 S2.
Benzanson, lac: 8,000 S3.
Canoe, lac, nord: 8,000 S3.
Church, lac: 10,000 S2.
Crouse, lac: 6,000 S3.
Gold, riv.: 50,000 A3.
Indian, lac — Gold, riv.: 6,000 S2.
Island, lac — Lahave, riv.: 5,000 S2.
Kent, lac: 10,000 S2.
Lahave, riv.: 50,000 A3.
Lewis, lac: 6,000 S2.
Lohnes, lac: 5,000 S2.
Lohnes, riv.: 4,000 S2.
McDonald, fosse, à Northfield: 500 S2.
Mushamush, lac: 8,000 S3.
Mushamush, riv.: 8,000 S3.
New-Germany, lac: 8,000 S2.
Pine, lac — Lahave, riv.: 5,000 S2.
Ramsey, lac: 10,000 S2.
Wallaback, lac: 5,000 S2.
Wentzell, lac, près Lunenburg: 6,000 S3.
Whetstone, lac: 8,000 S2.

Station d'élevage de Nictaux

Comté d'Annapolis:

Nictaux, riv.: 20,000 A1.

Piscifactory de Yarmouth

Comté d'Annapolis:

Mill, lac: 330, Sf.

Comté de Digby:

Bear, riv.:
Barnes-Lake, ruis.: 60 Sf.
Barnes, lac: 180 Sf.

Carleton, riv.:

Briar-Lake, ruis.: 9,000 S1.
Bullerwell, ruis.: 15,000 S1.
Hanf, ruis.: 4,870 S1.
Pond, ruis.: 6,000 S1.
Church-Point, ruis.: 15,000 S1.
Comeau, ruis.: 3,000 S1

Duffy, ruis.: 3,000 S1.
 Haines, lac: 240 Sf.
 Harris, lac: 180 Sf.
 Mavillette, ruis.: 17,000 Sd.
 Mallette, lac: 270 Sf.
 Meteghan, riv.:
 A Cyriac's Mill: 24,000 S1.
 Dugas-Mill, ruis.: 24,000 Sd.
 Thibault, ruis.: 17,000 S1.
 Third-Lake, ruis.: 24,000 Sd.
 Mistake ou Porter, lac: 240 Sf.
 Salmon, riv.: 40,000 A1.
 Clearwater, lac: 425 Sf.
 Dean, ruis.: 18,000 S1.
 Dennis-Mill, ruis.: 15,000 Sd.

Comté de Shelburne:

Big, ruis. ou Shag-Harbour, riv.: 2,404 S2.
 Clyde, riv.: 12,646 S1, 425 Sf.
 Birch-Hill, ruis.: 12,000 S1.
 Dirty, ruis.: 9,000 S1.
 Hamilton, ruis.: 14,756 S1.
 MacDonald, ruis.: 6,000 S1.
 McGill-Lake, ruis.: 4,216 S1.
 Old-Barn, ruis.: 12,000 S1.
 Potter's-Run: 12,000 S1.
 Salmon, ruis.: 14,756 S1.
 Spring, ruis.: 14,000 S1.
 Stacker's-Run: 12,580 S1.
 Stave, ruis.: 6,000 S1.
 Thurston, ruis.: 9,000 S1.
 East, ruis.: 360 Sf.

Ogden, ruis.: 420 Sf.
 Sable, riv.: 360 Sf.
 Tigney, riv.: 360 Sf.

Comté de Yarmouth:

Butler ou Chegoggin, lac: 500 Sf.
 Carleton, riv.:
 Harding, ruis.: 6,000 S1.
 Hicks, ruis.: 6,000 S1.
 Nickerson, ruis.: 9,000 S1.
 Ryerson, ruis.: 12,000 S1.
 Salter, ruis.: 6,000 S1.
 Sweeney, ruis. 9,000 S1.
 Hamilton's, étang (Hebron): 50 S2.
 Jesse, lac: 200 Sf.
 Salmon, lac: 400 Sf.
 Salmon, riv.: 700 Sf.
 Bull-Hill, ruis.: 6,000 S1.
 Crosby, ruis.: 9,000 S1.
 Gardner's-Mill: 81 Sf.
 Hooper, lac: 200 Sf.
 Pleasant-Valley, ruis.: 9,000 S1.
 Hawley-Road, ruis.: 3,000 S1.
 Saunder's-Mill: 239 Sf.
 Tusket, riv.: 57,376 A1.
 Big-Meadow, ruis.: 9,000 S1.
 Gray, ruis.: 9,000 S1.
 Halfway, ruis.: 3,000 S1.
 Little-Meadow, ruis.: 9,000 S1.
 Reuben, ruis.: 9,000 S1.
 Tinkam, ruis.: 9,000 S1.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Piscifature de Charlo

Antinori, lac: 2,000 S3.
 Black, ruis. — Christopher, ruis.: 9,000 S3.
 Charlo, riv., en amont de la digue: 15,000 S3.
 Charlo, riv., en aval de la digue: 4,500 S3.
 Charlo, riv., emb. sud: 2,000 S3.
 Christopher, ruis.: 5,000 S2, 15,840 S3.
 Eel, riv.: 5,000 S2, 23,840 S3.
 Hariman, lac: 35,000 S2.
 Henry's, lac: 2,000 S2.
 Island, lac: 710 Sf.
 Jacquet, riv.: 90,000 A1.
 Juniper, lac: 5,000 S3.

Louison, ruis.: 18,967 S3.
 Middle, riv.: 30,000 S3.
 Nash, ruis.: 9,880 S3.
 Nipisiguit, riv.: 180,000 A1.
 Popelogan, lac: 10,000 S2.
 Restigouche, riv.: 444,860 A1.
 Matapedia, riv.: 181,983 A1.
 Upsalquitch, riv.: 178,972 A1.
 Robinson, lac: 5,000 S2.
 Tetagouche, riv.: 6,000 S3.
 Tongue, lac: 1,200 S2.
 Walker, ruis.: 16,920 S3.

Piscifature de Florenceville

Comté de Carleton:

Ash, ruis. — Fewer, lac: 30,000 Sd.
 Basin, ruis. — Presquile, riv.: 20,000 Sd.
 Becaguimec, riv.: 25,000 Ad, 25,000 A1,
 25,000 A2.

Becaguimec, lac: 1,000 Sf.
 Bennett, lac: 200 Sf.
 Birmingham, ruis. — Becaguimec, riv.:
 40,000 Sd, 20,000 S1.

Bradley, ruis. — Little-Presquile, riv.:
10,000 S1.

Bull, ruis. — Eel, riv.: 10,000 S1, 2,000 S3,
500 Sf.

Bulls, ruis. — Saint-Jean, riv.: 20,000 S1,
500 Sf.

Burke, ruis. — Shiktahawk, riv.: 15,000 Sd.

Burnt-Land, ruis. — Becaguimec, riv.:
40,000 Sd, 10,000 S1, 5,000 S3.

Buttermilk, ruis. — Saint-Jean, riv.: 10,000
Sd.

Coleridge, lac: 1,000 Sf.

Cold, ruis. — Becaguimec, riv.: 60,000 Sd,
20,000 S1, 800 Sf.

Colton, ruis. — Shiktahawk, riv.: 15,000 Sd.

Colwell, ruis. — Bulls, ruis.: 500 Sf.

Cross, ruis. — Becaguimec, riv.: 25,000 Sd,
10,000 S1.

Day, ruis. — Becaguimec, riv.: 25,000 Sd,
10,000 S1, 5,000 S3.

Debec, ruis. — Sherwood, lac: 2,000 S3, 600
Sf, 300 Sh.

Dingee, ruis. — Presquile, riv.: 10,000 S1.

Gallivan, ruis. — Little-Presquile, riv.:
15,000 Sd, 8,000 S1.

Gin, ruis. — Becaguimec, riv. 20,000 Sd,
10,000 S1.

Guisiguit, riv.: 15,000 S1, 400 Sf.

Hagerman, ruis. — Meduxnekeag, riv.:
20,000 Sd, 10,000 S1, 5,000 S3, 400 Sf.

Hardwood, ruis. — Saint-Jean, riv.: 15,000
Sd.

Harmon, ruis. — Saint-Jean, riv.: 20,000 Sd,
10,000 S1.

Harold, ruis. — Presquile, riv.: 25,000 Sd,
8,000 S1.

Hayden, ruis. — Becaguimec, riv.: 40,000 Sd,
20,000 S1.

Johnville-Beaver, étang — Shiktahawk, riv.:
600 Sf.

Knoxford, lac: 2,000 Sf.

Lanes, ruis. — Saint-Jean, riv.: 15,000 Sd,
8,000 S1.

Lily, ruis. — Saint-Jean, riv.: 25,000 Sd,
15,000 S1, 500 Sf.

Little-Guisiguit, riv.: 15,000 S1, 500 Sf.

Little-Presquile, riv.: 117,000 S1, 10,000 S3,
1,000 Sf.

Maynes, ruis. — Little-Presquile, riv.: 25,000
Sd.

McLeary, ruis. — Lakeville, étang: 30,000
Sd, 10,000 S1.

Meduxnekeag, riv.: 15,000 Ad, 15,000 A2,
8,000 A3.

Mile, ruis. — Presquile, riv.: 15,000 Sd.

Miramichi, riv., sud-ouest, emb. nord: 75,000
Ad, 25,000 A1, 14,600 Af.

Miramichi, riv., sud-ouest, emb. sud: 50,000
A1, 9,000 Af.

Monquart, riv.: 25,000 Ad, 25,000 A1, 15,000
A2.

Moose, lac: 400 Sf.

Murphy, lac: 400 Sf.

Presquile, riv.: 45,000 Ad, 25,000 A1, 15,000
A2.

Pokamoonshine, ruis. — Eel, riv.: 500 Sf.

Des Chutes, riv.: 50,000 Sd, 10,000 S1, 600
Sf.

Rosamond, lac: 400 Sf.

Saint-Jean, riv.: 395,000 S1, 110 Sk.

Shiktahawk, riv.: 25,000 Ad, 25,000 A1,
15,000 A2.

Smith, ruis. — Becaguimec, riv.: 10,000 Sd.

Teague, ruis. — Miramichi, riv.: 25,000 Ad,
25,000 A1.

Tweedie, ruis. — Presquile, riv.: 6,000 Sd.

Two-Mile, ruis. — Gibson-Mill, ruis.: 500 Sf.

Williamstown, lac: 416 Sk.

Comté d'York:

Campbell, ruis. — Nashwaak, riv.: 300 Sh.

Carr, lac: 400 Sg.

Charlie, lac — Shogomoc, riv.: 500 Sf.

Clinch, ruis. — Little-Magaguadavic, lac:
15,000 L3.

Cross, ruis. — Nashwaak, riv.: 22,000 S1.

Davidson, lac: 500 Sf.

Dead, ruis. — Eel, riv.: 600 Sf.

Four-Mile, ruis. — 1,000 S3.

George, lac: 15,000 S1, 2,500 Sf.

Green-Hill, lac — Keswick, riv.: 300 Sf.

Indian, lac: 600 Sf.

Jones, ruis. — Keswick, riv.: 12,000 S1.

Joslin, ou Waterloo, lac: 400 Sf.

Keswick, riv.: 25,000 Ad, 20,000 A1, 5,000
A2.

Longa, ruis. — Saint-Jean, riv.: 15,000 S1.

Mactaquac, riv.: 25,000 Ad, 20,000 A1, 5,000
A2.

McLellan, ruis. — Eel, riv.: 4,000 S3.

Nackawic, riv.: 25,000 Ad, 25,000 A1, 15,000
A2.

Nashwaak, riv.: 35,000 A1, 30,000 A2.

Nashwaakis, riv.: 600 Sf, 350 Sg.

Penniac, ruis. — Nashwaak, riv.: 1,000 Sf.

Pokiok, riv.: 20,000 S1, 600 Sf, 300 Sh.

Shogomoc, riv.: 20,000 Sd, 25,000 S1, 600 Sf.

Skiff, lac: 15,000 L2.

Taffa, lac: 4,000 S3.

Yoho, lac: 1,000 Sf, 300 Sh.

Piscifactory de Grand-Falls

Comté de Victoria:

Saint-Jean, riv. et tributaires: 575,000 A1,
380,000 A2, 10,000 A3.
Big-Forks, Grand, riv.: 35,000 S1.
Boutout, ruis.: 3,000 S3.
Currie, ruis.: 22,658 S1.
Hatchery, ruis. en amont des chutes: 878 -
S3.
Little, riv.: 75,000 Sd, 200,000 S1.
Salmon, riv. et tributaires: 232,000 A2.
Foley, ruis.: 35,000 S1.
Edward, lac: 10,000 Sd.
Little, riv.: 4,000 S3.
Mooney, ruis.: 15,000 S1, 4,000 S3.
Otter-Slide, ruis.: 3,000 S3.

Ryan, ruis.: 85,000 S1.
Michaud-Rock, Little, riv.: 2,000 S3.
Sutherland, ruis.: 25,000 Sd, 85,000 S1.
Tobique, riv. et tributaires: 200,000 A1,
120,000 A2, 240,920 A3.
Baldwin, lac: 2,000 S3.
Cedar-Farm, ruis.: 500 S3.
Cedar-Turn, ruis.: 1,000 Sd.
Pokiok, ruis.: 125,000 S1.
Three-Brooks-Deadwater: 1,000 S3.

Comté de Madawaska:

Grand, riv.: 75,000 S1.
Quisibis, riv.: 75,000 S1.
Siegas, riv.: 75,000 S1.

Piscifactory de Miramichi

Bartibog, riv.: 8,000 S1.
Black, riv.: 8,000 S1, 6,432 S2.
Burnt-Church, riv.: 9,900 S1.
Eskedellic, riv.: 8,000 S1.
Grand-Aldouane, riv.: 10,800 S2.
Little-Tracadie, riv.: 5,400 S2.
Miramichi, riv., nord-ouest et tributaires:
1,188,000 Ad, 156,800 A1, 121,400 A2.

Petite-Rivière-Miramichi, sud-ouest: 900,000
Ad, 81,800 A2.
Miramichi, riv. sud-ouest et tributaires:
162,000 Ac, 702,000 Ad, 271,200 A1,
119,000 A2.
Mill, ruis.: 5,400 S2.
Moore, ruis.: 5,400 S2.
Napan, riv.: 4,000 S1.
Pokemouche, riv.: 10,800 S2.

Piscifactory de Saint-Jean

Comté d'Albert:

Gorge, ruis. — Petitcodiac, riv.: 1,000 Sf.
Little ou Coverdale, riv.: 20,000 S2.
Prosser, ruis. — Little ou Coverdale, riv.:
20,000 S2.
Square, lac: 5,000 S2.
Stannard, lac: 5,000 Sd.
Turtle, ruis.: 20,000 S2.

Comté de Charlotte:

Anthony, ruis. — Red-Rock, lac: 1,000 S3.
Bear, ruis. — Digdeguash, riv.: 10,000 S3.
Bonaparte, lac: 4,500 S3.
Campbells, ruis. — Didgeguash, riv.: 5,000
S3.
Canoose, riv.: 12,000 S1, 6,000 S2, 12,500 S3.
Carrs, lac — Bocabec, riv.: 1,800 S3.
Chamcook, lac — Beaver, digue: 2,000 S5.
Chamcook, lac: 2,009 Lg.
Clarence, ruis. — Didgeguash, lac: 6,000 S2,
1,500 S3.

Craig, lac: 2,500 S3, 250 Sf.
Crécy, lac: 6,750 S3, 675 Sf.
Denny, ruis.: 2,000 S3.
Digdeguash, riv.: 9,000 S1, 12,000 S2, 6,500
S3, 1,000 Sf, 600 Sg.
Digdeguash, riv. emb. nord-ouest: 19,000 S2,
1,500 S3.
Disappointment ou Mistake, lac: 3,000 S1.
Falls, ruis. — Digdeguash, riv.: 8,000 S2.
Gallop, ruis (Oak, baie): 9,000 S2, 1,000 S3.
Gibson, lac: 7,700 S3, 770 Sf.
Goat, ruis. — Canoose, riv.: 6,000 S2, 2,500
S3.
Green-Brown, ruis. — Canoose, riv.: 26,000
S2, 3,400 S3.
Jones, ruis. — Digdeguash, riv.: 1,000 S3.
Kirk, ruis. — Canoose, riv.: 900 S3.
Lake, ruis. — Magaguadavic, riv.: 1,000 S3.
Libby, lac: 20,000 S2.
Lilly, lac — Digdeguash, riv.: 250 Sf.
Magaguadavic, riv.: 3,000 S1.

Maxwell, ruis. — Denny, ruis.: 1,900 S3.
 McCarlies, ruis. — Waweig, riv.: 10,000 S2,
 2,250 S3.
 McDougal, lac: 40,000 S1.
 McGuire, ruis. — Waweig, riv.: 12,000 S1,
 10,000 S2.
 McQuade, lac: 20,000 S1, 2,220 S5.
 Meadow, ruis. — Oak, baie: 8,000 S2, 1,900
 S3.
 Mohannas, ruis.: 12,000 S1, 8,000 S2.
 Moose, lac — West-Musquash, riv.: 10,000
 S3.
 Murchie, ruis. — Denny, ruis.: 8,000 S2.
 New, riv.: 100,000 S1.
 Oak-Hill, ruis.: 12,000 S1.
 Oromocto, riv., sud:
 Half-Moon, lac: 17,000 S3.
 Otter-Lake, ruis.: 50,000 S2.
 Meadow, ruis.: 5,100 S3.
 Sand, ruis.: 4,250 S3.
 South-Oromocto, lac: 4,000 S2.
 Pocologan, riv.: 75,000 Ad.
 Sandy, ruis. — Canoose, riv.: 3,400 S3.
 Soap, ruis. — Mohannas, ruis.: 900 S3.
 Spear's, ruis. — Utopia, lac: 60,000 S1.
 St. Patrick, lac: 1,800 S3, 1,000 Sf.
 Tyron-Beaver-Flowage — Digdeguash, riv.:
 250 Sf.
 Twin, lac: 3,000 S3.
 Waweig, ruis. — Waweig, riv.: 2,250 S3.
 Waweig, riv.: 10,000 S2, 2,000 S3, 250 Sf.
 Waweig, riv., est: 40,000 S1, 6,000 S2.
 Waweig, riv., ouest: 25,000 S1, 4,000 S2.
 William, étang (Pennfield): 350 S4.

Comté de Kent:

Buctouche, riv.: 49,000 S1, 24,000 S3.
 Kouchibouguac, riv.: 5,000 S3.
 McKee-Mills, ruis.: 5,000 S3, 750 Sf.
 Richibucto, riv.: 56,000 S1.
 Saint-Nicholas, riv.: 5,000 S3, 750 Sf.

Comté de Kings:

Hammond, riv.: 65,000 S1, 2,720 S5.
 Mill, ruis.: 20,000 S1.
 Jack, lac — Washademoak, lac: 2,500 S4.
 Kennebecasis, riv.: 200,000 A1.
 Chittick, ruis.: 6,000 S1.
 Dobson, ruis.: 6,000 S1.
 Dury-Cove, ruis.: 9,000 S2.
 Jeffries, ruis.: 12,000 S1.
 Jeffries ou Mill-Hill, étang: 500 Sg.
 King, ruis.: 35,000 S1.
 McGregor, ruis.: 3,000 S3.
 McIntyre, ruis.: 10,600 S3.

McLeod, ruis.: 40,000 S1, 5,300 S3.
 Mitchell, ruis.: 40,000 A1.
 Moss-Glen, lac: 5,000 S2.
 Moosehorn, ruis.: 20,000 A1.
 Parlee, ruis.: 28,000 S1, 3,500 S3.
 Sanction, ruis.: 5,000 S2.
 Smith, ruis.: 21,000 S2, 4,000 S3, 2,025 Sf.
 Emb. sud: 14,000 S1.
 Stone, ruis.: 20,000 S1, 7,950 S3, 1,000 Sf.
 Trout, ruis.: 28,000 S1.
 Walton, lac: 10,000 S2.
 Ward, ruis.: 44,000 S1, 11,450 S3.
 Wetmore, lac: 5,000 S2.
 Woodside, lac: 1,000 S2.
 Little-Salmon, riv.: 70,000 S1, 5,000 S3.
 Long, lac — Millican, ruis.: 5,000 S3.
 MacFarlane, lac: 3,000 S5, 625 Sg.
 Mechanic, lac — Pollett, riv.: 30,000 S2.
 Millican, ruis.: 9,000 S1, 10,000 S3.
 Synder, ruis (à Lower-Kars): 15,000 S2.
 Williams, lac: 2,000 S2.

Comté de Queens:

Bogel, lac: 1,800 S5.
 Canaan, riv.: 20,000 S2, 5,000 S3.
 Caton, lac: 500 Sf.
 Doherty, ruis.: 500 Sf.
 Midland, ruis. — Salmon, riv.: 500 Sf.
 Morgan, lac: 500 Sf.
 Nerepis, riv.:
 Big-Lyons, lac: 10,000 S1.
 Douglas, lac: 5,000 S2.
 Globe, lac: 10,000 S1, 6,800 S3.
 Long, lac: 10,000 S1.
 Nerepis, ruis.: 6,000 S1.
 Simpson, lac: 6,000 S1.
 Square, lac: 6,000 S1.
 Trout, lac: 10,000 S1.
 Otnabog, riv.: 25,000 S2.
 Queen, lac: 42,000 S1.
 Salmon, riv.: 100,000 A1, 48,000 S1, 20,000
 S2.

Comté de Saint-Jean:

Adams, lac: 5,000 S1.
 Anderson's-Brook, étang — Musquash, riv.:
 10,000 Sd, 1,000 S2.
 Back, digue — Saint-Jean, riv.: 2,500 S1.
 Beaver, ruis. — Mispek, riv.: 5,000 S1.
 Big-Salmon, riv.: 112,000 A1, 55,000 A2,
 46,600 A3.
 Black, riv.: 50,000 S1, 4,000 S3, 3,100 S5.
 Black, riv., est: 50,000 S1, 2,000 S3.
 Blindman, lac: 600 Sf. 594 Sg, 103 Sh.
 Boaz, lac: 2,500 S1.

Brandy, ruiss.: 8,000 S1.
 Cherry, lac — Kennebecasis, riv.: 5,000 S1.
 Crescent, lac — Saint-Jean, Riv.: 10,000 S1.
 Crow, ruiss.: 6,257 R2.
 Dead, ruiss. — Loch-Lomond: 25,000 S1,
 3,000 S3.
 Dolan, lac: 40,000 S1, 6,000 S3, 300 Sf.
 Douglas, lac: 3,000 S3, 3,200 S5.
 Duck, étang: 5,000 S1.
 Elderly, ruiss. — Little, riv.: 20,000 S1, 3,000
 S3.
 Germaine, ruiss.: 40,000 S1, 5,000 S2, 4,000
 S3.
 Graham, lac: 15,000 S1.
 Grassy, lac — Black, riv.: 20,000 S2.
 Hanford, ruiss.: 35,000 S1, 4,000 S3.
 Hanson, riv.: 20,000 S1, 15,000 S2.
 Henry, lac: 25,000 S1.
 Howe, lac: 3,000 S1, 1,000 S3.
 Kelly, lac — Saint-Jean, riv.: 25,000 S1,
 8,000 S3, 600 Sf.
 Lily, lac (Rockwood, parc): 591 Sg.
 Limestone, lac (Brookville): 10,000 Sd.
 Little, riv.: 13 Sf, 287 Sg, 115 Sh.
 Little-River-Hatchery, digue: 7,500 S4.
 Loch-Lomond: 80,000 S1, 20,000 S2, 16,000
 S3, 11,000 S4, 7,540 S5, 4,636 Sf, 2,100
 Sg.
 Lorneville-Beaver, digue: 2,000 S3.
 Mary-Ann-Hole — Saint-Jean, riv.: 10,000
 S1, 4,000 S3.
 Mayflower ou Dark, lac: 5,000 S1, 2,000 S3.
 McBrien, lac — Loch-Lomond: 3,000 S5.
 McCormac, lac: 20,000 S1, 10,000 S2, 4,000
 S3, 300 Sf.
 McCracken, lac: 3,050 S5.
 McQuire, étang — Dolan, lac: 450 Sg, 100
 Sh.
 Millican, lac: 7,000 S3.
 Mispek, riv.: 60,000 S1, 15,000 S2, 8,000 S3,
 2,250 S4.

Musquash, riv., est: 600 Sg.
 Red-Head, marais: 4,000 S3.
 Second, lac — Loch-Lomond: 40,000 S1,
 20,000 S2, 4,000 S3, 6,750 S4, 3,100 S5,
 2,387 Sf, 1,213 Sg.
 Stephenson's, étang — Loch-Lomond: 5,000
 S1.
 Taylor, lac: 15,000 S1, 5,000 S2, 2,000 S3.
 Third, lac — Loch-Lomond: 30,000 S1,
 15,000 S2, 4,000 S3, 3,100 S5, 1,000 Sf.
 Treadwell, lac: 20,000 S1, 5,000 S2, 8,000 S3,
 4,500 S4, 600 Sf.
 Tynewmouth ou Ten-Mile, ruiss.: 45,000 Ad.
 Wilmont, ruiss. — Loch-Lomond: 20,000 S1,
 20,000 S2, 4,000 S3, 4,720 S5.

Comté de Sunbury:

Little, riv.: 48,000 S1.
 Newcastle, ruiss. — Grand, lac: 50,000 A1,
 30,000 S1, 11,000 S4, 800 Sf, 180 Sg.
 North-Forks, ruiss. — Salmon, riv.: 48,000 S1.
 Oromocto, riv.: 191,000 A1, 10,000 S3, 2,400
 Sf.
 Peltoma, lac: 600 Sg.
 Three-Tree, ruiss.: 60,000 S1.

Comté de Westmorland:

Cocagne, riv.: 49,000 S1, 20,000 S2, 5,000 S3.
 Folly, lac: 4,000 S4, 700 Sg.
 Shediac, riv.: 49,000 S1.

Comté d'York:

Cranberry ou Harvey, lac: 20,000 S3.
 Cranberry, ruiss. — Magaguadavic, riv.:
 15,000 S2.
 Davis, ruiss. — Magaguadavic, riv.: 30,000
 S1, 25,000 S2.
 Duck, ruiss. — Magaguadavic, riv.: 15,000 S2.
 Mink, lac: 30,000 S2.
 Trout, ruiss. — Magaguadavic, riv.: 30,000
 S1, 25,000 S2.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Étangs de Cardigan

Comté de Kings:

Bear, riv.: 6,000 S2.
 Big, ruiss. — Fortune, riv.: 6,000 S3.
 Big, étang (Hermanville): 6,000 S2.
 Brudenell, riv.: 8,000 S2.
 Buell's, ruiss. — Murray, riv.: 3,000 S2.
 Burge's, étang — Saint-Pierre, baie: 2,000
 S3.
 Cardigan, riv.: 2,526 S3, 2,129 S4.

Crane's, étang — Morell, riv.: 6,000 S3.
 Creed's, étang — Sturgeon, riv.: 6,000 S3.
 Dingwell's, ruiss. — Fortune, riv.: 6,000 S3.
 Finlayson's, étang — Greek, riv.: 6,000 S3.
 Fitzpatrick's, étang — Seal, riv.: 4,000 S2.
 Fox, riv.: 2,000 S2.
 Goose ou Cow, riv.: 8,000 S2.
 Hay, riv.: 5,000 S2.
 Jenkin's, étang — Greek, riv.: 2,000 S3.

Leard's, étang — Morell, riv.: 18,000 S3.
 MacLeod's, étang — Murray, riv.: 6,000 S3.
 McAnlay's, ruis. — Morell, riv.: 4,000 S3.
 McDonald's, étang — North, lac: 3,000 S2.
 McKinnon, ruis. — Morell, riv.: 9,000 S3.
 McLeod's, étang — Midgell, riv.: 6,000 S2.
 McPherson's, étang — Montague, riv.: 5,000 S3.
 McRae's, étang — Montague, riv.: 6,000 S3.
 Montague, étang: 9,000 S2.
 Mooney's, étang — Morell, riv.: 6,000 S3.
 Morell, riv.: 46,645 A4.
 Munn's, ruis. — Brudenell, riv.: 3,000 S2.
 Narrow, ruis. — Boughton, riv.: 3,000 S2.
 Naufrage, riv.: 9,000 S2.
 North, lac: 6,000 S2.
 Old-Douglas-Mill, étang — East, riv.: 4,000 S3.
 Poole's, étang — Montague, riv.: 2,000 S3.
 Priest, étang (Bayfield): 6,000 S2.
 Quigley's, étang, fond de la baie St-Peter: 4,000 S2.
 Ross', étang — Sturgeon, riv.: 8,000 S2.
 Ross, étang — Boughton, riv.: 8,000 S3.
 Saville's, étang (Annandale): 500 S3.
 Sturgeon, riv.: 4,000 S2.
 Webster's, étang — Marie, riv.: 6,000 S3.
 Wigginton's, ruis. — Boughton, riv.: 3,000 S2.
 Whitlock's ou Morrison's, étang — Boughton riv.: 20,000 S3.

Comté de Prince:

Barbara-Weit, riv.: 3,000 S4.
 Brae, riv.: 3,000 S3.
 Cain's, ruis. — Mill, riv.: 6,000 S3.
 Clark's, étang — Wilmot, riv.: 4,000 S4.
 Dunk, riv.: 18,000 S3.
 Ellerslie, riv.: 4,000 S3.
 Enmore, riv.: 3,000 S3.
 Gard's, étang — Mill, riv.: 5,000 S3.
 Green's, ruis. — Miminegash, étang: 5,000 S3.
 Lot-Six-Trout, riv. (en amont de Coleman): 4,000 S3.
 Marchbank's, étang — Trout, riv. (Tyne-Valley): 4,000 S3.
 McArthur's, étang — Foxley, riv.: 3,000 S3.

McWilliam's, étang — Pierre-Jacques, riv.: 5,000 S3.
 Myrick's, étang — Little-Tignish, riv.: 4,000 S3.
 Old-Woollen-Mills, étang — Tryon, riv.: 5,000 S3.
 St. Nicholas, étang — Sunbury-Cove: 5,000 S3.
 Sheen's, étang — Trout, riv. (Tyne-Valley): 4,000 S3.
 Sheep, riv.: 6,000 S3.
 Tignish, riv.: 6,000 S3.
 Tuplin's, étang — Indian, riv.: 6,000 S4.
 Wright-Leard's, étang — Dunk, riv.: 5,000 S3.

Comté de Queens:

Andrews', étang — Hunter, riv.: 10,000 S4.
 Bagnall's, étang — Hunter, riv.: 6,000 S3.
 Ballem's, ruis. — Pownal, baie: 3,000 S2.
 Beaton's-Mills, étang — Flat, riv.: 6,000 S3.
 Beer's, étang — Clyde, riv.: 6,000 S3.
 Bell, riv.: 8,000 S3.
 Burgoine's, étang — Stanley, riv.: 2,000 S4.
 Cook's, étang — Newton, riv.: 3,000 S3.
 Craswell's, étang — Hunter, riv.: 6,000 S3.
 Found's, étang — Stanley, riv.: 2,000 S4.
 Gurney's, ruis. — Covehead, baie: 12,000 S3.
 Hope, riv.: 6,000 S3.
 Howell's, ruis. — West, riv.: 6,000 S2.
 Lane's, ruis. — Vernon, riv.: 3,000 S2.
 McAulay's, ruis. — Tracadie, baie: 4,000 S2.
 McMillan's, étang — Vernon, riv.: 3,000 S2.
 McMillan's, étang (Wood, fles): 6,000 S3.
 McPherson's, étang — Flat, riv.: 4,000 S3.
 McPherson's, étang — Pinette, riv.: 6,000 S3.
 Milton, ruis. — North, riv.: 12,000 S3.
 Parson's, étang — Glynde, riv.: 5,890 S4.
 Percy-Howett's, étang — Stanley, riv.: 2,000 S4.
 Ross', étang — Vernon, riv.: 6,000 S2.
 Scott, étang — Clyde, riv.: 6,000 S3.
 Southwest, riv.: 3,000 S4.
 Watt's, ruis. — Winter, riv.: 6,000 S3.
 Weisner's, étang — East, riv.: 2,000 S2.
 West, riv.: 10,000 S2.
 Winter, riv.: 9,000 S2.
 Winter, riv., emb. nord: 3,000 S2.

Piscifactory de Kelly's-Pond

Comté de Kings:

Big, ruis. — Fortune, riv.: 25,000 S1.
 Big, étang (Hermanville): 18,000 S1.
 Britannia, ruis.: 5,000 Sd.

Buell's, étang (Little-Sands): 2,000 S1.
 Crane's, étang — Morell, riv.: 12,000 S1.
 Dingwell's, ruis. — Fortune, riv.: 10,000 S1.
 East ou Hillsborough, riv.: 6,000 S1.

Finlayson's, étang — Greek, riv.: 8,000 S1.
 Graystone, ruis. — Boughton, riv.: 5,000 S1.
 Goose ou Cow, riv.: 8,000 S1.
 Hodgson's, ruis. — Boughton, riv.: 3,800 S1.
 Larkin's, étang — Naufrage, riv.: 15,000 S1.
 Leard's, étang — Morell, riv.: 25,000 S1.
 MacLeod's, étang — Murray, riv.: 12,000 S1.
 Maple-Hill, étang — Rollo, baie: 5,000 Sd.
 McRae's, étang — Montague, riv.: 10,000 Sd.
 Midgell, riv.: 50,000 A1.
 Montague, étang: 15,000 Sd.
 Morell, riv.: 50,000 Ac, 100,000 Ad, 113,300
 A1.
 Narrow, ruis. — Boughton, riv.: 8,000 S1.
 Naufrage, riv.: 15,000 S1.
 Ross', étang — Boughton, riv.: 12,000 S1.

Comté de Prince:

Barlow, étang — Grand, riv.: 4,000 S1.
 Bell's, ruis. — Provost-Cove: 4,000 S1.
 Bell's, ruis. — Mill, riv.: 4,000 S1.
 Black, étang (Horse-Head): 6,000 S1.
 Brae, riv.: 4,000 S1.
 Calbeck's, étang — Dunk, riv.: 8,000 S2.
 Carr's, ruis. — Malpègue, baie: 4,000 S1.
 Clark's, étang — Wilmot, riv.: 15,000 S1.
 Conroy's, étang (Cape-Kildare): 4,000 S1.
 Curries, étang — Lit. Pierre-Jacques, riv.:
 8,000 S1.
 Dunk, riv.: 20,000 S1.
 Enmore, riv.: 4,000 S1.
 Fitzgerald's, étang — Grand, riv.: 4,000 S1.
 Gordon's, étang — Kildare, riv.: 4,000 S1.
 Ives', étang — Tryon, riv.: 5,000 S2.
 Leard's, étang — Trout, riv., tributaire de la
 riv. Lot 10: 4,000 S1.
 Marchbank's, étang — Trout, riv. (Tyne-
 Valley): 4,000 S1.
 McAusland's, étang — Mill, riv.: 8,000 S1.
 McNally's, étang — Jacques, riv.: 4,000 S1.
 Myres', étang — Miminegash, étang: 6,000
 S1.

Rix's, étang — Kildare, riv.: 8,000 S1.
 Round, étang (Greenmount): 4,000 S1.
 Scales, étang — Dunk, riv.: 20,000 S1.
 Webster's, étang — Augustine-Cove: 4,000
 S1.
 Wright-Leard's, étang — Dunk, riv.: 8,000
 S2.

Comté de Queens:

Bagnall's, étang — Hunter, riv.: 8,000 S1.
 Belle, riv.: 6,000 S1.
 Black, riv. — Tracadie, baie: 6,000 S1.
 Black, riv. — Covehead, baie: 5,000 S1.
 Brander's, étang (Seaview): 3,000 S1.
 Clark's, ruis. — East, riv.: 12,000 S1.
 Cousin's, étang (Seaview): 4,000 S1.
 Craswell's, étang — Hunter, riv.: 5,000 S2.
 Crooked, ruis. — Wheatley, riv.: 3,000 S2.
 Crosby's, ruis. — East, riv.: 4,000 S2.
 Dixon's, étang — De Sahle, riv.: 10,000 S1.
 Gates', étang — North, riv.: 3,000 S2.
 Glenfinnan, riv.: 10,000 S1.
 Holmes', étang — De Sable, riv.: 4,000 S1.
 Howatt's, étang — Rattenbury, riv.: 4,000
 S1.
 Hughes', étang — Winter, riv.: 2,000 Sd.
 Johnston's, riv.: 6,000 S1.
 Leard's, étang — Pisquid, riv.: 5,400 S1, 600
 S2.
 Leard's, étang — Crapaud, riv.: 8,000 S1.
 MacRae's, étang (Pinette-Point): 1,000 S1.
 MacLean's, étang — West, riv.: 5,000 S1.
 Miller's, ruis. — East, riv.: 4,000 S2.
 Pickett's, étang — East, riv.: 4,000 S2.
 Rackham's, étang — Wheatley, riv.: 10,000
 S1.
 Stordy's, étang — Crapaud, riv.: 6,000 S1.
 Taylor's, étang — Rattenbury, riv.: 4,000 S1.
 West, riv.: 20,000 S1.
 Winter, riv.: 15,000 S1.